

DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE NATURA 2000 N°FR9400592
« VENTILEGNE, LA TRINITE DE BONIFACIO,
FAZZIO »



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU' PUBLICU'
bonifacio-mairie.fr



Approuvé le 30 Mars 2015



Contenu

1	DIAGNOSTIC	7
1.1	Périmètre du site Natura 2000	7
1.2	Données administratives	9
1.2.1	Les structures publiques	9
1.2.2	Les structures publiques gestionnaires	10
1.2.3	La démographie	10
1.2.4	Les programmes, documents et autres zonages réglementaires ou/et d'inventaire applicables à l'emprise du site Natura 2000	10
1.3	Situation des propriétés dans le site.....	20
1.4	Activités humaines et occupation du sol.....	23
1.4.1	Agriculture	23
1.4.2	Urbanisation	25
1.4.3	Activités cynégétiques	25
1.4.4	La pêche.....	26
1.4.5	Le tourisme.....	26
1.4.6	Les projets.....	29
1.5	Milieux physiques	31
1.5.1	Géologie	31
1.5.2	Topographie	31
1.5.3	Eaux	32
1.5.4	Climat	33
1.6	Ecologie	37
1.6.1	Grands milieux.....	37
1.6.2	Les habitats naturels.....	43
1.6.3	La flore	68
1.6.4	La faune	93
1.6.5	Principales menaces sur la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000	104
1.7	Conclusion.....	106
2	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET MESURES DE GESTION.....	108
2.1	Objectifs.....	108
2.2	Mesure de gestion.....	109

3	CHARTRE NATURA 2000	154
4	BIBLIOGRAPHIE	168
5	ANNEXES	177
	5.1 Annexe 1 : Listé de l'ensemble des espèces végétales remarquables (autres que les espèces ayant justifié la désignation du site) citées sur le site Natura 2000 depuis 1900	177
	5.2 Annexe 2 : Liste floristique relevée sur l'îlot de Fazziò	184

Listes des figures et des tableaux

Figure 1. Carte de localisation.....	5
Figure 2. Périmètre du site Natura 2000	8
Figure 3. Périmètre de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio	13
Figure 4. Périmètre de l'APPB.....	14
Figure 5. Périmètre des sites classés	15
Figure 6. Périmètre des ZNIEFF	16
Figure 7. Périmètre de la Zone Speciale de Conservation (Directive « oiseaux ») n°FR9410021 « Iles Lavezzi, Bouches de Bonifacio »	17
Figure 8. Cartographie des propriétés du site Natura 2000	21
Figure 9. Zoom sur les propriétés du secteur de Fazziò.....	22
Figure 10. Parcelles agricoles déclarées au RPG (DDTM 2A)	24
Figure 11. Pic de fréquentation estivales et points d'accès au site Natura 2000 (Source : OEC et CELRL : comptage et estimation de pics de fréquentation en 2014).....	28
Figure 12. Classement 2014 des eaux de baignade du site de La Tunara (Source : baignades.santé.gouv.fr).....	33
Figure 13. Fiche climatologique de Bonifacio (Source : Météo-France)	35
Figure 14. Statut des habitats naturels (partie nord du site)	44
Figure 15. Statut des habitats naturels (partie sud du site).....	45
Figure 16. Cartographie des habitats naturels (partie nord du site).....	46
Figure 17. Cartographie des habitats naturels (partie sud du site)	47
Figure 18. Localisation des stations d'espèces végétales des espèces végétales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».....	72
Figure 19. Localisation détaillée de la station de <i>Centranthus trinervis</i> (PNA, CBNC 2012).....	77
Figure 20. Evolution de la population de <i>Silene velutina</i> entre 1996 et 2014	81
Figure 21. Cartographie et effectif de la population de <i>Silene velutina</i> en 2014 (C. Piazza, CBNC) ...	82

Figure 22. Localisation des espèces envahissantes (Tenuta-Ventilegne-Campu Mezzanu-Testarella)	90
Figure 23. Localisation des espèces envahissantes (Campu Mezzanu-Tunara)	91
Figure 24. Localisation des espèces envahissantes (Capu di Fenu, Fazzio)	92
Figure 25. Localisation des espèces animales de l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »	101
Tableau I. Synthèse des données administratives	18
Tableau II. Synthèse des données sur les activités humaines et l'occupation du sol	30
Tableau III. Synthèse des données abiotiques générales	36
Tableau IV. Espèces végétales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »	70
Tableau V. Données quantitatives et qualitatives sur les espèces végétales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »	71
Tableau VI. Evolution des effectifs de <i>Silene velutina</i> sur l'ilot de Fazzio de 1996 à 2014	80
Tableau VII. Zone de comptage de <i>Silene velutina</i> sur l'ilot de Fazzio (voir Figure 21. Cartographie et effectif de la population de <i>Silene velutina</i> en 2014)	80
Tableau VIII. Espèces végétales remarquables (autres que les espèces ayant justifié la désignation du site) dont la présence a été attestée sur le site natura 2000 ces 10 dernières années (de 2004 à nos jours)	84
Tableau IX. Espèces végétales invasives / ornementales (Biotope, 2011)	89
Tableau X. Données quantitatives et qualitatives sur les espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »	100
Tableau XI. Liste des espèces animales protégées du site Natura 2000	102
Tableau XII. Mesures de gestion du site Natura 2000	109

Fiche d'identité du site Natura 2000

Type : B (pSIC/SIC/ZSC)

Appellation du site : Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio

Code du site : FR9400592

Dates de désignation / classement :

- Date site proposé éligible comme SIC : 31/07/2003
- Date site enregistré comme SIC : 07/11/2013
- ZSC : premier arrêté (JO RF) : 03/08/2011
- ZSC : dernier arrêté (JO RF) : 03/08/2011

Localisation du site Natura 2000 :

- Pays : France
- Région : Corse
- Département : Corse-du-Sud
- Commune : Bonifacio

Coordonnées du centre du site (en degrés décimaux) : Longitude : 9,12306

Latitude : 41,40444



Figure 1. Carte de localisation

Superficie totale : 1985 ha

DOCOB site Natura 2000 FR9400592 - Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio

Préfet coordinateur : M. le sous-préfet de Sartène

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB : M. le maire de Bonifacio

Structure porteuse : Mairie de Bonifacio

Opérateur : Bureau d'études Endemys

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : cf. Arrêté préfectorale portant création et composition du comité de pilotage local du site Natura 2000.

1 DIAGNOSTIC

1.1 PERIMETRE DU SITE NATURA 2000

Cf. Figure 2. Périmètre du site Natura 2000.



Figure 2. Périimètre du site Natura 2000

1.2 DONNEES ADMINISTRATIVES

1.2.1 Les structures publiques

Le territoire du site Natura 2000 FR 9400592 « Ventilegne - la Trinité de Bonifacio-Fazio » comprend cinq collectivités territoriales :

- **La Collectivité Territoriale de Corse (CTC) par l'intermédiaire de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC).** L'OEC est gestionnaire de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio et gestionnaire délégué pour le compte du conseil général de la Corse du Sud des terrains du CELRL.
- **Le Conseil Général de la Corse du Sud,** gestionnaire des terrains du CELRL, mais il n'intervient pas directement en régie, il délègue la gestion des terrains à l'OEC.
- **La commune de Bonifacio** détient le pouvoir de police sur l'ensemble de son territoire. Elle est également la présidente du comité de pilotage du site Natura 2000. Notons la mise en œuvre de son agenda 21 avec notamment des actions prévues pour concernant les plantes invasives.
- **La commune de Figari** détient également le pouvoir de police sur l'ensemble de son territoire.
- **La Communauté de communes du Sud Corse.**

En outre, l'État par l'intermédiaire de la **DREAL Corse** intervient en tant que responsable de la politique générale de Natura 2000, financeur et assure la police de l'environnement. DREAL Corse.

Notons également le service des phares et balises dont les missions sont les suivantes :

- entretient et développe le balisage côtier de l'ensemble du territoire,
- assure la surveillance technologique des systèmes modernes d'aide à la navigation,
- participe à la réalisation de missions hydrographiques et est associé au plan POLMAR en mettant à disposition les moyens nautiques.

1.2.2 Les structures publiques gestionnaires

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) dont la mission est d'identifier, acquérir et aménager des espaces naturels du littoral. Pour assurer la protection foncière des sites, l'établissement définit des périmètres d'intervention dans lesquels il acquiert des parcelles au gré de leur mise sur le marché par leurs propriétaires. Il en confie ensuite la gestion à un gestionnaire.

Le Conseil général de la Corse du Sud est le gestionnaire des terrains du CELR, mais la gestion est déléguée à l'Office de l'Environnement de la Corse.

L'Office de l'Environnement de la Corse est également le gestionnaire de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio dont une partie englobe le site Natura 2000.

1.2.3 La démographie

Selon les populations légales de 2012 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2015, la population totale de la commune de Bonifacio est de 3004 habitants et la commune de Figari de 1416 habitants.

Le site Natura 2000 comprend quelques habitants au sein de son périmètre notamment sur le hameau de Tunara. L'ensemble du site Natura 2000 est principalement fréquenté en période estivale.

1.2.4 Les programmes, documents et autres zonages réglementaires ou/et d'inventaire applicables à l'emprise du site Natura 2000

Autres sites natura 2000 :

- Zone Spéciale de Conservation (Directive « oiseaux ») n°FR9410021 « Iles Lavezzi, Bouches de Bonifacio » qui englobe les îles de Tunara et de Fazziò.

Réserve Naturelle de Corse :

La Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio, cette réserve naturelle a été créée par le décret ministériel du 23 septembre 1999. La loi sur la Corse du 22 Janvier 2002 et le décret d'application n° 2005-491 en date du 18 Mai 2005 fixent de nouvelles dispositions en matière de création et de gestion de réserves naturelles. Cette compétence est attribuée à la Collectivité Territoriale de Corse (CTC). La gestion de la réserve est concédée à l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC). Cette réserve naturelle est globalement maritime mais elle englobe quelques parties terrestres se situant au sein du périmètre Natura 2000 :

- Iles de Fazziò (périmètre de protection renforcé et zone de non prélèvement)
- Iles de Tunara (périmètre de protection renforcé)

- Etang de Ventilegne et ses abords (périmètre de protection renforcé)
- Etang de Pisciu Cane et ses abords (périmètre de protection renforcé)
- Etang de Testarella et ses abords (périmètre de protection renforcé)

La réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio intégrée au territoire de la partie française du projet de Parc Marin International, ayant abouti le 7 décembre 2012 à la création du Groupement Européen de Coopération Territoriale – Parc Marin International des Bouches de Bonifacio (G.E.C.T.-P.M.I.B.B.), liant l'Office de l'Environnement de la Corse, gestionnaire des deux réserves et gestionnaire délégué des terrains du Conservatoire du littoral attenants, et le Parc National de l'Archipel de La Maddalena.

Domaine du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) :

La majeure partie du site Natura 2000 est acquise par le CELRL notamment les sites de Ventilegne, Capu di Fenu-Trinité (cf. Figure 8). La gestion déléguée des terrains est réalisée par l'OECC.

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) :

L'Archipel de la Tunara à Bonifacio a été classé en APPB. Sa superficie est de 1,6 ha.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) :

- ZNIEFF type I n° FR9400592 « Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio »,
- ZNIEFF type I n° 940004118 « Zone humide de Saparelli »,
- ZNIEFF type I n° 940004117 « Etang de Ventilegne »,
- ZNIEFF type I n° 940013109 « Îles de la Tunara »,
- ZNIEFF type I n° 940008862 « Massif de la Trinité »,
- ZNIEFF type I n° 940031088 « Mare temporaire de Padulu et abords »,
- ZNIEFF type II n° 940004115 « Plateau calcaire de Bonifacio »

Sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930 :

Il est identifié 3 sites classés au sein du périmètre du site Natura 2000 :

- Domaine public maritime entre le port de Stagnolu et la pointe de Fiumara à Bonifacio.
- Falaises et plateau de Bonifacio et massif du mont de la Trinité.
- Couvent de la Trinité

Terrain militaire :

Le site Natura 2000 comprend le terrain militaire de Mucchjiu Biancu. Son utilisation est

actuellement abandonnée par le ministère de la défense. Il y a une convention d'affectation avec le CELRL.

Les zones archéologiques :

Aucun zonage archéologique sur le site.

Cependant, la Trinité de Bonifacio constitue un intérêt archéologique.

En outre, l'ensemble de la commune de Bonifacio se situe dans une zone sensible pour l'archéologie.

Le Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SDAGE) :

Le SDAGE 2010-2015 du bassin de Corse fixe les objectifs de qualité des eaux pour une période de 6 ans. Le cours d'eau de Ventilegne fait l'objet de mesures de surveillance de bon état écologique. Compte tenu des différents étangs et cours d'eau du site Natura 2000, il est concerné par l'orientation fondamentale n°3 « Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités ». Le littoral sud-ouest de la Corse est concerné par la mesure 3A01 « Aménager les sites naturels et organiser les activités, les usages et la fréquentation du littoral ».

Prévention et Lutte contre les incendies :

La prévention et la lutte contre les incendies est encadré par différents documents de planification. Le plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI) 2013-2022 définit la politique régionale de prévention des incendies autour de 9 objectifs majeurs à réaliser et de « fiches action » sur différents volets de prévention. Sur le plan local du territoire de l'extrême-sud des plans sont en cours d'élaboration. L'élaboration et l'approbation des études de planification des équipements de prévention et de prévision sur le territoire qui accueille le site natura 2000 sont en cours.

Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées¹ :

- Plan national d'actions En faveur de *Centranthus trinervis* (Viv.) Bég.-
Centranthe à trois nervures – 2012-2017,
- Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni hermanni*) – 2009-2014 (nouveau plan en cours d'élaboration),
- Plan national d'actions en faveur du Crapaud vert (*Bufo viridis*) 2014-2018,
- Plan national d'actions en faveur des Odonates 2011-2015.

¹ Documents cadres dont il faut tenir compte pour mettre en cohérence les fiches actions des différents documents.

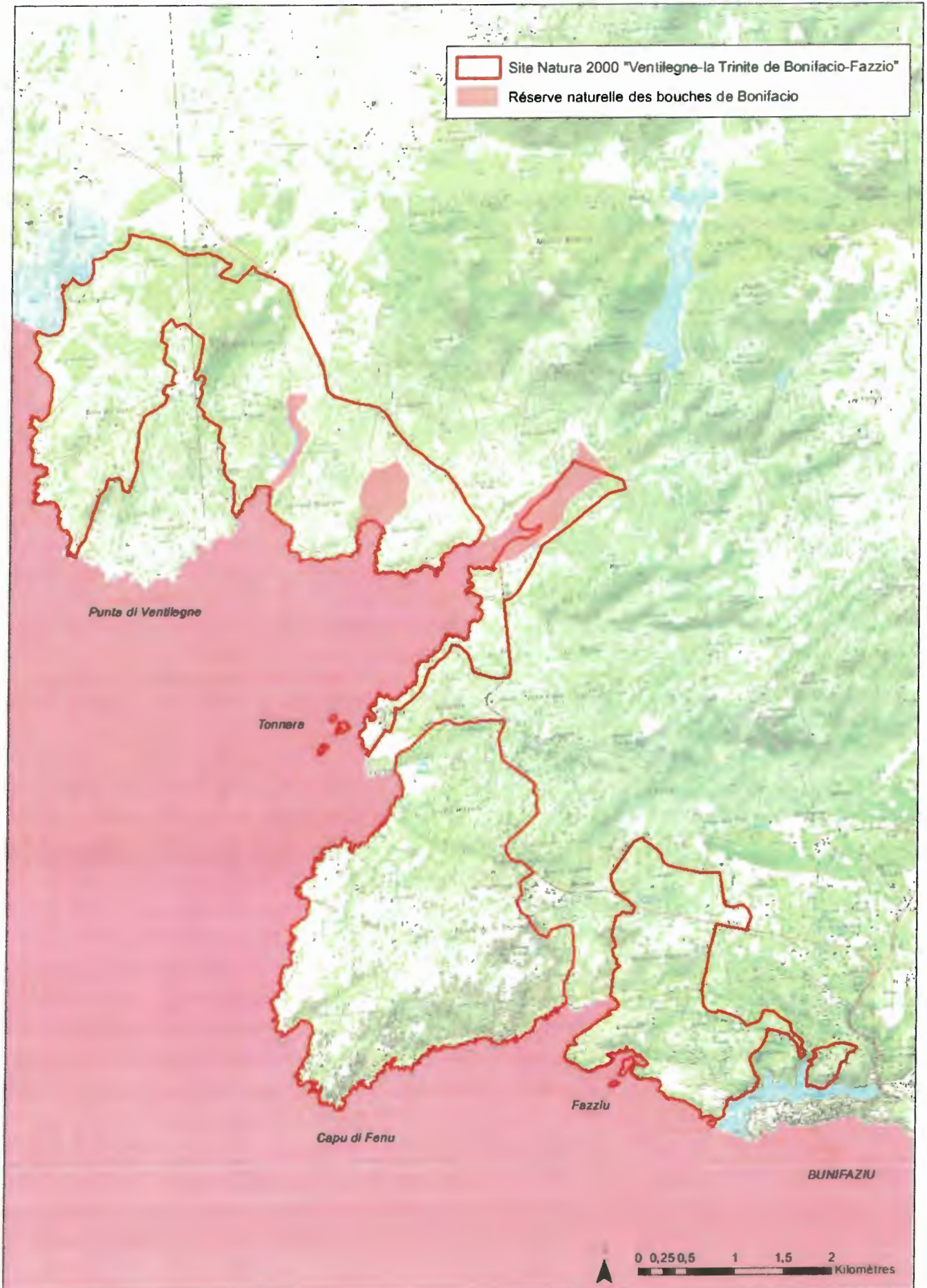


Figure 3. Périmètre de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio

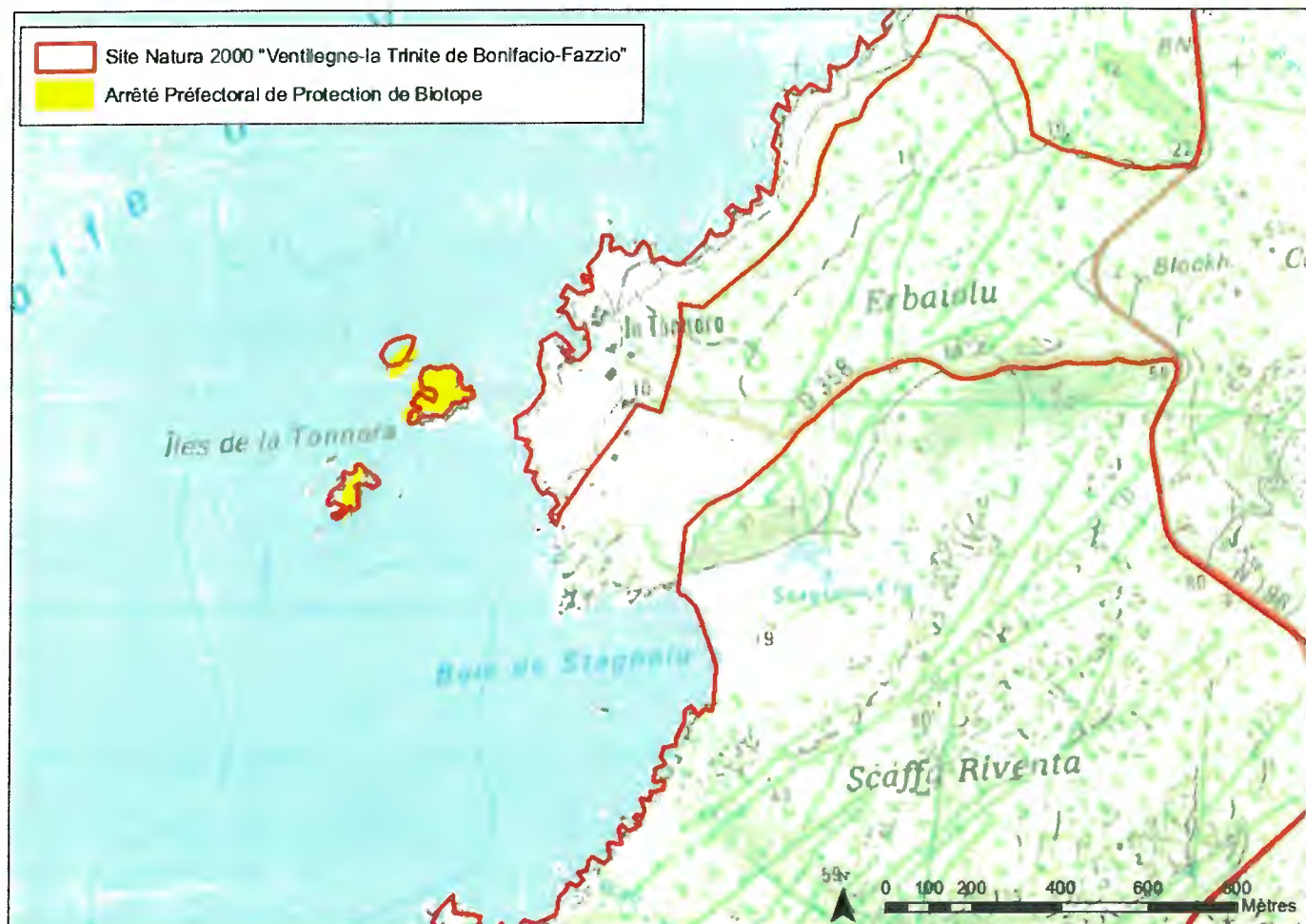


Figure 4. Périmètre de l'APPB

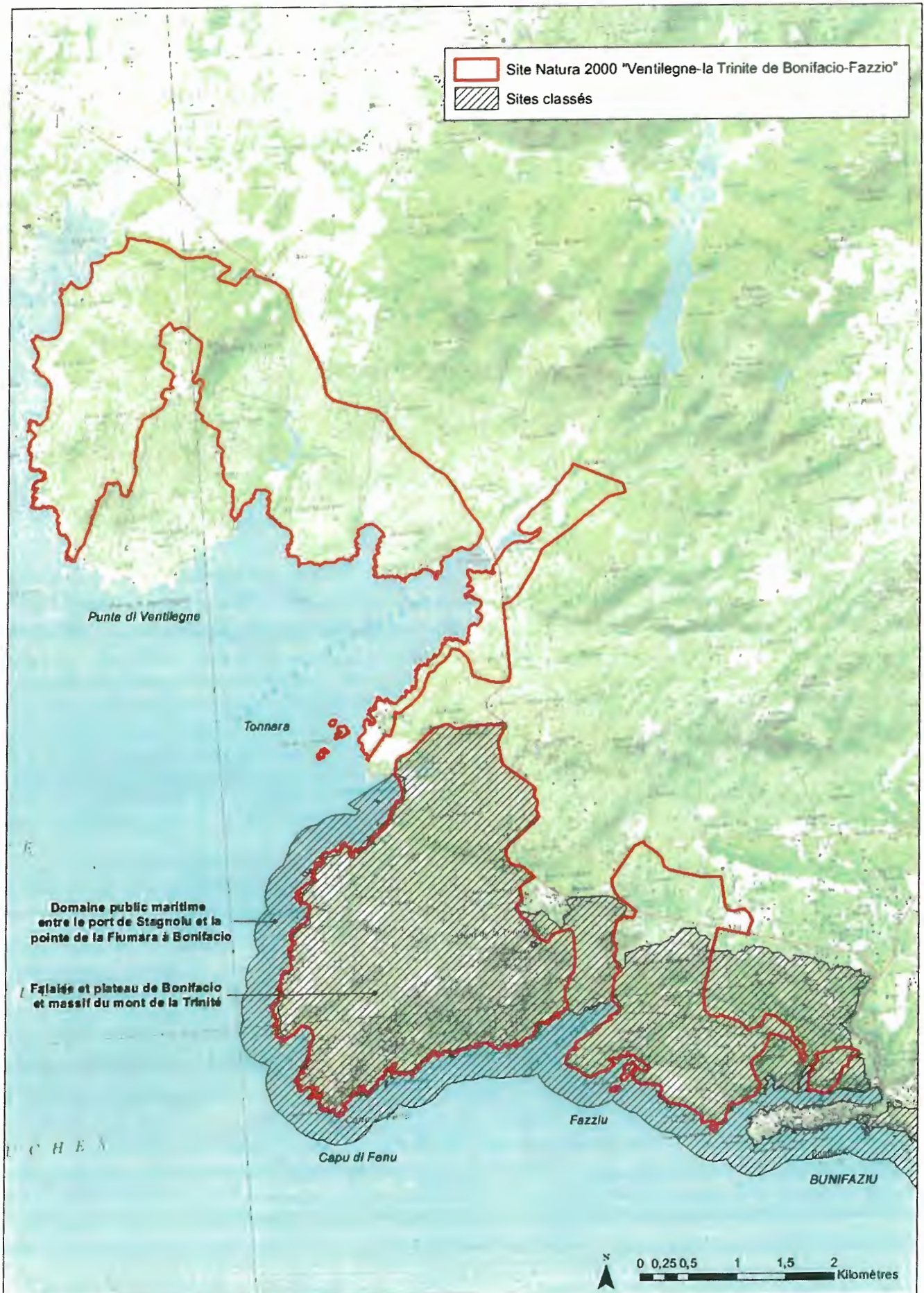


Figure 5. Périmètre des sites classés



Figure 6. Périmètre des ZNIEFF



Figure 7. Périmètre de la Zone Spéciale de Conservation (Directive « oiseaux ») n°FR9410021 « Iles Lavezzi, Bouches de Bonifacio ».

Tableau I. Synthèse des données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données / Structures ressources
État (DREAL Corse)	1	DREAL Corse	Rôle de financeur et de police de l'environnement.	DREAL Corse
Région	1	Collectivité Territoriale de Corse via Office de l'Environnement de la Corse.	Rôle de financeur et conduit certains programmes concernant la biodiversité. Compétence en création et gestion des réserves naturelles de Corse.	OEC
Département	1	Conseil Général de la Corse du Sud	Gestionnaire des terrains du CELRL.	CG 2A
Communes	2	Bonifacio Figari	Bonifacio, présidente du comité de pilotage et maître d'ouvrage. Rôle de police sur leur territoire.	Mairie Bonifacio
Communauté de Communes	1	Communauté de communes du Sud-Corse	Peut prévoir des actions en faveur de la protection de l'environnement	Mairie Bonifacio
Structure publique gestionnaire	3	Conservatoire du littoral (CELRL) Conseil Général de la Corse du Sud	La majorité des parcelles du site Natura 2000 sont acquises par le CELRL qui a un rôle de conservation et de gestion du littoral et du patrimoine naturel Gestionnaire des terrains du CELRL. Aucunes parcelles acquises au titre des ENS	OEC CELRL CG 2A
Habitants	Très faible	Office de l'Environnement de la Corse Très peu d'habitants sur le site Natura 2000 se situant notamment au niveau du hameau de Tunara.	Gestionnaire de la réserve des Bouches de Bonifacio. Gestionnaire délégué par le Conseil Général des terrains du CELRL. Fréquentation et utilisation du site Natura 2000.	Observations in situ ; INSEE
Réserves Naturelles de Corse	1	Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio	Conservation de la biodiversité et réglementation des activités humaines.	OEC

DOCOB site Natura 2000 FR9400592 - Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données / Structures ressources
APPB	1	Archipel de la Tunara 1,6 ha.	Mise en protection de parcelles à fort enjeu pour la biodiversité.	DREAL Corse
ZNIEFF	7	« Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio », « Zone humide de Saparelli » « Etang de Ventilegne » « Îles de la Tunara » « Massif de la Trinité » « Mare temporaire de Padulu et abords » « Plateau calcaire de Bonifacio »	Connaissance sur la biodiversité	DREAL Corse INPN
Autres sites Natura 2000	1	ZSC (Directive oiseaux) qui englobe les îles de Tunara et de Fazzio	Conservation des oiseaux d'intérêt communautaire des îles de Tunara et Fazzio	DREAL Corse INPN
Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées	4	PNA Centranthus trinervis PNA Tortue d'Hermann PNA Crapaud vert PNA Odonates	Conservation des espèces menacées	DREAL Corse CBNC
Terrain militaire	1	Terrain militaire de Mucchju Biancu	Participe à la conservation du site Natura 2000 à travers une convention d'affectation avec le CELRL.	DREAL Corse ; CELRL
Zones archéologiques	1	Aucun zonage archéologique sur le site, cependant, la Trinité de Bonifacio constitue un intérêt archéologique. de plus, l'ensemble de la commune de Bonifacio se situe dans une zone sensible pour l'archéologie	Archéologie à prendre en compte dans la mise en œuvre du document d'objectifs.	DRAC OEC

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données / Structures ressources
SDAGE	1	<p>Présence du cours d'eau de Ventilegne, suivi du bon état écologique.</p> <p>Orientation fondamentale n°3 « Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités ».</p> <p>Mesure 3A01 « Aménager les sites naturels et organiser les activités, les usages et la fréquentation du littoral ».</p>	Préservation des milieux aquatiques et actions de conservation en faveur des milieux humides.	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

1.3 SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

Le site Natura 2000 est constitué de parcelles publiques et privées.

Concernant les parcelles publiques sur le site Natura 2000, elles appartiennent à plusieurs organismes publics :

- Direction Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM 2A)
- Collectivité Territoriale de la Corse (CTC)
- Hôpital de Bonifacio
- Etat - Ministère de la Défense
- Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL).
- Commune de Bonifacio (Tunara).

La majeure partie du site Natura 2000 est acquis par le CELRL notamment les sites de Ventilegne, Capo di Feno-Trinité (cf. Figure 8). Le site de Faziò et Mucchju Biancu (cf. Figure 9) est constitué de parcelles appartenant à différents organismes publics dont une grande partie au CELRL, au ministère de la défense et à l'hôpital de Bonifacio.

Le reste des parcelles appartient à des propriétaires privés dont la plupart sont en indivision ou en succession.

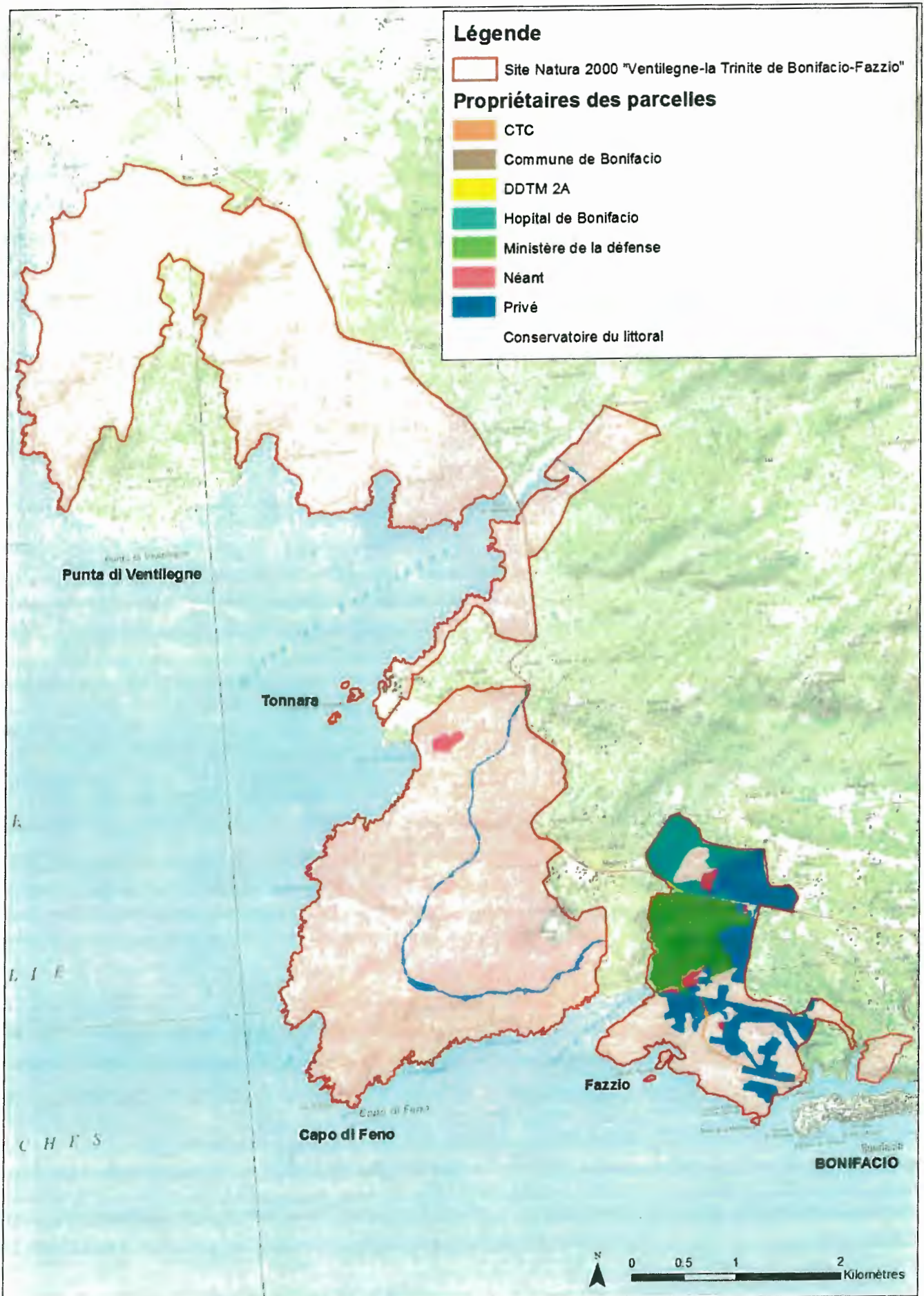


Figure 8. Cartographie des propriétés du site Natura 2000

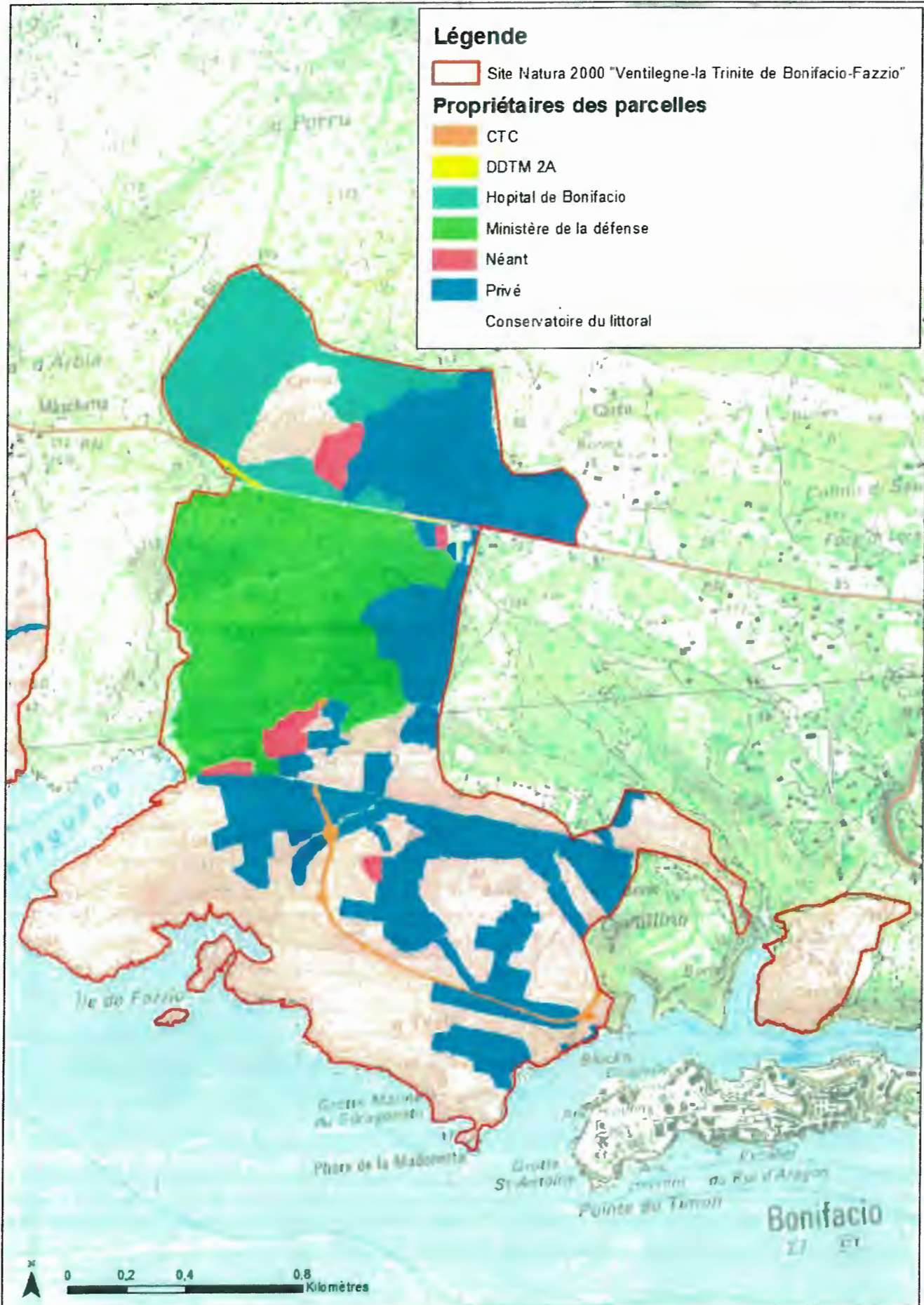


Figure 9. Zoom sur les propriétés du secteur de Fazzio

1.4 ACTIVITES HUMAINES ET OCCUPATION DU SOL

1.4.1 Agriculture

Le site Natura 2000 présente un grand intérêt écologique mais présente également un intérêt agropastoral.

Quatre exploitations agricoles y sont présentes, toutes font l'œuvre d'une convention avec le conservatoire du littoral, le conseil général et l'office de l'environnement qui a pour rôle d'entretenir les milieux ouverts et favoriser les pratiques pastorales ...) :

- Un élevage bovin sur Ventilegne : Des mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) sont en cours d'application,
- Un élevage caprin sur Ventilegne,
- Un élevage de volailles sur la Trinité de Bonifacio,
- Un apiculteur à Tenuta.

Notons également une activité de récolte de plantes aromatiques sur Ventilegne.

Selon les services de la DDTM 2A, il est recensé deux ilots déclarés aux Registre parcellaire graphique (RPG) se situant en tout ou partie dans le périmètre Natura 2000 → cf. Figure 10. Parcelles agricoles déclarées au RPG (DDTM 2A).

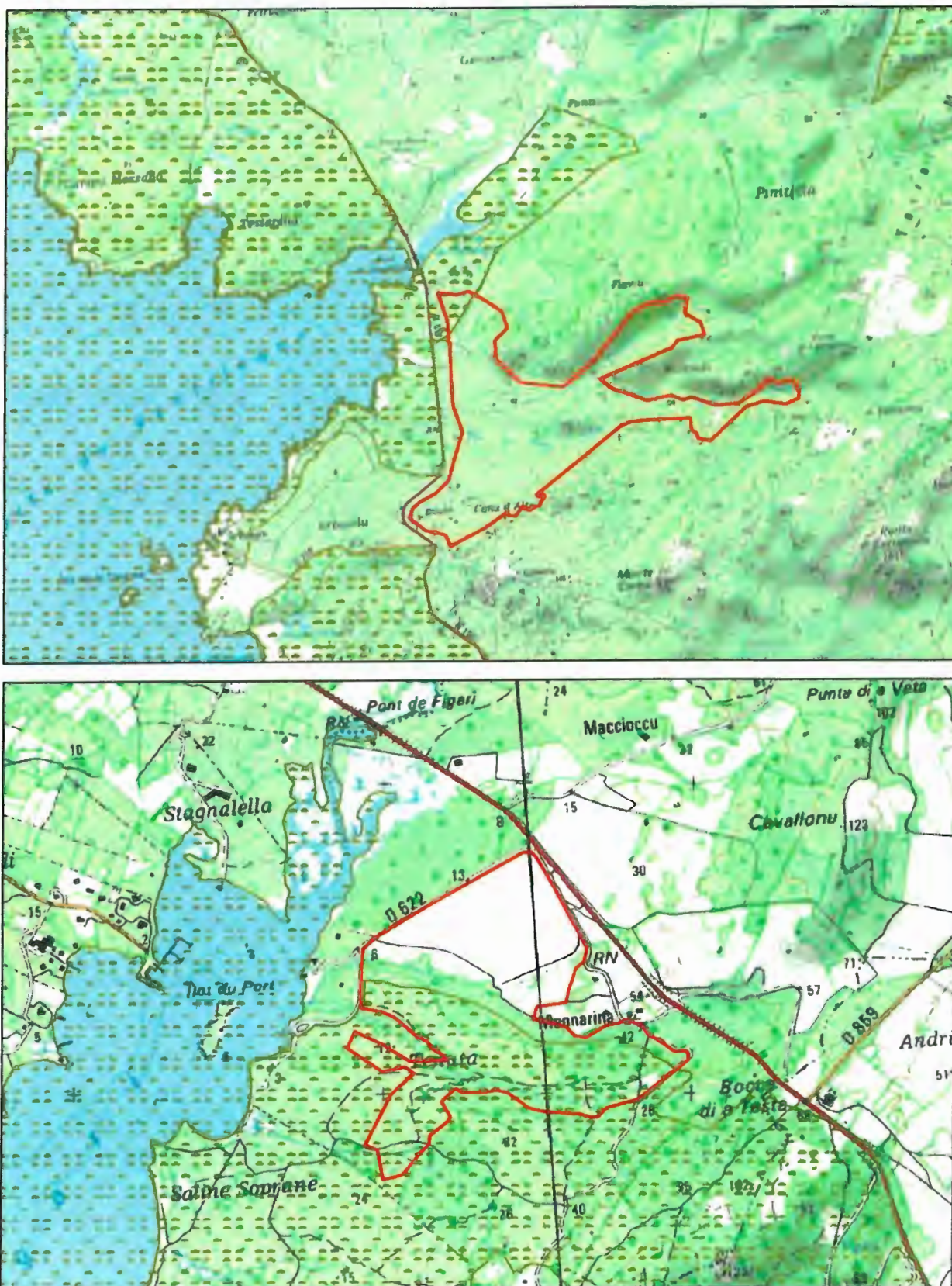


Figure 10. Parcelles agricoles déclarées au RPG (DDTM 2A)
(en rouge = les parcelles déclarées ; en vert = Natura 2000)

1.4.2 Urbanisation

Le site Natura 2000 est un site naturel non urbanisé, il se situe globalement en dehors de toute urbanisation.

Quelques habitations et activités économiques se situent au niveau du hameau de Tunara. Une habitation est également présente dans le périmètre natura 2000 vers le lieu-dit Padulu



La RN 196 reliant Bonifacio à Ajaccio passe en partie et en périphérie du site Natura 2000, sa fréquentation est 2748 véhicules par jour en moyenne. Sa fréquentation augmente en période estivale avec 6168 véhicules par jour.

Concernant les documents d'urbanisme, la commune de Bonifacio est urbanistiquement réglementée par un Plan Local d'urbanisme (PLU). Le zonage du PLU classe le site Natura 2000 (partie Bonifacio) en zone NR. Cette zone correspond aux espaces naturels identifiés comme remarquables au titre de l'article L. 146-6 du code de l'urbanisme. La commune de Figari est urbanistiquement réglementée par une carte communale. Le PLU est en cours de réalisation. Actuellement, le site Natura 2000 n'est pas cartographié par la carte communale car il se situe en dehors de zones urbanisées. Il est donc soumis au règlement national d'urbanisme.

1.4.3 Activités cynégétiques

Des activités de chasse sont identifiées sur le site Natura 2000. Les principales espèces gibiers sont le sanglier, le lapin, les oiseaux migrateurs (les turdidés notamment) et quelques oiseaux d'eau (canards, limicoles...) (Faggio, 2008 ; DREAL Corse, non daté).

Sur la commune de Bonifacio, l'activité est organisée par une association de chasse. Le CELRL a conventionné avec l'association. Sur la commune de Figari, une association de chasse existe également mais elle est actuellement inactive. Au sein du périmètre terrestre de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, la pratique de la chasse est strictement réglementée. L'exercice de la chasse est strictement interdit sur le domaine public maritime de l'étang et du golfe de Ventilegne.

Quelques dégradations dues à des chasseurs sont à déplorer : détérioration de ganivelles, création d'ouvertures dans le maquis pour accéder à des postes de chasse notamment pendant les périodes de grives, dépôts de cartouches usagées...

1.4.4 La pêche

Le site Natura 2000, est intégré dans le périmètre de la prud'homie des patrons pêcheurs de Bonifacio et englobe une partie du cantonnement de pêche de Bonifacio (allant de Capo di Feno à Capo Pertusato). On distingue sur cette zone, une activité de pêche professionnelle et une activité de pêche maritime de loisir. La pêche professionnelle est exercée en mer, très peu voir pas du tout, dans les étangs et près de la côte pour la récolte d'oursins en apnée. . La pêche maritime de loisir se pratique en mer et en bord de mer (depuis la côte) ainsi qu'au niveau des différents étangs où elle est règlementée de par leur classement en ZPR (la pêche sous-marine est interdite, la pêche de loisir est limitée à l'utilisation de la palangrotte, de la traîne et du lancer depuis une embarcation, ou depuis le rivage). Toute forme de pêche est interdite dans la partie du site natura 2000 classé en ZNP (autour des îlots de Fazzio). On note notamment des pêcheurs d'oursins en particulier sur Campu Mezzanu. Une grande partie du golfe de Ventilegne est traditionnellement exploité par la population locale et dont l'accès en voiture est facilité. Il s'agit d'une des zones les plus exploitées de la EMLP pour cette ressource. Un suivi de la pêche récréative aux oursins est réalisé sur ce site, des données sur l'effort de pêche sont disponibles. Au sein de la réserve naturelle, les activités de pêche sont strictement réglementées.

1.4.5 Le tourisme

1.4.5.1 Accueil et hébergement touristique

Le site Natura 2000 se situe dans l'Extrême Sud de la Corse entre Porto-Vecchio et Bonifacio qui comme on la noté est un haut lieu touristique de l'île. Le sud de la Corse est l'un des territoires de Corse le plus fréquenté en période estivale. Ce territoire représente 24% de l'offre touristique régionale en 2013 soit 815 établissements touristiques et 37 500 lits (source : Observatoire du Tourisme de la Corse). Les communes de Bonifacio et de Figari sur laquelle s'inscrit le site natura 2000 contribue à l'offre d'hébergement touristique (cf. ci-dessous).

Offre d'hébergement touristique des communes de Bonifacio et Figari (selon l'INSEE au 1er janvier 2014)

		Hôtels	Campings	Autres hébergements collectifs (villages de vacances)
Bonifacio	Nombre d'établissements	17	8	7
	Nombres de places d'hébergement	416	1292	674
Figari	Nombre d'établissements	0	1	0
	Nombres de places d'hébergement	0	110	0

Dans son ensemble le site Natura 2000 n'accueille pas d'hébergement touristique hormis sur

le hameau de Tunara où il est identifié des locations saisonnières et un restaurant (Résidence la Tunara - Chez Marco). Signalons également, le camping aux abords de la Trinité qui favorise le flux touristique sur ce secteur ; concernant ce camping un risque de diffusion d'espèces invasives est identifié ainsi qu'une pollution par le rejet d'eaux usées sur les terrains du CELRL.

Sur le site, le flux touristique est géré grâce aux aménagements du CELRL (aire de stationnement, sentiers, suppression de pistes, ouvrages de protection de dunes et arrières-plages ...). Un problème de gestion de la fréquentation touristique existe particulièrement à Tunara.

La fréquentation estivale du site natura 2000 est suivie par l'OEC sur les terrains du CELRL [ci-dessous et Figure 11. Pic de fréquentation estivales et points d'accès au site Natura 2000 (Source : OEC et CELRL : comptage et estimation de pics de fréquentation en 2014)] :

Le secteur de **la Testa entre Tenuta (port de Figari) et Giardinelli (sud de la Testa)** est le plus fréquenté du site natura 2000, à noter que sur ces deux lieux des packings sont aménagés facilitant l'accès :

- Sur **Tenuta** (écocompteur routier), 19 000 véhicules sont comptés sur une année dont 63% uniquement en période estivale (juillet-août) et avec un pic de fréquentation journalier à 260 véhicules ;
- Sur **Giardinelli** (écocompteur routier), 17 000 véhicules sont comptés sur une année dont 65% uniquement en période estivale (juillet-août) et avec un pic de fréquentation journalier à 290 véhicules.
- Le **sentier de la Testa** entre Tenuta (port de Figari) et Giardinelli (sud de la Testa) est emprunté par 1 800 personnes un jour de forte fréquentation.

Le site de **Tunara** est également très fréquenté avec un pic de fréquentation journalier de 350 personnes (comptage visuel le 12 août 2014), vraisemblablement favorisé par l'accès en véhicule, le stationnement et des activités nautiques qui attirent les touristes.

Le sentier de **Campu Mezzanu au nord de Tunara** est fréquenté par 50-70 de personnes les jours de forte fréquentation, on atteint jusqu'à 130 personnes (comptage visuel le 12 août 2014) sur le sentier de **Stagnolu au sud de Tunara**.

Sur le sentier de **Capu di Fenu – Trinité**, on atteint des pics de fréquentation journalière de 120 personnes (comptage visuel le 12 août 2014) et une fréquentation annuelle de 11 000 personnes dont la moitié en période estivale (juillet-août).

Sur le sentier de **Fazziò**, on atteint des pics de fréquentation journalière avoisinant les 300 personnes (comptage visuel le 12 août 2014) et une fréquentation annuelle de 18 300 personnes dont plus de la moitié (10 669) en période estivale (juillet-août). La plage de Fazziò uniquement attire « seulement » 20-30 personnes en pic de fréquentation (22 personnes en comptage visuel le 12 août 2014). La plage de Paraganu, on atteint des pics de fréquentation journalière de 70 personnes (comptage visuel le 12 août 2014).

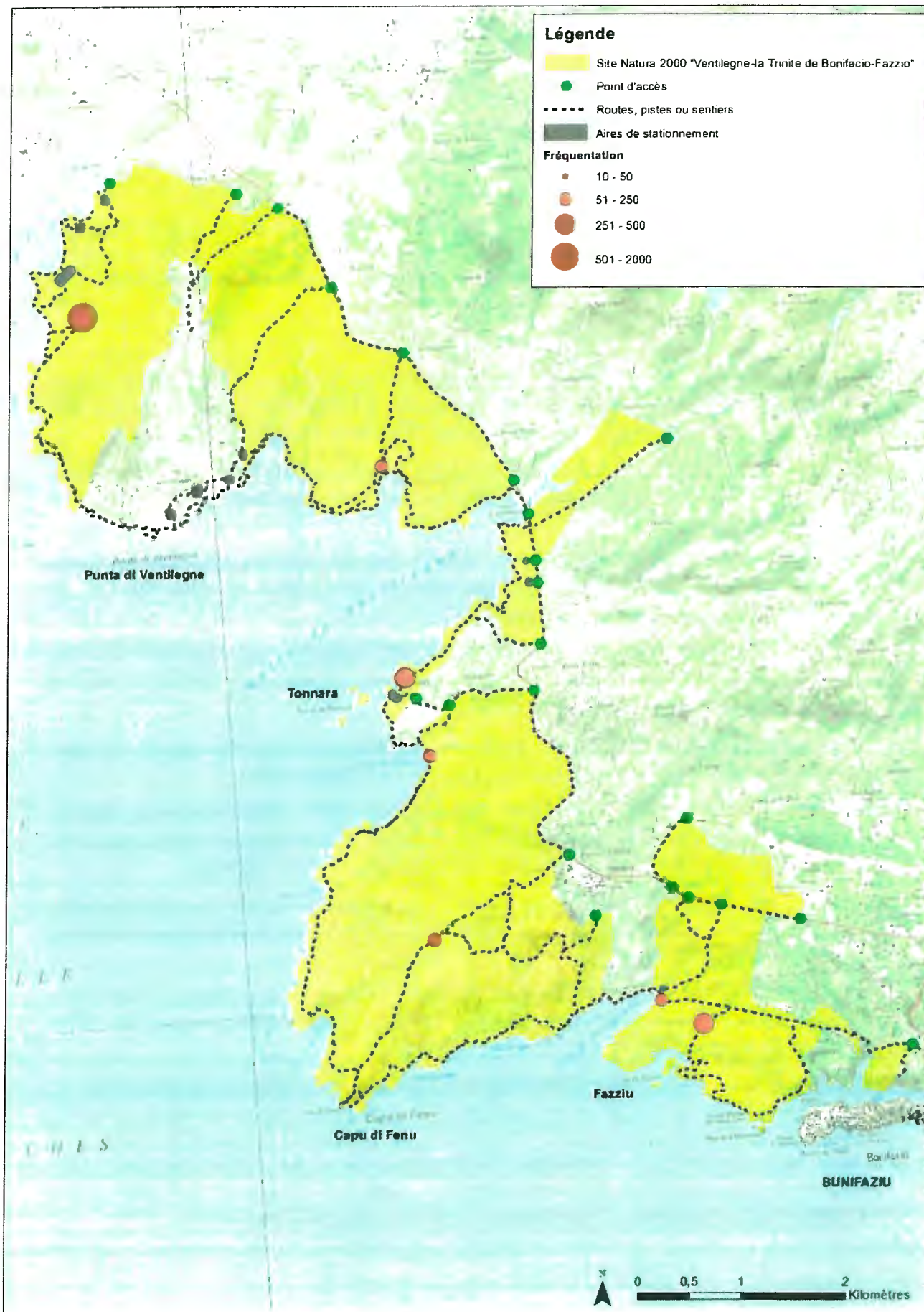


Figure 11. Pic de fréquentation estivales et points d'accès au site Natura 2000 (Source : OEC et CELRL : comptage et estimation de pics de fréquentation en 2014)

1.4.5.2 Activités de pleine nature

Le site Natura 2000 est utilisé pour les activités de nautisme, de baignade, d'escalade et de randonnée.

Les sites de Tunara, A Salina (baie de Figari) et Campu Mezzanu sont identifiées comme étant des spots de sports nautique notamment le kitesurf et windsurf. Une école de voile est basée sur la plage de Tunara (kayak, windsurf, wakeskate, bouée tractée) et une autre sur la plage A Salina.

Une activité d'escalade est présente sur la Trinité (convention entre le CELRL et le club d'escalade « les lézardos »).

La randonnée pédestre est très pratiquée sur le site. Plusieurs sentiers pédestres balisés et aménagés ont été réalisés par le CELRL :

- Sentier de Fenu reliant le hameau de Tunara au site de Paraganu en passant par le feu de Fenu, il y a un accès à l'ermitage de la Trinité.
- Sentier de la Testa reliant le port de Figari au Monte Scupetu en longeant la côte de la Testa Ventilegne.
- Le sentier de la Madonetta Strada Vechja

De la randonnée équestre est également présente. Signalons le pâturage de chevaux sur la mare temporaire de Padulu qui pose des problèmes de conservation de cet habitat d'intérêt communautaire.

Rappelons que les activités de pleine nature sont strictement réglementées dans le périmètre de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio. Elles sont interdites sur le domaine terrestre de la réserve².

1.4.6 Les projets

Actuellement, Il n'est pas recensé de nouveaux projets privés sur le site Natura 2000, le zonage des documents d'urbanisme ne le permet pas.

Les principaux projets identifiés sur le site Natura 2000 relèvent des aménagements et de

² Article 20 du décret ministériel du 23 septembre 1999 portant création de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio.

travaux conduits par le CELRL sur ses terrains. Les aménagements à réaliser sont répertoriés dans les plans d'intention paysagère du CELRL. Les principaux travaux concernent de la cicatrization de piste, restauration du milieu naturel, aménager la circulation des véhicules et le stationnement, organiser la circulation piétonne, rénover le patrimoine historique bâti...

Tableau II. Synthèse des données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données / Structures ressources
Agriculture	140 170	4	3 éleveurs (bovins, caprins, volailles) et un apiculteur. Eleveur bovin sous contrat MAET et réalisation d'un projet agricole en collaboration avec le CELRL. Les éleveurs de bovins et de volailles ainsi que l'apiculteur sont conventionnés avec le CELRL.	DDTM 2A OEC (agent pastoral) CELRL
Urbanisation	409 690	Non urbanisé excepté au hameau de Tunara	Site Natura 2000 globalement naturel et non urbanisé excepté sur le hameau de Tunara où existe quelques habitations et activités touristiques. Présence de la RN 196. Urbanisation règlementée par le PLU de Bonifacio et le RNU sur la commune de Figari.	Mairie In situ IGN
Activité cynégétique	230	Aléatoire	Présence d'associations de chasse de Bonifacio et de Figari. Chasse au sanglier et à la plume. Des dégradations sont identifiées.	CELRL OEC
Pêche	220 211	Aléatoire	Activité de pêche en mer (professionnelle et récréative) et bord de mer (récréative) ainsi qu'en eau douce (récréative) sur le ruisseau de Ventilegne.	OEC
Tourisme	621, 620, 720, 530, 501, 710,	Aléatoire	Site Natura 2000 fortement fréquenté en période estivale. Activités nautiques, de baignade et de promenade à pied identifiés. Présence d'hébergements et d'activités touristiques sur le hameau de Tunara.	CELRL Observations <i>in situ</i> OEC
Projets	530	-	Aménagements du CELRL	CELRL

1.5 MILIEUX PHYSIQUES

1.5.1 Géologie

Le substratum de ce site concerne majoritairement des roches magmatiques plutoniques calco-alkalines de l'intrusion U2 mise en place entre -305 et -280Ma (Carbonifère supérieur-Permien inférieur). Il s'agit de granite dont la grosseur des grains peut être variable et le plus souvent de couleur claire. Il est recoupé par de nombreux filons de basalte et rares filons de microgranite et il est affecté de failles qui déterminent des zones plus sensibles à l'érosion. Tout à l'est du site, on a le contact entre le substratum granitique et les roches sédimentaires du Miocène (en jaune). La base de la série visible entre Mucchiu Biancu et la rive est de la Cala di Paraganu est constitué de calcaires récifaux, de calcaire à algues rouges et bryozoaires et de marnes. Elle est surmontée par des calcarénites avec stratifications obliques entrecroisées que l'on suit en falaise sous la ville de Bonifacio et jusqu'au Cap Pertusatu. Cet ensemble de roches déposées en milieu marin ont des âges compris entre 19 et 15 Ma environ. Au fond des criques s'accumulent des sables littoraux.



1.5.2 Topographie

Le site Natura 2000 se situe sur le littoral, il recouvre deux sommets culminant à 181 m (Monte Scupetu) et 241 m (Mont de la Trinité) et leurs versants.

L'altitude du site varie de 0 à 241 mètres. La pente est relativement importante avec des sommets sont proches de la côte.

1.5.3 Eaux

1.5.3.1 Eaux de surface

Le réseau hydrographique, au sein du site Natura 2000, est composé de plusieurs zones humides littorales et de cours d'eau. Les principales zones humides (en termes de surface notamment) du site sont :

- Saline Soprane et Saline Sottane (sur la côte est de la baie de Figari),
- Etang de Pisciu Cane,
- Zone humide de Testarella,
- Etang de de Stagnolu,
- Mare temporaire de Padulu.

Le ruisseau de Ventilegne est inclus dans le périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010-2015 du bassin de Corse.

1.5.3.2 Eau potable

D'après la banque de données BSS (Banque de données du Sous-Sol), un seul point d'eau captés (forage, puits ou autre point d'eau) est présents au sein du périmètre Natura 2000. Il est situé au lieu-dit Capello.

→



Bien qu'hors périmètre Natura 2000 (mais à proximité), signalons également, trois points d'eau captés (forage, puits et autre point d'eau) au niveau de la Tunara.

→



En outre, la zone urbanisée de Tunara est alimenté par le réseau hydraulique de la ville de Bonifacio.

1.5.3.3 Assainissement des eaux usées

Selon l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, une station d'épuration est présente sur la commune de Bonifacio, elle se situe au niveau de la ville de Bonifacio. Il s'agit de STEP de 8000 équivalents/habitants (eq/hab).

Aucune station d'épuration n'est présente sur le site Natura 2000.

À Tunara, les habitations disposent de systèmes d'assainissement individuels.

1.5.3.4 Eaux de baignade

Un site de baignade suivi par le ministère de la santé, est présent sur le site Natura 2000. Il se situe au lieu-dit La Tunara. D'après le classement 2014, le site admet une excellente qualité des eaux de baignade (Figure 12).



Figure 12. Classement 2014 des eaux de baignade du site de La Tunara (Source : baignades.santé.gouv.fr)

1.5.4 Climat

Pour définir le climat du site, nous avons utilisé les données météorologiques de la fiche climatologique de Bonifacio (Figure 13).

Le site s'inscrit dans un climat méditerranéen maritime. Le climat local y est influencé par le relief et la situation littorale, permettant ainsi l'expression de nombreux microclimats. Les caractéristiques du climat restent néanmoins visibles avec une forte sécheresse estivale et des précipitations importantes en automne (Biotope, 2010).

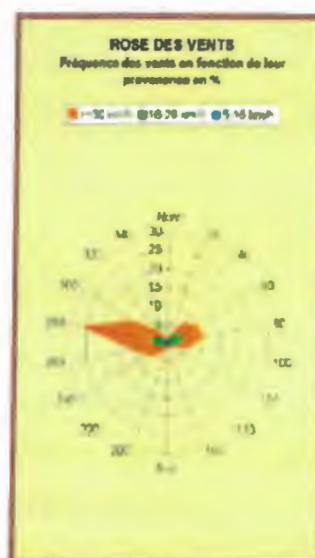
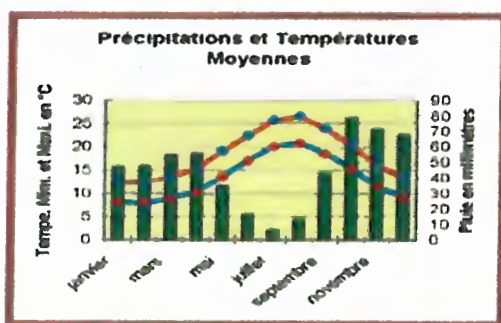
Concernant les températures, la moyenne sur une année est de 16°C. Les moyennes vont de 10°C en hiver (janvier) à 23°C en plein été (juillet). Le record de température la plus élevée est de 38,5°C en 1983 et la plus basse est de -4,2°C en 1963. Notons donc que les températures sont relativement douces tout au long de l'année.

Concernant les précipitations, la moyenne sur une année est de 45,2 mm. Les moyennes vont de 5 mm en été (juillet) à 80 mm en automne (octobre). Les précipitations sont plutôt modérées le reste de l'année aux alentours de 50 mm. Le record de précipitations les plus

importantes s'élève à 94 mm en un jour, en 1982.

Les vents sont très fréquents et forts dans le secteur de Bonifacio. Ces vents soufflent souvent fort puisque la rose des vents montre qu'une large proportion est supérieure à 30 km/h. Punente (vent d'ouest) et Levanti (vent d'est) sont les principaux balayant les côtes bonifaciennes, avec une large dominance du Punente apportant souvent fraîcheur et humidité.

LE CLIMAT DE BONIFACIO



En moyenne par an

19 jours d'orage	69 jours de pluie	1 jour de neige	7 jours de fortes chaleurs	1 jours de gel
------------------	-------------------	-----------------	----------------------------	----------------

Toutes vos météo ☎ 3250 (0,34 € mn) - Site internet : <http://www.meteo.fr>

Figure 13. Fiche climatologique de Bonifacio (Source : Météo-France)

Tableau III. Synthèse des données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	Les 2/3 ouest du site sont couverts par des roches granitiques. Le reste du site, au niveau du plateau de Bonifacio, est constitué de roches calcaires.	Roches granitiques et calcaires.	Carte géologique du BRGM et notice (Infoterre)
Climat	Tmoy sur une année : 16°C Pmoy sur une année : 45 mm Vent dominant : ouest supérieur à 30 km/h	Le site s'inscrit dans le climat méditerranéen maritime de la Corse. Le climat local est influencé par le relief et la situation littorale, permettant ainsi l'expression de nombreux microclimats.	Météo France Biotope (2010)
Topographie	Altitude min-maxi : 0-241 m 2 sommets culminant à 181 m et 241 m Pente relativement forte	Site littoral, avec une pente parfois relativement importante.	cartes-topographiques.fr
Eaux	4 zones humides principales + nombreux ruisseaux et micro zones humides. 1 point d'eau captés Aucune STEP Un site de baignade suivi par le ministère de la santé.	Les principales zones humides du site sont : Saline Soprane et Saline Sottane (sur la côte est de la baie de Figari), Etang de Pisciu Cane, Zone humide de Testarella, Etang de de Stagnolu et la Mare temporaire de Padulu. Point d'eau captée (forage, puits ou autre point d'eau) au lieu-dit Capello. Aucune station d'épuration. Un site de baignade suivi par le ministère de la santé à La Tunara avec une qualité d'eaux "excellente en 2013 et 2014.	Géoportail Infoterre

1.6 ECOLOGIE

1.6.1 Grands milieux

D'après la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 FR9400592 « Ventilegne, Trinité de Bonifacio, Fazzio » (Biotope, 2011), sept grands milieux peuvent être distingués :

- milieu littoral et halophile,
- milieu aquatique non marin,
- milieu forestier,
- milieu arbustif,
- milieu herbeux,
- milieu rupestre et grottes,
- milieu agricole et paysage artificiel.

MILIEU LITTORAL ET HALOPHILE :

Définition générale :

La proximité de la mer et les facteurs qui lui sont liés, tels le vent et le sel, opèrent une sélection drastique sur les habitats. De ce fait, la répartition des végétaux se fait en zones plus ou moins parallèles au rivage.

Surface de recouvrement sur le site :

Environ 5 % de la surface totale.

Groupements présents :

Sur le site Natura 2000, ce milieu comprend :

- les « vasières et bancs de sables sans végétations » (CB.14) qui correspondent aux sables, vases, sablons, tangles, inondés une partie de la marée (estran).
- les « marais salés, prés salés (schorres), steppes salées et fourrés sur gypse » (CB. 15) qui correspondent aux communautés végétales inondées lors des grandes marées et également aux communautés continentales et côtières, halophiles et gypsophiles.
- les « dunes côtières et plages de sable » (CB.16) qui correspondent à la ligne de rivage couverte de sable. Il s'agit de zones sableuses créées par l'action du vent et de la mer et souvent colonisées et stabilisées par les communautés de

graminées maritimes communes.

- les « côtes rocheuses et falaises maritimes » (CB. 18) qui correspondent aux rochers exposés en bordure de mer ou séparés d'eux par une étroite ligne de rivage.

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140)
- Laisse de mer des côtes méditerranéennes (1210-3)
- Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec *Limonium* spp. endémiques (1240)
- Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310)
- Prés-salés méditerranéens (1410)
- Fourrés halophiles méditerranéens (1420-2)
- Végétations halo-nitrophiles des colonies d'oiseaux marins (1430-2)
- Dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes (2110-2)
- Dunes mobiles à *Ammophila arenaria* subsp. *australis* des côtes méditerranéennes (2120-2)
- Dunes fixées du littoral méditerranéen du *Crucianellion maritimae* (2210-1)
- Pelouses dunales des *Malcolmietalia* (2230-1)
- Fourrés à Genévrier sur dunes* (2250-1)
- Dunes à végétation sclérophylle des *Cisto-Lavanduletalia* (2260-1)

Principales espèces d'intérêt communautaire concernées :

- *Linaria flava* subsp. *sardoa* (1715)
- *Silene velutina* (1465)*

MILIEU AQUATIQUE NON MARIN

Définition générale :

Ce milieu est marqué par la présence de l'eau. Il regroupe les eaux douces intérieures telles que les eaux stagnantes et les eaux courantes.

Surface de recouvrement sur le site :

Environ 3% de la surface totale.

Groupements présents :

Sur le site Natura 2000, ce milieu comprend :

- les « eaux douces stagnantes » (CB. 22) qui correspondent aux lacs, étangs et mares d'origine naturelle contenant de l'eau douce.
- les « eaux courantes » (CB. 24) qui correspondent à toutes les rivières et tous les cours d'eau.
- la « végétation de ceinture des bords des eaux » (CB. 53) qui correspond aux communautés de roseaux (roselières).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Lagunes côtières* (1150-2)
- Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaies à montagnardes, des Isoeto-Juncetae (3130-5)
- Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp., (3120)
- Mares temporaires méditerranéennes* (3170-1)
- Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement au cours médian en substrat géologique perméable (3290-1)

Principales espèces d'intérêt communautaire concernées :

- Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) (1190)
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) (1310)
- Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) (1316)
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (1304)
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) (1303)

MILIEU FORESTIER :

Définition générale :

Ce milieu est une formation végétale, caractérisée par l'importance de la strate arborée, mais qui comporte aussi des arbustes, des plantes basses, des grimpantes et des épiphytes. Sous le couvert arborescent assez dense filtre peu de lumière ; il s'ensuit une strate arbustive, à bruyères, arbousiers, filarias, très réduite voire inexistante. Il en est de même pour la strate herbacée. La Corse possède des forêts exceptionnelles par leur diversité, leur

superficie et leur beauté.

Surface de recouvrement sur le site :

Environ 15 % de la surface totale

Groupements présents :

Sur le site Natura 2000, ce milieu comprend :

- les « forêts riveraines, forêt et fourrés très humides » (CB. 44) qui correspondent à la végétation arborescente et arbustive des plaines inondables, des marais, des marécages.
- les « forêts sempervirentes non résineuses » (CB.45) qui correspondent aux forêts méditerranéennes dominées par des feuillus sempervirents et sclérophylles.

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Galeries riverains à Tamaris (92D0-3)
- Peuplement à Lentisque, Oléastre et Clématite à toupet du littoral Corse (9320-3)
- Suberaies Corses (9330-3)
- Yeuseraies corses à Gaillet scabre (9340-11)

Principales espèces d'intérêt communautaire concernées :

- Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) (1217)
- Porte queue de Corse (*Papilio hospiton*) (1055)

MILIEU ARBUSTIF :

Définition générale :

Il s'agit de formations végétales plus ou moins élevées, à feuilles dures et persistantes. En Corse, ce type de milieu couvre des surfaces importantes. Les milieux de maquis forment une mosaïque où alternent des formations de différentes tailles.

Surface de recouvrement sur le site :

Environ 46 % de la surface totale.

Groupements présents :

Sur le site Natura 2000, ce milieu correspond aux buissons et aux fruticées xérophylls sempervirents méditerranéens et subméditerranéens (maquis, matorral, ...).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Juniperaies littorales à Genévrier turbiné de Corse* (5210-5)
- Formations basses d'euphorbes près des falaises (5320)

Principales espèces d'intérêt communautaire concernées :

- Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) (1217)
- Porte queue de Corse (*Papilio hospiton*) (1055)

MILIEU HERBEUX :

Définition générale :

Il s'agit de formations prairiales.

Surface de recouvrement sur le site :

Environ 0.4 % de la surface totale.

Groupements présents :

Sur le site Natura 2000, ce milieu comprend :

- les « steppes et prairies calcaires sèches » (CB. 34) qui correspondent aux prairies sèches thermophiles.
- les « prairies humides et mégaphorbiaies » (CB. 37) qui correspondent aux prairies humides non anthropiques ou faiblement utilisées.

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Prairies humides hydrophiles et hygrophiles méditerranéennes de basse altitude (6420-5)

Principales espèces d'intérêt communautaire concernées :

- Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) (1217)
- Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) (1190)

- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) (1310)
- Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) (1316)
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (1304)
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) (1303)
- Porte queue de Corse (*Papilio hospiton*) (1055)

MILIEU RUPESTRE ET GROTTES :

Définition générale :

Il s'agit des formations rocheuses et grottes.

Surface de recouvrement sur le site :

Environ 33 % de la surface totale.

Groupements présents :

Sur le site Natura 2000, ce milieu n'est représenté que par les « falaises continentales et rochers exposés » (CB. 62) qui correspondent aux falaises, parois rocheuses, dalles, les communautés végétales qui colonisent leurs fissures, et les communautés animales qui leurs sont associées.

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Falaises siliceuses thermophiles de Corse (8220-20)
- Grottes (8310) : Cet habitat est présent mais n'a pas fait l'objet d'une cartographie ni de prospection en raison des difficultés d'accès et de la verticalité des falaises calcaires où il se trouve (Biotope, 2011). La grotte de Sdragunatu présente un intérêt majeur comme gîte pour les chauves-souris.

Principales espèces d'intérêt communautaire concernées :

- *Centranthus trinervis* (1746)
- Phyllocladyle d'Europe (*Euleptes europaea*) (1229)
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) (1310)
- Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) (1316)
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (1304)
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) (1303)

MILIEU AGRICOLE ET PAYSAGE ARTIFICIEL :

Définition générale :

Il s'agit des zones utilisées pour l'occupation humaine.

Surface de recouvrement sur le site :

Environ 0.4 % de la surface totale.

Groupements présents :

Sur le site Natura 2000, ce milieu correspond aux zones artificialisées (habitations, zones rudérales, ...).

Habitats / espèces d'intérêt communautaire concernés :

- Aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire concerné.

1.6.2 Les habitats naturels

La cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 FR9400592 « Ventilegne, Trinité de Bonifacio, Fazziò » réalisé par Biotope (2011) pour le compte de la DREAL de Corse a mis en évidence habitats naturels, dont 26 (dont 5 en habitat prioritaire) sont inscrits à l'annexe I de la directive 92/43 dite « directive habitats-faune-flore ».

1.6.2.1 Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43

Rappel : Les habitats naturels inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » sont ceux qui ont justifié et qui justifient la désignation du site Natura 2000.

26 habitats naturels d'intérêt communautaire (dont 4 en habitat prioritaire*) sont recensés sur le site Natura 2000 (Biotope, 2011). Ci-dessous, une présentation synthétique des principaux éléments concernant chacun des habitats. Pour plus de détails, consulter le rapport d'étude de la cartographie d'habitats (Biotope, 2011).

Statuts des habitats naturels - 1

DREAL de Corse

Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 FR9400592 "Ventilègne, Trinité de Bonifacio, Fazzio"

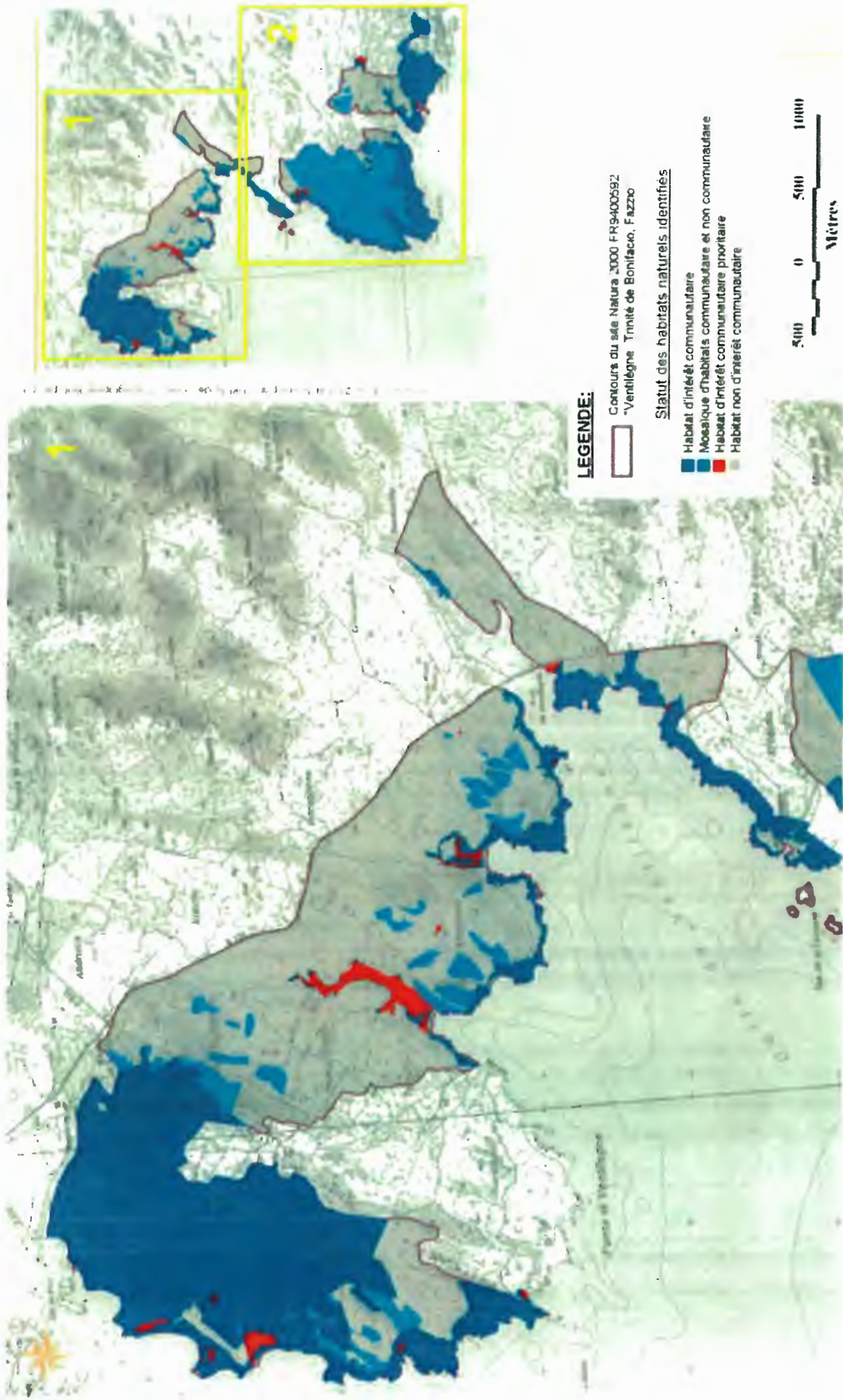


Figure 14. Statut des habitats naturels (partie nord du site)

Statuts des habitats naturels - 2

DREAL de Corse

Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 FR9400592 "Ventilègne, Trinité de Bonifacio, Fazzio"

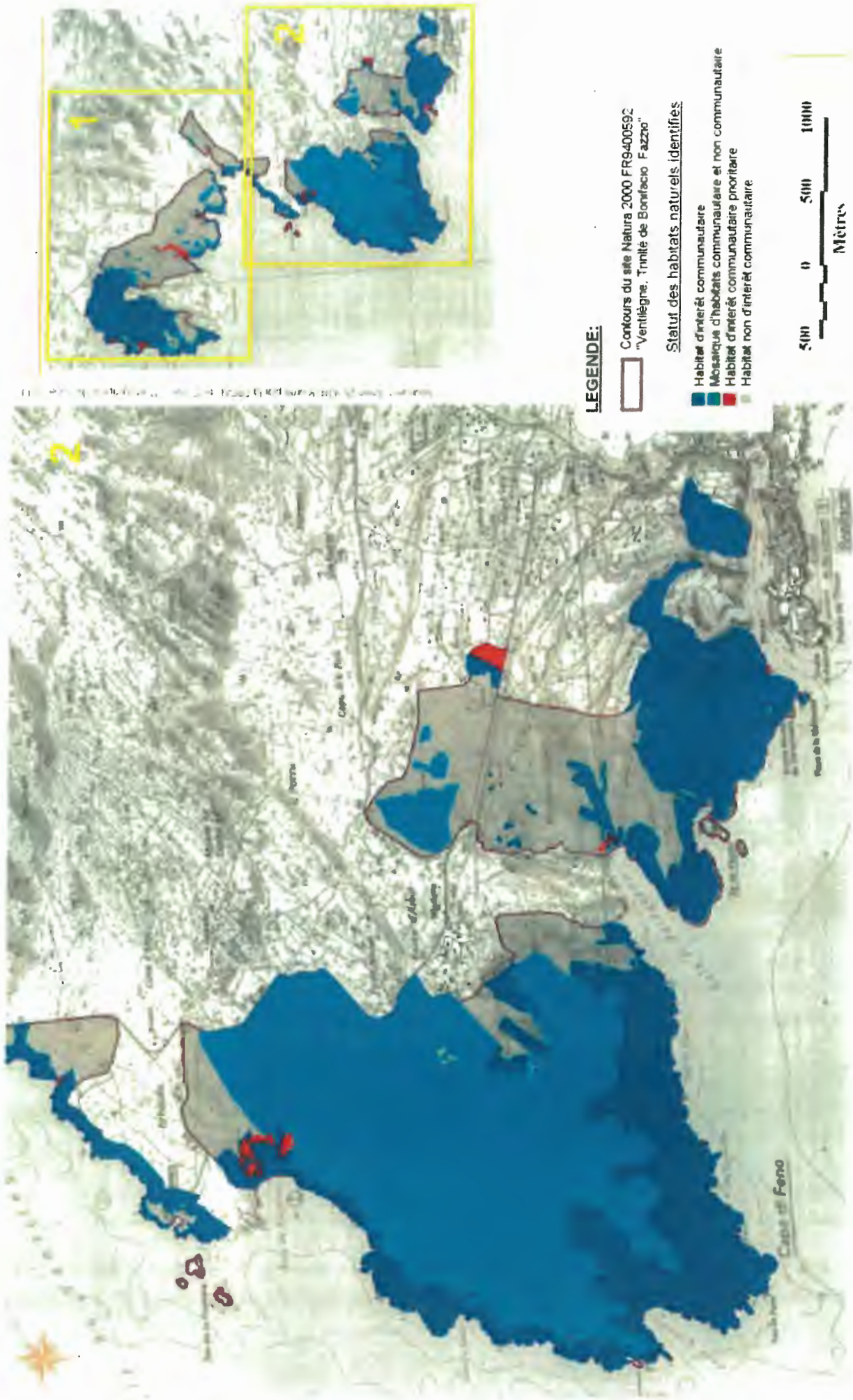


Figure 15. Statut des habitats naturels (partie sud du site)

Habitats naturels identifiés

Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 FR9400592 "Ventilègne, Trinité de Bonifacio, Fazzio"

DREAL de Corse

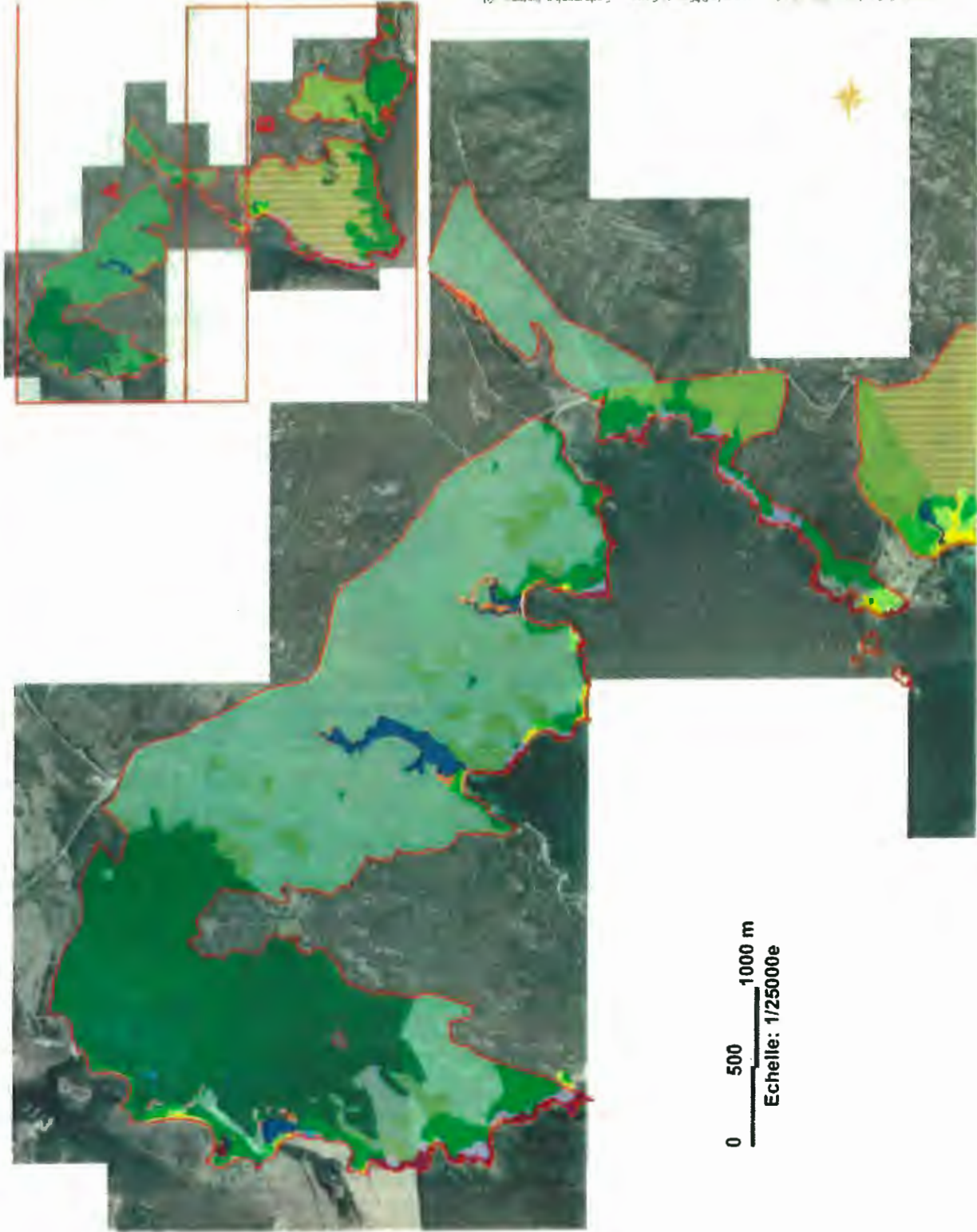


Figure 16. Cartographie des habitats naturels (partie nord du site)

Carte A

LEGENDE

- Contours du site Natura 2000 FR9400592
- Ventilègne - Trinité de Bonifacio - Fazzio

Habitats d'intérêt communautaire (HIC)

- 1150-2 - Lagunes méditerranéennes
- 2250-1 - Fourrés à Genévrier sur dune
- 3170 - Mare temporaire méditerranéenne
- 3170-1 - Mare temporaire méditerranéenne à isolotes

Habitats d'intérêt communautaire (HIC)

- 1140 - Repais boueux ou sableux érodés à marée basse
- 1210-3 - Laines de mer des côtes méditerranéennes
- 1240-1 - Végétation des hautes dunes littorales cœcans
- 1240-2 - Végétation des hautes dunes littorales cœcans
- 1310-3 - Salicornies des pres salés méditerranéens
- 1310-4 - Pelouses nées à partir d'annuelles subhalophiles
- 1410-1 - Pres salés méditerranéens des bas neveux
- 1410-2 - Pres salés méditerranéens des bas neveux
- 1420-2 - Fourrés méditerranéens
- 2110-2 - Dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes
- 2120-2 - Dunes mobiles à Ammophila arenaria subsp. Australis
- 2210-1 - Dunes riches du littoral méditerranéen ou Crustacéon méditerranéen
- 2220-1 - Pelouses durales des Malcometalia
- 2260-1 - Tâtes de ruisseau méditerranéens à anémone régulièrement
- 5210-5 - Junpeignes littoraux à Genévrier turiné de Corse
- 5220-5 - Junpeignes littoraux à Genévrier turiné de Corse
- 6420-5 - Praires humides hydrophiles et hygrophiles méditerranéennes
- 8220-3 - Galènes, merannes à Tamaris
- 9200-3 - Peuplement à Lantane, Chabre et Chenille à toupet
- 9300-3 - Substrats corse dégradés
- 9300-2 - Substrats corse dégradés
- 9300-1 - Substrats corse dégradés
- 9300-11 - Pédicels corse à Galiet scabrifolia

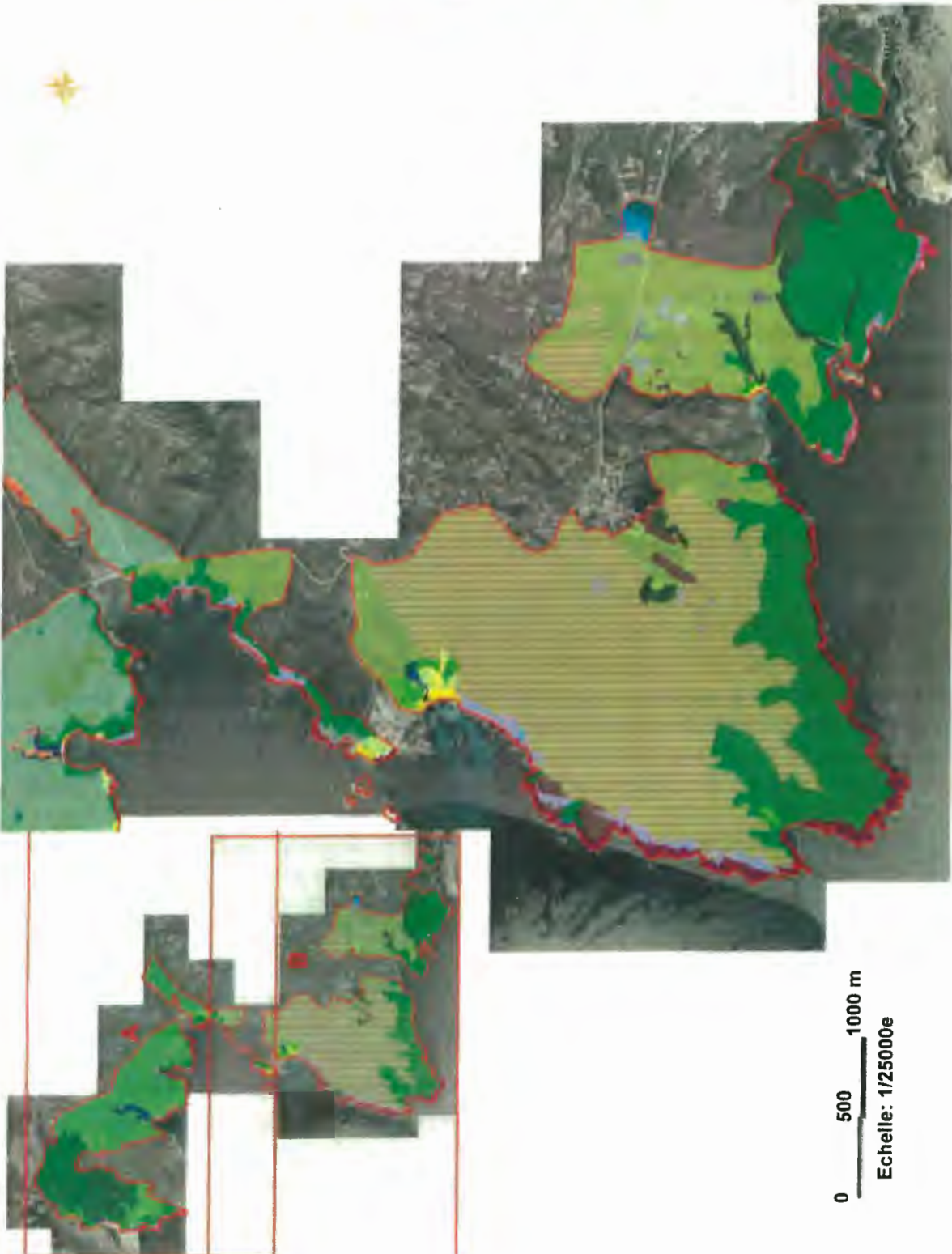
Habitats non d'intérêt communautaire (NIC)

- 8220-20 X 5210-5 - Mosaïque littorale et jumpléale littorale
 - Mosaïque HIC & NIC
 - 1410-1 X 5317
 - 5220-20 X 32 2
 - 8220-20 X 32 3
 - 9200-3 X 34 R
- ### Habitats non d'intérêt communautaire (NIC)
- 11 1 - Eau merenne
 - 16 11 - Plage de sable sans végétation
 - 18 1 - Pansons marinnés nus
 - 22 3411 - Groupement littoral à isolotes
 - 32 2 - Formations d'arbustes littoraux méditerranéens
 - 32 3 - Maquis sclérolé littoraux méditerranéens
 - 34 6 - Prairies méditerranéennes subhalophiles
 - 53 11 - Phrygnéales
 - 53 17 - Végétation à Scirpus halophilus
 - 53 33 - Cladoniae marinnés
 - 53 62 - Peuplement de Canaves de Florence
 - 6 - Zones artificielles



Habitats naturels identifiés

Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 FR9400592 "Ventilègne, Trinité de Bonifacio, Fazzio"



0 500 1000 m
Echelle: 1/25000e

DREAL de Corse

Carte B

LEGENDE

Contours du site Natura 2000 FR9400592
"Ventilègne, Trinité de Bonifacio, Fazzio"

Habitats d'intérêt communautaire (HIC)

- 1150-2 - Lagues méditerranéennes
- 2250-1 - Fourrés à Genévrier sur dune
- 3170 - Mare temporaire méditerranéenne
- 3170-1 - Mare temporaire méditerranéenne à isolées

Habitats d'intérêt communautaire (HIC)

- 1140 - Rapiés boueux ou saboteux secs, à marée basse
- 1210-3 - Laines de mer des côtes méditerranéennes
- 1240-1 - Végétation des hautes des falaises calcaires
- 1240-2 - Végétation des hautes des falaises cristallines
- 1310-3 - Salicornielles des prés salés méditerranéens
- 1310-4 - Peçouses rases à potées annuelles subhalophiles
- 1410-1 - Prés salés méditerranéens des hautes vallées
- 1410-2 - Prés salés méditerranéens des hautes vallées
- 1420-2 - Fourrés halophiles méditerranéens
- 2110-2 - Dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes
- 2110-2 - Dunes mobiles à Ammophila arenaria subsp. Australis
- 2210-1 - Dunes fixes du littoral méditerranéen ou Crustacellon maritime
- 2230-1 - Peçouses dunaies des Méditerranées
- 2260-1 - Dunes à végétation sclérophylle des Coteaux du littoral
- 3290-1 - Dunes à végétation sclérophylle des Coteaux du littoral
- 5210-5 - Juncraies littorales à Genévrier tubéreux de Corse
- 5320 - Formations basses d'Euphorbia près des littoraux
- 6430-5 - Prairies humides trophiques et hygrophiles méditerranéennes
- 8220-20 - Falaises sèches thermophiles de Corse
- 8220-20 - Falaises sèches thermophiles de Corse
- 9320-3 - Peuplement à Lentisque, Ombre et Clématide à toupet
- 9320-3 - Suberaies corses
- 9320-3 - Suberaies corses dégradés
- 9340-11 - Veuveilles corses à Gaillet scabre

Mosaïque HIC & INC

- 1410-1 X 53.17
- 8220-20 X 32.2
- 8220-20 X 32.3
- 9320-3 X 34.6

Habitats non d'intérêt communautaire (INC)

- 11.1 - Eaux marines
- 16.11 - Plage de sable sans végétation
- 16.1 - Falaises maritimes nues
- 22.3411 - Groupement terrestre à isolées
- 32.2 - Formations d'arbustes thermoméditerranéens
- 32.3 - Falaises sub-croûtes macroméditerranéennes
- 34.8 - Prairies méditerranéennes subtropicales
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.17 - Végétation à Scroas halophiles
- 53.33 - Cudrasa marines
- 53.62 - Prairies de Cannes de Provence
- R - Zones artificielles

Données cartographiques : IGN (2013) ; Données par la DREAL de Corse - Cartographie : Botopé (2011)

Figure 17. Cartographie des habitats naturels (partie sud du site)

REPLATS BOUEUX OU SABLEUX EXONDES A MAREE BASSE (1140) :

En général :

L'habitat générique correspond à la zone de balancement des marées (estran), c'est-à-dire aux étages supralittoral (zone de sable sec) et médiolittoral (zone de rétention et de résurgence). L'habitat élémentaire 1140-8 correspond quant à lui aux cordons de galets des hauts de plage qui retiennent dans leurs intervalles des débris végétaux rejetés en épaves et qui conservent toujours une grande humidité. Comme pour la biocénose des sables supralittoraux, la zone n'est humectée que par les embruns et par le haut des vagues lors des tempêtes. La variabilité de cet habitat est liée aux différentes sources de détritiques végétaux et à la taille des galets.

Sur le site :

Cet habitat se retrouve ponctuellement le long de la façade littorale du site Natura 2000. Plus étendu localement, il a pu être cartographié près des salines ainsi qu'au niveau de Pisciu Cane.

Il n'y a pas de végétation outre les débris de posidonies (*Posidonia oceanica*).

Cet habitat est souvent ponctué de détritiques déposés au gré des courants.

Les faciès de cet habitat observés présentent une bonne typicité mais détiennent une représentativité très faible. La production de ce type de milieu est mal connue mais probablement non négligeable. De plus, ce type de milieu participe à la protection des dunes. **La présence de banquettes de posidonies, lorsqu'elles existent, favorise la fixation du littoral.**

La gestion des banquettes de Posidonies est depuis quelques années une préoccupation majeure des entités responsables de la gestion du domaine public maritime. Ces accumulations de feuilles mortes de posidonies jouent un rôle essentiel dans la lutte contre l'érosion du trait de côte. Cependant, leur présence a souvent été perçue comme une gêne pour le développement du tourisme ce qui a conduit plusieurs communes à effectuer régulièrement leur ramassage. Depuis 2012, les municipalités de la zone ont cessé de retirer les banquettes et l'OEC gestionnaire de la R.N.B.B. s'est engagé à assurer un suivi précis des accumulations de banquettes. Des panneaux de sensibilisation ont été installés sur tout le linéaire côtier de la RN afin d'informer les usagers de l'importance de ces banquettes (Palumbaggia, Rondinara, Paraguana, Chevanu, Furnellu). Des campagnes de sensibilisations ont été réalisées durant l'été 2012. Sur le site natura 2000, ce suivi est effectué à l'Ouest sur les plages de Pisciu Cane et de Paraganu.

L'état de conservation de ces milieux est donc moyen à bon.

LAGUNES COTIERES* (1150-2) :

En général :

Les lagunes sont des étendues d'eau salée côtières, peu profondes, de salinité et de volume

d'eau variables, séparées de la mer par une barrière de sable. La salinité peut varier, allant de l'eau saumâtre à l'hyper salinité selon la pluviosité, l'évaporation et les apports d'eau marine fraîche lors des tempêtes ou à cause des marées.

Sur le site :

Cet habitat apparaît ponctuellement sur la façade littorale du site. Il y est présent uniquement dans sa moitié septentrionale aux localités suivantes : saline de Sottane, Pisciu Cane, embouchure du Saparelli au niveau de Campu Mezzanu.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Ruppia cirrhosa* ; *Ruppia maritima* et *Chara* sp.

Les faciès de cet habitat observés présentent une bonne typicité mais détiennent une représentativité faible.

Ruppia maritima est une espèce « Rare » en Corse ce qui lui confère un intérêt patrimonial à l'échelle du territoire. De plus, cet habitat présente un intérêt écologique certain de par l'apport nourricier qu'il offre aux oiseaux autochtones et aux oiseaux migrateurs en stationnement.

L'état de conservation de ces lagunes méditerranéennes semble globalement satisfaisant. En effet, sur le site, les activités industrielles et agricoles, souvent les plus impactantes pour ces milieux, sont absentes. Localement, la fréquentation touristique est importante mais se tourne principalement vers la façade littorale et occulte ces zones humides peu accueillantes. Cependant, par endroit, notamment au niveau de l'étang de Stagnolu, des débris sont visibles (plastiques principalement). Ces débris semblent en partie provenir de rejets de la mer mais aussi de déchets laissés par les utilisateurs du site.

LAISSÉ DE MER DES CÔTES MÉDITERRANÉENNES (1210-3) :

En général :

Cet habitat est constitué par une végétation de plantes annuelles et vivaces se développant sur les accumulations des débris végétaux, et autres, charriés par les eaux de la mer ou de la lagune et poussés par le vent.

Sur le site :

Cet habitat, composé ici d'un cortège de plantes annuelles, est potentiellement présent sur toutes les petites plages de sables jalonnant le pourtour du site. En 2010, il n'a formellement été identifié que localement au niveau de la Tunara, un peu au nord sur la façade sud du golfe de Ventilegne, dans la baie de Stagnolu, à proximité du grau de l'étang de Campu Mezzanu (embouchure du ruisseau de Saparelli) et ponctuellement sur les plages de la baie de Figari.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Cakile maritima* ; *Salsola kali* ; *Euphorbia peplis* ; *Polygonum maritimum* ; *Beta vulgaris* subsp. *maritima* et *Xanthium italicum*.

La typicité varie de moyenne à forte. La représentativité de cet habitat est faible en raison de la faible superficie qu'il occupe.

L'habitat est disséminé sur le site. Il contribue cependant à la biodiversité des complexes dunaires. Il accueille une plante protégée nationalement et inscrite au tome 1 du livre rouge de la flore menacée de France, mais néanmoins commune en Corse : l'Euphorbe péplis (*Euphorbia pelis*).

Son état de conservation est variable : En effet, sur les plages les plus fréquentées comme celle de la baie de Stagnolu ou la Tunara, cet habitat reste fragmenté en raison de sa sensibilité au piétinement. Cependant, son état de conservation est meilleur dans les zones moins fréquentées (souvent moins accueillantes du fait d'amas de posidonie imposants) comme près de l'étang de Campu Mezzanu. L'évolution de cet habitat sur le site est donc étroitement liée aux activités humaines.

FALAISES AVEC VEGETATION DES COTES MEDITERRANEENNES AVEC *LIMONIUM* SPP. ENDEMIQUES (1240) :

En général :

L'habitat regroupe l'ensemble des végétations pérennes des fissures de rochers des falaises méditerranéennes, sur substrats calcaires et siliceux. Les végétaux participant à la constitution de cet habitat bénéficient donc d'adaptations leur permettant de résister à la sécheresse, au vent, à la pauvreté des sols et aux embruns salés.

Sur le site :

Ces végétations sont largement représentées sur la côte rocheuse du site, de Capello à l'écueil de Figari.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Limonium obtusifolium* ; *Erodium corsicum* ; *Pallenis maritima* ; *Crithmum maritimum* et *Lotus cytisoides* subsp. *cytisoides* pour l'association: *Crithmo-Limonietum obtusifolii* Géhu & al. 1987 et *Limonium articulatum* ; *Crithmum maritimum* ; *Erodium corsicum* ; *Frankenia laevis* ; *Limonium bonifaciense* ; *Spergularia macrorhiza* et *Lotus cytisoides* pour l'association : *Crithmo-Limonietum dictyocladii* Malcuit 1931.

Sur le site les différents faciès de l'habitat sont typiques mais cantonnés à une fine marge littorale leur représentativité reste faible.

Cet habitat possède une valeur patrimoniale certaine du fait de l'originalité des cortèges floristiques et de la présence de taxons constitutifs endémiques (*Erodium corsicum*, *Limonium obtusifolium*, *Limonium bonifaciense*) et/ou protégés (*Limonium articulatum*, *Spergularia macrorhiza*).

L'état de conservation de l'habitat est globalement bon : Les faciès des parois verticales peu accessibles sont en excellent état, peu menacés et sans évolution possible, mais un problème de déperissement de nombreux pieds de *Limonium obtusifolium* est observé sur le petit îlot de Fazzino ; les zones moins pentues subissent quant à elles plus de menaces : piétinement par les caprins (secteur au sud de la baie de Stagnolu), ou par la fréquentation humaine qui entraîne une rudéralisation. Sur les replats rocheux, l'expansion des griffes de sorcières est particulièrement néfaste pour cette végétation.

VEGETATIONS PIONNIERES A *SALICORNIA* ET AUTRES ESPECES ANNUELLES DES ZONES BOUEUSES ET SABLEUSES (1310) :

En général :

Cet habitat est constitué par des formations de plantes essentiellement annuelles, développées sur substrat vaseux à vaso-sableux, halo-eutrophe, parfois mêlé de débris coquilliers ou de dépôts organiques. Ces végétaux croient sur les berges des lagunes et des étangs saumâtres, pouvant subir un assèchement estival ainsi que dans les cuvettes/microcuvettes restant longtemps inondées et fraîches en été. Ces milieux sont polyhalins et peuvent subir d'importantes variations de salinité.

Sur le site :

L'habitat générique est décliné en quatre habitats élémentaires, dont deux sont présents sur le site (1310-3 et 1310-4) :

Ces peuplements pionniers annuels sont très peu étendus et extrêmement localisés sur le site. Ils apparaissent uniquement dans la baie de Figari lorsque les salines s'assèchent (1310-3) ou à proximité du port de la baie de Figari en ce qui concerne les pelouses à annuelles subhalophiles (1310-4). Quelques individus de *Salicornia patula* s'entremêlent discrètement avec les fourrés halophiles en bordure de l'étang de Pisciu Cane sans toutefois former de peuplement distinct.

L'espèce végétale caractéristique de l'habitat 1310-3 sur le site est : *Salicornia patula*.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat 1310-4 sur le site sont : *Cressa cretica* ; *Frankenia laevis* et *Plantago coronopus* subsp. *humilis*.

La typicité de cet habitat sur le site est globalement bonne pour les groupements de salicornes annuelles ainsi que les faciès à *Cressa cretica*. L'habitat recouvre une superficie extrêmement réduite sur l'ensemble du site, ce qui lui confère une très faible représentativité.

Bien que de superficie très réduite cet habitat et notamment l'habitat élémentaire 1310-4 accueillent de nombreuses espèces patrimoniales comme : *Spergularia macrorhiza* (endémique et protégée en région Corse), *Cressa cretica* (Rare en Corse). Bien que peu représenté cet habitat recèle néanmoins d'un intérêt patrimonial certain.

Les groupements à Salicornes annuelles et à *Cressa cretica* arborent un état de conservation globalement satisfaisant.

PRES-SALES MEDITERRANEENS (1410) :

En général :

Cet habitat regroupe l'ensemble des végétations pérennes des bas et hauts prés salés méditerranéens. La végétation herbacée, moyenne à haute, est de type prairial. Elle est dominée floristiquement et physiologiquement par les joncs. Ces prés se développent dans les zones de vases salées à marnage plus ou moins important, en bordure des marais côtiers et des étangs lagunaires, sur substrat sablo-limoneux à limono-vaseux. Le niveau d'engorgement et la salinité du substrat peuvent varier fortement selon la position topographique et le niveau d'assèchement estival.

Sur le site :

Cet habitat forme localement de beaux peuplements. Il se répartit principalement sur le pourtour des étangs lagunaires. Ainsi, il s'observe dans le fond de la baie de Ventilegne, sur les pourtours des étangs de Pisciu Cane et Campu Mezzanu ainsi qu'en bordure des salines ou ponctuellement au Capo di Feno.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat 1410-1 sur le site sont : *Juncus maritimus* ; *Limonium narbonense* ; *Triglochin bulbosum* subsp. *barrelieri* ; *Tripolium pannonicum* ; *Schoenus nigricans* ; *Sarcocornia perennis* et *Limonium dubium*. Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat 1410-2 sur le site sont : *Juncus acutus* ; *Limbarda crithmoides* ; *Juncus maritimus* ; *Limonium narbonense* ; *Triglochin bulbosum* subsp. *barrelieri* ; *Schoenus nigricans* ; *Carex extensa* et *Spartina versicolor*.

La typicité de cet habitat est moyenne et la représentativité faible. Ceci est dû à la nature des cortèges floristiques, ainsi qu'aux superficies relativement modérées observées sur le site.

Souvent négligés et peu populaires, les prés salés sont typiques des bords d'étangs et des marais côtiers et participent à la valeur paysagère de ces espaces naturels. Ils correspondent également à une grande diversité d'associations végétales traduisant une multitude de conditions stationnelles liées à la nature du substrat, la salinité et la durée de l'immersion. Ils reflètent donc en partie la biodiversité, en forte régression, du littoral méditerranéen. La présence d'espèces rares en Corse telles que la laïche étalée (*Carex extensa*) augmente l'intérêt patrimonial de cet habitat.

L'état de conservation de cet habitat est globalement bon.

FOURRES HALOPHILES MEDITERRANEENS (1420-2) :

En général :

L'habitat regroupe l'ensemble des végétations pérennes ligneuses arbustives des hauts prés salés méditerranéens. Cet habitat est colonisé par des espèces hygrohalophiles dont beaucoup présentent une succulence très marquée. Il s'agit d'une adaptation des tissus de ces végétaux à pomper l'eau malgré la forte pression osmotique de la solution du sol (due à une concentration élevée en sel). Les familles des chénopodiacées et des plombaginacées y sont les mieux représentées.

Sur le site :

Cet habitat se localise principalement sur le pourtour des lagunes méditerranéennes. Ainsi, il apparaît au nord de la saline de Sottane et sur sa bordure sud, et ponctuellement sur la frange littorale des étangs lagunaires de Pisciu Cane et Campu Mezzanu ainsi que dans le fond de la baie de Ventilegne.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Sarcocornia fruticosa* ; *Halimione portulacoides* ; *Juncus acutus* ; *Limbarda crithmoides* ; *Limonium narbonense* *Carex extensa* et *Puccinella festuciformis*.

Bien que le plus souvent peu étendues, ces groupements arborent une bonne typicité. Néanmoins, ne formant jamais de grands peuplements, leur représentativité est faible.

Bien que ponctuel sur le site et n'hébergeant aucune espèce patrimoniale, les fourrés

halophiles méditerranéens, avec les habitats halophiles juxtaposés (prés salés, gazons à salicornes,...) jouent un rôle écologique fonctionnel indéniable. Cet habitat participe au repos ou à l'alimentation de certaines espèces d'oiseaux.

Bien que peu étendu, cet habitat semble peu menacé sur le site. Seule peut-être la fréquentation touristique de la frange littorale de la baie de Figari pourrait constituer un facteur limitant d'extension de cet habitat ou de dégradation, notamment pour les faciès à *Halimione portulacoides* (souvent en position plus littorale). Ainsi, malgré la faible superficie de cet habitat, il semble dans un état de conservation satisfaisant et sans évolution particulière.

VEGETATIONS HALO-NITROPHILES DES COLONIES D'OISEAUX MARINS (1430-2) :

En général :

Cet habitat se développe sur les falaises littorales des sites de nidification d'oiseaux marins (Goélands essentiellement). Indifférent à la roche mère (calcaire ou silice), cet habitat s'installe cependant préférentiellement sur des substrats graveleux enrichis en matière organique. Son exposition au vent et aux embruns l'expose à une forte sécheresse estivale.

Sur le site :

Cet habitat se localise uniquement sur les îlots de Fazzio ainsi que sur les plus grands îlots de la Tunara. Il favorise la nidification d'oiseaux marins comme le cormoran huppé de desmarest (*Phalacrocorax aristotelis desmarestii*) et du puffin cendré (*Calonectris diomedea diomedea*) sur l'îlot de Fazzio. Sur l'îlot de Tunara, *Lavatera arborea* constitue un refuge pour la nidification du cormoran huppé de desmarest (*Phalacrocorax aristotelis desmarestii*). Le Goéland leucophée (*Larus michaellis*) niche également principalement dans cette végétation sur Fazzio et Tunara et accentue notablement la nitrophilisation des milieux.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Lavatera arborea* ; *Anthemis maritima* ; *Atriplex prostrata* et *Parietaria judaica*.

Cet habitat est très localisé puisqu'il n'apparaît que sur les îlots de Fazzio et de la Tunara. Bien que peu étendu cet habitat reste néanmoins très typique de la forme méditerranéenne.

En bordure de cet habitat se développe de nombreuses espèces patrimoniales sur le Petit îlot de Fazzio : *Mesembryanthemum cristallinum* et *nodiflorum*, *Matthiola tricuspidata* et une espèce prioritaire inscrite à l'annexe I de la Directive « Habitat » : *Silene velutina*.

Bien que peu étendu, cet habitat semble peu menacé sur le site. Ainsi, malgré sa faible superficie cet habitat semble dans un état de conservation satisfaisant et sans évolution particulière.

DUNES MOBILES EMBRYONNAIRES MEDITERRANEENNES (2110-2) :

En général :

Ce sont des formations végétales des côtes représentant les premiers stades de développement des dunes. Elles se manifestent en rides ou en élévations de la surface

sableuse de l'arrière-plage. Elles forment également une frange à la base du versant maritime des hautes dunes, annonçant les dunes blanches ou autres formations halosammophiles.

Sur le site :

Cet habitat est présent sur de petites surfaces linéaires mais de manière régulière sur la quasi-totalité des plages sableuses du site.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Elytrigia juncea* ; *Sporobolus pungens* ; *Matthiola tricuspidata* ; *Silene succulenta* ; *Eryngium maritimum* ; *Calystegia soldanella* et *Achillea maritima*.

La typicité de cet habitat est bonne car il présente une flore caractéristique du standard de l'habitat. Réparti sur les plages de manière discontinue et linéaire sa représentativité est peu significative (surfaces trop faibles).

L'intérêt patrimonial est fort. Cet habitat est morcelé, instable et donc fragile. De plus, il recèle des espèces remarquables telles que *Matthiola tricuspidata*, espèce protégée nationalement (PN) et des espèces en régression à l'échelon national.

Cet habitat est globalement stable. L'évolution vers les dunes mobiles du cordon littoral (2120) semble limitée aux plages de sable les plus grandes et présentant des accumulations sableuses importantes (plage de la baie de Stagnolu principalement). Localement l'influence humaine se fait ressentir (végétation clairsemée sous l'effet du piétinement). En plusieurs endroits, des systèmes de protection des milieux dunaires sont d'ores et déjà en place (Baie de Stagnolu, plages de la baie de Figari). L'état de conservation de cet habitat est estimé bon dans l'ensemble même si localement le piétinement lié à la fréquentation touristique limite son extension (plage de la Tunara) ou entraîne sa dégradation (plage de la Cala di Paraganu).

DUNES MOBILES A *AMMOPHILA ARENARIA* SUBSP. *AUSTRALIS* DES COTES MEDITERRANEENNES (2120-2) :

En général :

Il s'agit d'un habitat qui se développe immédiatement au contact supérieur de la dune mobile embryonnaire ou des laisses de mer. Le substrat est sableux, essentiellement minéral, de granulométrie fine à grossière et soumis à l'action directe du vent et des embruns. La végétation parfaitement adaptée est favorisée par un enfouissement régulier lié au saupoudrage éolien à partir du haut de plage. Parmi les espèces généralement dominantes figure l'oyat (*Ammophila arenaria*). Ses très longues racines et rhizomes lui permettent de se fixer dans le sable et contribuent à structurer l'habitat.

Sur le site :

Cet habitat a été observé au niveau de la baie de Stagnolu où il forme de beaux peuplements dans le massif dunaire. Ailleurs les peuplements d'oyat apparaissent de manière ponctuelle comme dans la baie de Figari ainsi qu'à la Punta di Ventilegne.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Ammophila arenaria*

subsp. *australis* ; *Eryngium maritimum* ; *Lotus cytisoides* ; *Sonchus bulbosus* ; *Medicago marina* et *Euphorbia paralias*.

Sa représentativité est faible du fait des superficies très réduites occupées par ces formations.

L'intérêt patrimonial de cet habitat demeure important en raison de sa raréfaction du fait des aménagements du littoral et de sa fréquentation (quads, 4X4, piétinement). Il mérite donc une attention particulière. De plus, une espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat et protégée nationalement a été identifiée au sein de cet habitat dunaire en bordure du site Natura 2000 au niveau de la Punta di Ventilegne : la linaria jaune de Sardaigne (*Linaria flava subsp sardoa*).

L'état de conservation de cet habitat reste relativement bon dans la baie de Stagnolu grâce à la mise en défens de la dune par le CELRL. Par contre, il est moyen à mauvais pour les autres localités. Cependant, les efforts de protection de cet habitat déjà en place devraient permettre une amélioration de son état de conservation dans les zones concernées.

DUNES FIXEES DU LITTORAL MEDITERRANEEN DU CRUCIANELLION MARITIMAE (2210-1) :

En général :

Cet habitat regroupe l'ensemble des végétations de garrigues basses arrières-dunaires. Végétations basses à dominances de chaméphytes, des sables plus ou moins grossiers, relativement fixés, s'insérant en arrière-dune entre les associations psammophiles plus pionnières et les fourrés littoraux sur sables.

Sur le site :

Ce type d'habitat apparait principalement : dans la baie de Figari au niveau des salines de Soprane et Sottane, sur la façade littorale de Campu Mezzanu, à la Tunara et dans la baie de Stagnolu.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Helichrysum italicum subsp italicum* ; *Helichrysum italicum subsp microphyllum* ; *Scrophularia ramosissima* ; *Lotus cytisoides* ; *Stachys glutinosa* ; *Cistus salviifolius* ; *Medicago marina* et *Lobularia maritima*.

L'habitat présente une typicité moyenne dans l'ensemble mais qui peut tout de même être localement forte comme au nord-ouest de la saline de Sottane. La représentativité reste limitée de par la faible superficie occupée par cette formation sur le site.

Bien qu'il héberge peu d'espèces patrimoniales sur le site, cet habitat littoral mérite une attention particulière en raison de sa fragilité. De plus, il contribue à la diversité des complexes dunaires et joue un rôle paysager.

L'état de conservation de cet habitat est dans l'ensemble moyen à localement mauvais. En effet de nombreuses pressions s'exercent sur ce dernier : forte fréquentation touristique induisant du piétinement, parking des véhicules voire passage de 4X4 (à la Tunara notamment). A cela s'ajoute un envahissement par les griffes de sorcières à la Tunara également. Néanmoins, localement, la pose de ganivelles a permis de préserver/restaurer certains secteurs (nord-ouest de la saline de Sottane principalement). Ces derniers présentent de ce fait un état de conservation plus satisfaisant.

Le développement de cet habitat semble donc limité par le tourisme, la circulation des véhicules ainsi que sa colonisation par des espèces invasives comme la griffe de sorcière.

PELOUSES DUNALES DES *MALCOLMIETALIA* (2230-1) :

En général :

L'habitat générique regroupe l'ensemble des végétations des mosaïques annuelles pionnières des sables dunaires meubles mais peu mobiles des littoraux méditerranéens. Il se développe le plus souvent en mosaïque avec les végétations des dunes mobiles du cordon littoral à oyat. Cet habitat générique est décliné en un seul habitat élémentaire, correspondant aux formations observées.

Sur le site :

L'habitat se localise de manière très ponctuelle sur la frange littorale de la baie de Figari (proximité des salines de Sottane et Soprane notamment), dans la baie de Stagnolu, au niveau de la Cala di Paraganu ainsi que sur la plage de Fazzio.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Matthiola tricuspidata* ; *Senecio transiens* ; *Pseudorhiza pumilia* ; *Malcolmia ramosissima* ; *Rumex bucephalophorus* ; *Silene sericea* ; *Medicago littoralis* et *Lotus cytisoides*.

L'habitat est le plus souvent moyennement typique en raison de l'empiètement des espèces des formations dunaires juxtaposées. De plus, sa représentativité reste faible sur le site étant donné les superficies réduites occupées.

L'habitat est rare et peut accueillir des plantes protégées (ex. *Matthiola tricuspidata*, protégée au niveau national). Son intérêt patrimonial est donc élevé.

Son état de conservation sur le site est moyen à bon d'autant plus qu'il est localement protégé de la fréquentation par la pose de ganivelles comme sur la plage de Fazzio.

FOURRES A GENEVRIER SUR DUNES* (2250-1) :

En général :

Ce type d'habitat correspond à une végétation thermoméditerranéenne qui se développe sur un substrat sableux très filtrant, plus ou moins mobilisable par le vent, dans les massifs dunaires littoraux, dans des situations parfois assez exposées à la déflation éolienne et aux embruns. Il peut également se rencontrer sur des dunes fossiles plaquées ou perchées.

Sur le site :

Cet habitat se répartit en de petits peuplements le long de la baie de Figari ainsi qu'en bordure littorale de l'étang de Pisciu Cane et au niveau de la Cala di Paraganu. En revanche, il forme un beau peuplement sur les dunes de la baie de Stagnolu.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Juniperus phoenicea* subsp. *turbinata* ; *Pistacia lentiscus* ; *Asparagus acutifolius* ; *Ruscus aculeatus* ; *Rubia peregrina* et *Smilax aspera*.

L'habitat présente globalement une bonne typicité. Discontinu et peu étendu, la représentativité de ce dernier reste cependant faible.

Sur le site cet habitat n'accueille que rarement des espèces patrimoniales. Néanmoins, il recèle un intérêt patrimonial en raison de sa rareté.

Son état de conservation est globalement satisfaisant. Cependant, une attention particulière doit être portée aux zones les plus fréquentées comme la baie de Stagnolu où des traces de feu ont été relevées lors de notre passage. Ces pratiques pourraient être à l'origine d'un incendie éradiquant l'un des plus beaux peuplements du site. A noté que le massif dunaire a déjà brûlé durant le grand incendie de 1994.

DUNES A VEGETATION SCLEROPHYLLE DES CISTO-LAVANDULETALIA (2260-1) :

En général :

Cet habitat naturel est une formation dunaire arbustive s'élevant jusqu'à plus d'1 mètre de hauteur et constituée d'un ensemble d'espèces ligneuses, principalement issues de la famille des Cistacées. Ce qui explique son rattachement à l'ordre phytosociologique des *Cisto-Lavanduletalia*. Il peut se développer de manière linéaire ou en nappe s'étendant sur d'importantes surfaces.

Sur le site :

L'habitat occupe de petites superficies sur la frange littorale nord-ouest de la Cala di Parganu, au niveau de Cala Grande ainsi que dans la baie de Stagnolu.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Halimium halimifolium* ; *Cistus salviifolius* ; *Lavandula stoechas* et *Helichrysum italicum*.

L'habitat est très typique du faciès Corse connu à *Halimium halimifolium* mais peu représentatif de ce site étant donné les faibles superficies qu'il occupe.

Aucune espèce patrimoniale n'a été recensée sur le site dans cet habitat. Cependant, le faciès identifié rattaché au *Cisto-Halimietum* est uniquement cantonné au littoral Corse et assez rare d'où un intérêt patrimonial certain pour ce groupement floristique.

Cet habitat se maintient de manière stable dans le système dunaire. Néanmoins, on constate par endroit une colonisation par les junipérais littorales à *Juniperus phoenicea* subsp. *turbinata* (5210) (cas de Cala Parganu principalement). Sur le site l'état de conservation de l'habitat est donc bon à localement moyen.

COMMUNAUTES ANNUELLES OLIGOTROPHIQUES A MESOTROPHIQUES, ACIDIPHILES, DE NIVEAU TOPOGRAPHIQUE MOYEN, PLANITIAIRES A MONTAGNARDES, DES ISOETO-JUNCETAE (3130-5) :

En général :

Cet habitat se développe des étages planitiaire à montagnard sous des climats variés où il apparaît aux niveaux supérieurs des lacs, étangs, mares temporairement inondées, chemins inondables,... Il préfère les sols acides, oligotrophes à mésotrophes au substrat sableux à

limoneux. Cet habitat héliophile est généralement submergé durant la période hivernale.

Sur le site :

Les mares temporaires du *Cicendion filiformis* apparaissent ponctuellement à l'intérieur des terres : Campu Mezzanu, Testarella et Sarrelli.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Juncus bufonius var bufonius* ; *Agrostis pourretii* ; *Illecebrum verticillatum* ; *Lythrum hyssopifolia* ; *Isolepis setacea* ; *Solenopsis laurentia* ; *Cicendia filiformis* ; *Exaculum pusillum* et *Juncus pygmaeus*.

Cet habitat possède une typicité moyenne à forte, en raison de la succession végétale toujours à l'œuvre en période printanière dans ces milieux. Ces cortèges principalement présents en bord de pistes et de mares temporaires n'apparaissent que très ponctuellement sur le site ce qui leur vaut une faible représentativité.

Cet habitat présente une patrimonialité moyenne, voire faible pour les groupements pionniers à jonc des crapauds.

Cet habitat semble localement soumis à diverses pressions néfastes : retournement très important du sol par les sangliers pouvant entraîner une rudéralisation des cortèges et une diminution des populations d'espèces patrimoniales (non accomplissement de leur cycle biologique) nombreuses mares touchées : Trema l'Occhi, Campu Mezzanu et Testarella).
L'état de conservation de cet habitat sur le site est globalement moyen.

MARES TEMPORAIRES MEDITERRANEENNES A ISOETES (ISOETION)* (3170-1) [= EAUX OLIGOTROPHES TRES PEU MINERALISEES SUR SOLS SABLEUX DE L'OUEST MEDITERRANEEN A ISOETES SPP., (3120)] :

Cet habitat n'est pas à inclure dans les Mares temporaires méditerranéennes car l'Isoetion seul ne doit pas être l'unique critère à prendre en compte. Ces groupements à Isoètes (Isoetes histrix) sont présents en bordure de nombreuses autres mares temporaires du site mais les véritables mares temporaires hébergent des taxons plus hydrophytiques que ceux décrits ici. L'habitat décrit ici correspond en fait à des pelouses humides ou dépressions très peu profondes de petite taille et est à rattacher à l'habitat 3120 caractérisé par les végétations méditerranéennes des Isoëtetea velatae et des Juncetea bufonii ne se trouvant pas en contexte de mares ou de ruisselets temporaires.

En général :

Ces mares sont des plans d'eau à existence temporaire et de faible profondeur (quelques centimètres en général) et de dimension réduite (de quelques cm² à rarement plusieurs dizaine de mètres carrés). Ces groupements à isoètes se situent fréquemment en mosaïque au sein de forêts claires, de maquis, de cistaies ou bien parfois en bordure de mares plus profondes ou de ruisselets. Développés sur terrains siliceux à sols peu épais, argilo-limoneux ou sablo-limoneux, ces groupements ne sont en eau que durant l'hiver et le printemps. Ils sont colonisés par des végétations amphibies méditerranéennes composées de plantes annuelles ou bulbeuses aptes à survivre à la sécheresse estivale qui touche ces mares. L'alimentation en eau de ces mares est assurée par la pluie, les écoulements d'un bassin versant, voire par des eaux souterraines (les apports souterrains sont à exclure).

Sur le site :

Cet habitat apparait très ponctuellement sur le site dans des dépressions s'asséchant rapidement au printemps.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Isoetes histrix* ; *Isolepis cernua* ; *Isoetes durieui* et *Lythrum borysthenticum*.

L'habitat est moyennement typique en raison de la présence souvent importante d'espèces transgressives. De plus, peu étendus sur le site sa représentativité est faible.

Cet habitat présente une grande valeur patrimoniale du fait même de sa rareté au plan national mais également parce qu'il est largement composé de plantes remarquables ou protégées en France : L'isoète épineuse (*Isoetes histrix*), la renoncule à feuilles d'ophioglosses (*Ranunculus ophioglossifolius*) ou encore la kickxia à vrilles (*Kickxia cirrhosa*) toutes protégée au niveau national. Ce milieu présente aussi un grand intérêt faunistique et héberge nombreux batraciens et invertébrés remarquables par leur rareté dans la faune française.

La dynamique spontanée de la végétation va le plus souvent favoriser la colonisation par les ligneux du maquis. De plus, les sangliers qui semblent nombreux sur le site paraissent apprécier les « bulbes » d'isoètes retournant fréquemment ces milieux. L'état de conservation de l'habitat est donc moyen.

MARES TEMPORAIRES MEDITERRANEENNES* (3170-1) :

En général :

Cet habitat générique regroupe tous les plans d'eau de faible profondeur (jusqu'à 40 cm) existant seulement en hiver ou à la fin du printemps. La période d'inondation est suffisamment longue pour y autoriser le développement d'une végétation aquatique et conditionner la formation de sols hydromorphes. Ces milieux occupent des dépressions souvent endoréiques, avec une végétation amphibie méditerranéenne composée d'espèces thérophytiques et géophytiques.

La détermination de cet habitat se limite à l'habitat générique étant donné qu'elle concerne deux groupements végétaux non détaillés dans les habitats élémentaires mais qui caractérisent cependant des mares temporaires méditerranéennes observables en Corse.

Sur le site :

Les mares temporaires du *Ranunculion aquatilis* apparaissent ponctuellement sur la moitié nord : Campu Mezzanu, les salines, Padulu,...

Notons que la zone humide de Trema l'Occhi n'est pas classée en mare temporaire méditerranéenne.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Isoetes velata*, *Helosciadium crassipes* ; *Illecebrum verticillatum*, *Ranunculus revelierei*, *Ranunculus ophioglossifolius*.

Cet habitat générique possède une typicité moyenne à forte, en raison de la succession végétale toujours à l'œuvre en période printanière dans ces milieux. Ces cortèges de mares

temporaires n'apparaissent que très ponctuellement sur le site ce qui leur vaut une faible représentativité.

Intérêt patrimonial des mares temporaires du site :

- La flore :

	Padulu	Trinité de Bonifacio	SE de Ventilegne	SO pont de Ventilegne	NO pont de Ventilegne	A Testa	NO de Ventilegne 1	NO de Ventilegne 2	Campo Mezzano 2
<i>Isoëtes velata</i>	+	+	+	+	+	+		+	
<i>Isoëtes histrix</i>	+	+	+	+	+	+	+	+	
<i>Ranunculus ophloglossifolius</i>	+	+	+	+	+	+		+	
<i>Ranunculus macrophyllus</i>		+						+	
<i>Romulea revellerel</i>	+	+		+				+	
<i>Triglochin bulbosa</i> subsp. <i>laxiflora</i>			+	+					
<i>Kickxia cirrhosa</i>			+	+				+	
<i>Kickxia commutata</i>	+		+				+		+
<i>Serapias nurrlica</i>			+						
<i>Ambrosina bassii</i>	+								
<i>Allium chamaemoly</i>	+								
<i>Ophrys tenthredinifera</i>	+								
Nombre de taxons protégés par mare	8	5	7	6	3	3	2	6	1

Sur la mare au SE de Ventilegne, *Serapias Nurrlica* a été observé en 1993 par Guilhan Paradis sur les pourtours de la mare.

Les données sur les mares de Campo Mezzanu sont très incomplètes mais une étude sur la flore et la végétation est programmée en 2015 et concernera une 20e de mares temporaires dont les 2 mares de Campo Mezzanu et les 2 mares au NO de Ventilegne.

- Les amphibiens :

	Padulu	Trinité de Bonifacio	SE de Ventilegne	SO pont de Ventilegne	NO pont de Ventilegne	A Testa	NO de Ventilegne 1	NO de Ventilegne 2
<i>Hyla sarda</i>	+	+	+	+	+	+	+	+
<i>Pelophylax bergeri</i>	+		+		+			+
<i>Discoglossus sardus</i>	+			+	+			+
<i>Bufo balearicus</i>	+							

- Les crustacés Branchiopodes :

Un autre groupe faunistique caractéristique des milieux humides temporaires est celui des Branchiopodes. Trois espèces sont identifiées³ sur le site : *Triops cancriformis* et *Chirocephalus salinus* sur la mare de Padulu et *Tanymastix stagnalis* sur les mares d'A Testa, NO de Ventilegne n°2, SO du pont de Ventilegne et NO du pont de Ventilegne.

L'OEC a conventionné avec le MNHN pour l'étude des Branchiopodes des mares temporaires. Tous les sites sont concernés hormis Testarella, et les prélèvements de substrat ont été effectués en Juillet et Septembre 2014 pour les mares suivantes : NO de

³ Etude de l'Université de Corse en 2001 ; L. Sorba (OEC)

Ventilegne, A Testa, SE de Ventilegne, NO et SO pont de Ventilegne.

Facteurs influençant l'état de conservation des mares temporaires :

Parmi les facteurs influençant l'état de conservation des mares temporaires, il faut prendre en compte la présence de litière (limitation de la lumière et obstacle aux germinations si l'épaisseur est importante) mais également d'algues filamenteuses ou d'une biomasse importante ce qui traduit un enrichissement organique (cas de la mare au SE de Ventilegne et dans une moindre mesure de la mare n°2 au NO de Ventilegne).

Les labours de sangliers sont présents sur tous les sites avec des intensités variables. Cet impact lorsqu'il n'est pas cumulé avec d'autres incidences ne semble pas constituer une menace forte mais il est probable que les espèces protégées à bulbe comme les Isoètes subissent de fortes réductions de leurs populations.

L'inule visqueuse est également à considérer car l'espèce est identifiée sur de nombreux sites avec des taux de recouvrement variables (1 à 5 % et jusqu'à 50 % sur la mare n°1 au NO de Ventilegne et sur la mare de Padulu). L'inule visqueuse peut favoriser la formation de litière.

Une surveillance est à prévoir par rapport à *Cotula coronopifolia* qui a été identifiée sur la mare de Catarellu (hors zonage Natura 2000 mais suffisamment proche des mares aux alentours du pont de Ventilegne).

L'envahissement par des ligneux (*Erica arborea* et *Quercus suber*) a été constaté sur la mare n°2 au NO de Ventilegne en Avril 2008 mais l'ensemble des plantules sont morts suite à une mise en eau régulière et conséquente. Ils ont été arrachés en Décembre 2011 en même temps que l'inule visqueuse.

Certains aménagements sont susceptibles de modifier le fonctionnement hydrologique (buse à proximité de la mare n°2 au NO de Ventilegne, canal de drainage au SO du pont de Ventilegne et sur le site de Padulu) et il faudra aborder le problème en groupe de travail.

A noter également que la ceinture de végétation entourant l'ensemble des mares est dans l'ensemble bien conservée ce qui limite l'envahissement par les végétaux à dispersion anémochore pouvant concurrencer les espèces de petite taille. Des perturbations sont cependant identifiées sur 2 sites (incendie sur la mare de Trinité de Bonifacio et la mare au NO du pont de Ventilegne ce qui a favorisé pour la première l'installation de l'inule visqueuse, et pour la seconde, l'apport de sédiments grossiers).

Pour la mare de Padulu, noter la présence de 12 à 13 chevaux de Mai à Octobre. Si le pâturage reste un bon moyen de maintenir le milieu ouvert, une densité trop importante d'animaux peut entraîner un enrichissement organique du milieu (veiller donc à adapter la charge). Ces chevaux appartiennent à la ferme équestre « La pomposa » et j'ai rencontré les exploitants et l'un des propriétaires (Mr Dominique ACHARD) en Septembre 2012 pour les sensibiliser sur la fragilité de ce type de milieu et les informer qu'une évaluation d'incidence Natura 2000 sera nécessaire.

Un girobroyage a été réalisé sur la mare (2/3 de la surface environ) à l'exception du secteur Nord.

Tous ces facteurs abaissent localement l'état de conservation des mares qui se révèle donc bon à moyen.

TETES DE RIVIERES ET RUISSEAUX MEDITERRANEENS S'ASSECHANT REGULIEREMENT AU COURS MEDIAN EN SUBSTRAT GEOLOGIQUE PERMEABLE (3290-1) :

En général :

Cet habitat correspond à des cours d'eau assez courts, généralement assez pentus. Ils présentent un régime typiquement méditerranéen asséchant (oueds), avec des crues brutales très irrégulières, mais parfois fréquentes entraînant des phénomènes d'érosion importants. Cet habitat se retrouve de l'étage thermoméditerranéen à montagnard sur des sols acides ou calcaires. Sur le littoral, la granulométrie de cet habitat est généralement plus fine. Les eaux sont de trophie variable et les variations de température sont en générale importante, avec une forte augmentation estivale.

Sur le site :

Sur le site bien que cet habitat est probablement plus répandu il n'a été repéré que ponctuellement à la faveur d'ouvertures de la végétation sclérophylle. Ainsi, il a été observé à l'est de Mucchiu Biancu, près d'Ambragnatoggi, au sud de la baie de Ventilegne, au sud de la baie de Stagnolu, au nord de l'étang de Pisciu Cane.

Les espèces végétales caractéristiques *Ranunculion aquatilis* sur le site sont : *Callitriche stagnalis* et *Ranunculus peltatus*. Les espèces végétales caractéristiques *Glycero-Sparganion* sur le site sont : *Glyceria fluitans* ; *Sparganium erectum* et *Veronica anagallis-aquatica*.

Cet habitat présente une typicité moyenne et une représentativité faible.

Il recèle une valeur patrimoniale non tant par sa composition floristique que par son intérêt fonctionnel dans le fonctionnement hydrologique de tout un secteur. L'apport hydrique de ces ruisseaux peut par exemple jouer un rôle dans le maintien d'autres habitats d'intérêt communautaire comme les prairies humides et les mares temporaires (habitat prioritaire).

L'état de conservation des tronçons de cet habitat observés sur le site est souvent moyen. En effet, la présence de déchets notamment au sud de la baie de Stagnolu ou l'atterrissement du lit du ruisseau au nord de Pisciu Cane sont autant de facteurs néfastes à la bonne qualité écologique de cet habitat.

JUNIPERAIES LITTORALES A GENEVRIER TURBINE DE CORSE* (5210-5) :

En général :

L'habitat générique regroupe l'ensemble des végétations de broussailles et de fruticées sempervirente méditerranéennes et subméditerranéennes structurées par des genévriers arborescents : *Juniperus phoenicea*, *Juniperus turbinata*, *Juniperus oxycedrus* et *Juniperus communis* en France. L'habitat élémentaire 5210-5, se développe à l'étage thermoméditerranéen Corse sur des pentes variables.

Sur le site :

Cet habitat se répartit sur une grande partie de la frange littorale du site.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Juniperus phoenicea* subsp. *turbinata* ; *Pistacia lentiscus* ; *Arbutus unedo* ; *Phillyrea angustifolia* ; *Erica arborea* ;

Olea europea ; *Quercus ilex* et *Smilax aspera*.

L'habitat est typique et relativement représentatif de ce site, puisque présent sur une grande superficie.

Fort intérêt patrimonial du fait de la rareté globale de l'habitat.

Dans les situations écologiques du site, l'évolution de l'habitat est bloquée. L'état de conservation est globalement bon sur le site mais il est impératif de veiller à ce que le feu ne vienne pas ravager ces formations.

FORMATIONS BASSES D'EUPHORBES PRES DES FALAISES (5320) :

En général :

Cet habitat s'observe sur le rebord sommital des falaises cristallines et calcaires méditerranéennes. Toujours située dans la zone d'influence maximale du vent et des embruns, cette formation végétale se développe sur un sol sec et très superficiel, généralement assez caillouteux et pauvre en matière organique.

Remarque : sous ce code ont été inclus les habitats 5410-3 et 1240-3.

Sur le site :

Cet habitat occupe un linéaire important le long du littoral rocheux du site où il s'intercale le plus souvent entre les falaises maritimes et les juniperaies littorales.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Thymelaea hirsuta* ; *Helichrysum italicum subsp talicum/microphyllum* ; *Euphobia pithyusa* ; *Pallenis maritima* ; *Artemisia caerulescens subsp caerulescens* et *Osyris alba*.

L'habitat possède une bonne typicité et est peu représentatif du site en raison de son aspect linéaire bien qu'il soit présent sur la quasi-totalité du littoral rocheux du site.

Cet habitat accueille un nombre important d'espèces patrimoniales dont *Astragalus tragacantha*, *Filago tyrrhenica*, toutes deux protégées au niveau national ou encore *Mesembryanthemum nodiflorum* espèce rare en Corse (Jeanmonod & Gamisans, 2007). De plus, l'importante diversité de faciès particuliers à la Corse et même parfois à la région bonifacienne qu'offre cet habitat sur le site accroît d'autant plus son intérêt patrimonial.

Cet habitat subit de multiples menaces : colonisation localement importante par des espèces invasives comme la griffe de sorcière (*Carpobrotus edulis/acinaciformis*) (cas du phare de la Madonetta), retournement par les sangliers dans les secteurs où le sol est plus profond (cas du sud de la baie de Figari), surpâturage caprin (sud de la baie de Stagnolu) et localement piétinement liée à la fréquentation touristique. Ainsi, l'état de conservation de cet habitat est globalement moyen à localement mauvais (à Tunara principalement).

PRAIRIES HUMIDES HYDROPHILES ET HYGROPHILES MEDITERRANEENNES DE BASSE ALTITUDE (6420-5) :

En général :

Cet habitat regroupe les prés hygrophiles développés en région méditerranéenne, sur sol oligotrophe à mésotrophe qui occupent fréquemment des dépressions sur substrats variés (alluvions ou colluvions fines). Ces dépressions sont localisées dans les basses plaines et à proximité des étangs ou autres points d'eau.

Les formations végétales sont adaptées à l'alternance saisonnière de l'hygrophyllie : (i) Une période d'inondation ou de très forte imbibation du substrat pendant les saisons pluvieuses (fin de l'automne et surtout hiver et printemps) ; (ii) Une période d'important dessèchement pendant les mois secs (été et début de l'automne).

Sur le site :

Cet habitat a été identifié de manière très éparse sur le site : en arrière de la plage de Capello, en bordure de la mare de Padulu, à proximité de la RN196 à Mucchiu Biancu, dans la baie de Ventilegne et à l'est de la saline de Soprane.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Eleocharis palustris* ; *Cyperus longus* ; *Glyceria fluitans* ; *Carex distans* ; *Trifolium resupinatum* ; *Alopecurus bulbosus* ; *Schoenus nigricans* ; *Mentha pulegium* ; *Gaudinia fragilis* ; *Hordeum marinum* ; Etc...

La typicité de cet habitat sur le site est très variable, allant de faible dans des zones littorales comme dans la baie de Ventilegne à forte dans la baie de Figari. N'occupant qu'une très faible superficie, cet habitat est peu représentatif.

L'habitat élémentaire est exclusif à la Corse. De plus, ces prairies humides ont une très grande valeur écologique pour les chaînes de consommateurs : insectes et oiseaux. Enfin, cet habitat abrite plusieurs taxons protégés tels que la renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*) et la renoncule à grandes feuilles (*Ranunculus macrophyllus*). L'intérêt patrimonial n'est donc pas négligeable.

L'état de conservation semble satisfaisant même si localement le retournement par les sangliers entraîne une certaine rudéralisation des cortèges ou qu'un envahissement par les ligneux (*Dittrichia viscosa* surtout) se fait sentir.

FALAISES SILICEUSES THERMOPHILES DE CORSE (8220-20) :

En général :

Cet habitat se développe aux étages thermo- et mésoméditerranéen, voire dans la partie basse de l'étage supraméditerranéen à des altitudes comprises entre 0 et 1100 m dans les secteurs les plus chauds. Installé le plus souvent en versant chaud et ensoleillé, il se développe sur des sols siliceux avec des pentes variables mais souvent assez fortes.

Sur le site :

Cet habitat occupe une grande partie de la Trinité de Bonifacio en mosaïque avec les maquis environnants, il apparaît également ponctuellement sous forme de massif rocheux au

lieu-dit Sarrelli, et de manière diffuse de la baie de Ventilegne à la baie de Figari.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Asplenium obovatum subsp obovatum et subsp billotii* ; *Polypodium cambricum subsp cambricum* ; *Umbilicus rupestris* ; *Cheilanthes tinaei* et *Cymbalaria aequitriloba*.

La typicité des groupements observés est souvent moyenne en raison de la présence d'un cortège peu diversifié et souvent accompagné d'espèces transgressives des maquis qui les juxtaposent. Cependant, il semble montrer une bonne représentativité bien que formant le plus souvent une mosaïque complexe avec les formations arbustives sclérophylles.

Seule station connue en Corse de *Centranthus trinervis*, le Mont de la Trinité représente un intérêt patrimonial très fort, d'où les actions de protection de cette station déjà mises en place.

Peu menacés, ces groupements permanents présentent un bon état de conservation.

GALERIES RIVERAINS A TAMARIS (92D0-3) :

En général :

Cette végétation se développe aux bords des ruisseaux intermittents ou à faible débit, au niveau de l'étage thermoméditerranéen à proximité du littoral. Dans les secteurs où cet étage n'est pas développé, l'habitat peut être aussi individualisé au niveau du mésoméditerranéen.

Sur le site :

Cet habitat apparait de manière diffuse sur le site de la baie de Stagnolu à la baie de Figari.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Tamarix africana* ; *Juncus acutus* et *Phragmites australis subsp. australis*.

Cet habitat présente une typicité bonne à moyenne sur le site du fait de la présence de nombreux peuplements de superficie restreinte riche en espèces transgressives. Les peuplements les plus importants se trouvent dans la baie de Figari en bordure des salines.

Ce type d'habitat possède une aire de répartition très réduite sur le territoire français et pour lequel les habitats couvrent une faible étendue. C'est un habitat de grand intérêt patrimonial qui participe à des mosaïques d'habitats importantes par le grand nombre de niches offertes à la faune et à la flore. L'élément végétal structurant de cet habitat, le tamaris d'Afrique, est une espèce protégée au niveau national mais commun en Corse.

Sur le site, les peuplements observés sont en bon état de conservation : à l'abri de phénomènes de dégradations majeurs, les tamaris sont largement dominants dans la strate supérieure (état à privilégier).

PEUPELEMENT A LENTISQUE, OLEASTRE ET CLEMATITE A TOUPET DU LITTORAL CORSE (9320-3) :

En général :

Formations xéro-thermophiles dominées par les formes arborescentes d'*Olea europaea*

subsp. oleaster, *Ceratonia siliqua*, *Pistacia lentiscus*, *Myrtus communis*, *Phillyrea spp.* Ces végétations restent généralement basses (autour de 5m.), denses et impénétrables, parfois plus élevées (jusqu'à 8 mètres) au fond de certains vallons littoraux.

C'est la végétation dite « climacique » du littoral thermo-méditerranéen en Corse, sur des sols peu profonds, qui s'insère généralement entre la zone d'influence du sel et les formations préforestières. La question de l'indigénat de l'olivier est souvent discutée, nous admettons que les populations situés dans les zones littorales les plus sauvages ne sont pas ici d'origine anthropique.

Sur le site :

Cet habitat apparaît en deux endroits du site : il occupe une large moitié nord de l'entité de Capello (entité la plus à l'est). Un petit îlot apparaît également en surplomb de la baie de Figari à la Testa di U Gattu.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Olea europaea subsp. sylvestris* ; *Pistacia lentiscus* ; *Asparagus acutifolius* ; *Quercus ilex* ; *Arisarum vulgare* ; *Smilax aspera* ; *Ruscus aculeatus* ; *Anagyris foetida* ; *Osyris alba* et *Rubia peregrina*.

Habitat peu représenté sur le site, d'une typicité bonne à moyenne selon sa localisation.

L'habitat est patrimonial en tant que témoignage relictuel d'anciennes forêts littorales méditerranéennes mises à mal par le feu, le pâturage et l'exploitation du bois. Ces formations matures sont peu fréquentes et généralement discontinues. Leur intérêt paysager est fort, notamment par la couleur grise des peuplements dominés par les oliviers.

Ces matorrals sont en bon état de conservation sur l'entité de Capellu, avec une régénération correcte et des sous-bois riches. Par contre l'îlot identifié à la Punta di U Gattu, bien que mature, apparaît relictuel, rudéralisé et sans véritables traces de régénération ; ainsi, il présente un mauvais état de conservation. Toutefois, la naturalité de ce dernier reste difficile à prouver compte-tenu de la présence proche d'un ancien village.

SUBERAIES CORSES (9330-3) :

En général :

Cet habitat correspond à des forêts silicicoles dominées par le chêne-liège (*Quercus suber*). Ces peuplements se rencontrent à l'étage mésoméditerranéen inférieur et moyen. Le chêne-liège croît sur sols généralement plus profonds et plus meubles que ceux qu'arrive à supporter le chêne vert. De plus cette espèce est relativement -exigeante en humidité et assez thermophile d'où son aire de répartition relativement restreinte.

Sur le site :

La suberaie occupe une vaste superficie au nord du site en surplomb de la baie de Figari, soit sur la partie ouest de la Punta di Ventilegne.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Quercus suber* ; *Arbutus unedo* ; *Erica arborea* ; *Rubia peregrina* ; *Genista monspessulana* ; *Cistus monspeliensis* ; *Cytisus villosus* ; *Pistacia lentiscus* ; *Cistus salviifolius* ; *Carex distachya* ; *Calicotome villosa* ; *Myrtus communis* ; *Daphne gnidium* ; *Asparagus acutifolius* ; *Lavandula stoechas* ; *Phillyrea angustifolia* ; *Olea europea* ; *Ruscus aculeatus* ; *Cistus creticus* ; *Brachypodium retusum* ;

Pulicaria odora et *Smilax aspera*.

Cette formation présente une typicité forte à localement moyenne. D'une étendue importante au nord du site, cet habitat présente une bonne représentativité.

Ce type d'habitat est un témoignage d'une ancienne pratique culturelle développée en méditerranée désormais peu fréquente. Ces forêts font ainsi parties intégrantes du patrimoine historique et culturel de la région. De plus, cet habitat participe à une mosaïque d'habitats du plus grand intérêt pour les diverses niches écologiques offertes à la faune.

L'état de conservation sur le site est globalement bon. En l'absence de perturbations majeures (incendies, surpâturage), la dynamique de cet habitat devrait tendre vers une maturation des peuplements en place.

YEUSERAIES CORSES A GAILLET SCABRE (9340-11) :

En général :

Cet habitat correspond à une formation mésoméditerranéenne riche, pénétrant localement, souvent en ravin, dans la zone thermoméditerranéenne. Souvent dégradées en matorral arborescent, les formes forestières pleinement développées ne recouvrent que de faible surface. Les formations de type matorral arborescent à chêne vert ont cependant été intégrées dans cet habitat car une restauration est souvent possible.

Sur le site :

Sur le site cet habitat est présent au Mont de la Trinité ainsi que dans un vallon près de la Cala Paraganu et au nord du lieu-dit A testa entre Cavallino et Linguella.

Les espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site sont : *Quercus ilex* ; *Arbutus unedo* ; *Smilax aspera* ; *Ruscus aculeatus* ; *Viburnum tinus* ; *Myrtus communis* ; *Pistacia lentiscus* ; *Erica arborea* ; *Carex distachya* ; *Cistus creticus* ; *Galium scabrum* et *Phillyrea angustifolia*.

L'habitat est moyennement représenté sur le site, avec une typicité globalement moyenne.

L'habitat est patrimonial en tant que témoignage relictuel d'anciennes forêts méditerranéennes mises à mal par le feu, le pâturage, l'urbanisation et l'exploitation du bois.

L'état de conservation n'est pas optimal (moyen à mauvais): les yeuseraies sont plutôt jeunes et relictuelles (ayant certainement subis des incendies). Néanmoins, les yeuseraies immatures ne peuvent que tendre vers des peuplements plus matures de patrimonialité supérieure en l'absence de toute perturbation majeure (incendies notamment). Le seul véritable peuplement mature se situe au Mont de la Trinité mais son entretien face au risque d'incendie, la fréquentation touristique ainsi que le dépôt de nourriture pour le bétail sont autant de paramètres limitant le développement d'une strate herbacée typique et diversifiée.

1.6.2.2 Autres habitats naturels

13 habitats naturels autres que d'intérêt communautaire sont identifiés sur le site Natura 2000 (Biotope, 2011) :

- Eaux marines (CB 11.1)
- Vasières et bancs de sable sans végétation (CB 14)
- Plages de sable sans végétation (CB 16.11)
- Falaises maritimes nues (CB 18.1)
- Groupements terrestres à Isoètes (CB 22.3411)
- Formations d'arbustes thermoméditerranéens (CB 32.2)
- Fruticées à Lenstiques x Prairies méditerranéennes subnitrophiles (CB 32.214 x 34.8)
- Maquis silicicole mésoméditerranéen (CB 32.3)
- Prairies méditerranéennes subnitrophiles (CB 34.8)
- Phragmitaies (CB 53.1)
- Scirpaies (CB 53.3)
- Peuplements de Cannes de Provence (CB 53.62)
- Zone artificialisée (CB 8)

1.6.3 La flore

Les connaissances botaniques acquises⁴, des années 2004 à ce jour, montrent la présence de 46 espèces végétales remarquables dont 3 sont inscrites⁵ à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » et 43 de sont pas d'intérêt communautaire mais présentent une remarquabilité au regard de leurs statuts de protection et de conservation sont recensées dans le site Natura 2000.

1.6.3.1 Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Les 3 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » sont :

- *Centranthus trinervis* (Viv.) Béguinot (1746) (espèce qui bénéficie d'un plan

⁴ En annexe sont listées l'ensemble des espèces végétales remarquables (autres que les espèces ayant justifié la désignation du site) citées sur le site Natura 2000 depuis 1900

⁵ Les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » sont celles qui ont justifié et qui justifient la désignation du site Natura 2000

national d'actions).

- *Linaria flava* (Poiret) Desf. subsp. *sardoa* (Sommier) A. Terrac. (1715) ;
- *Silene velutina* Pourret ex Loisel. (1465)*

cf. Tableau IV. Espèces végétales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » et Tableau V. Données quantitatives et qualitatives sur les espèces végétales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

cf. Figure 18. Localisation des stations d'espèces végétales des espèces végétales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

cf. Figure 19. Localisation détaillée de la station de *Centranthus trinervis* (PNA, CBNC 2012)

cf. Figure 21. Cartographie et effectif de la population de *Silene velutina* en 2014 (C. Piazza, CBNC)

cf. fiches espèces ci-après (Biotope, 2011).

Tableau IV. Espèces végétales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Espèce	Auteur des citations de l'espèce	Statut de protection	- Livre rouge de la flore menacée de France - Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine ⁷	Statut de rareté en Corse ⁸
<i>Centranthus trinervis</i> (Viv.) Béguinot	Paradis G. (2004) ; Hugot L. (2005) ; Feral C. (2011).	Directive 92/43/CEE : Annexe II et IV Protection nationale ⁹ et régionale ¹⁰ Convention de Berne	LR euro UICN : En danger. LR mondiale UICN : En danger. LR flore menacée de France - Tome I : en danger. LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : en danger.	Très rare
<i>Linaria flava</i> (Poiret) Desf. subsp. <i>sardoa</i> (Sommier) A. Terrac.	Paradis G. & Piazza C. (1996) ; Biotope (2010) ; Paradis G. (2003, 2004) ; Vinet (2010)	Directive 92/43/CEE : Annexe II et IV Protection nationale et régionale Convention de Berne	LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Rare
<i>Silene velutina</i> Pourret ex Loisel.*	Paradis G. (2001) ; Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., (2011).	Directive 92/43/CEE : Annexe II et IV Protection nationale Convention de Berne	LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Peu fréquent

⁶ Source : Olivier, L., Galland, J. P. et Maurin, H., (Eds). 1995. Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : Espèces prioritaires. Collection Patrimoines Naturels (Série Patrimoine Génétique). n°20. SPN-IEGB /MNHN, DNP/Ministère Environnement, CBN Porquerolles, Paris. 486 p.

⁷ UICN France, FCBN & MNHN (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés. Dossier électronique

⁸ D'après, Jeanmonod D., Gamsians J. (2013) Flora Corsica 2^{ème} édition. Société Botanique du Sud-Ouest. 1073p.

⁹ Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

¹⁰ Arrêté du 15 aout 1986 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Corse

Tableau V. Données quantitatives et qualitatives sur les espèces végétales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Espèces (code Natura 2000)	Effectifs	Structure et fonctionnalité de la population / Habitat de l'espèce	État de conservation et facteurs défavorables (=menaces)	Sources des données
Centranthe à trois nervures (<i>Centranthus trinervis</i>) (1746)	121 individus en 2007	L'espèce est localisée au site de la Trinité au sein de l'habitat d'intérêt communautaire Falaises siliceuses thermophiles de Corse (8220-20).	Les effectifs sont stables et la station n'est pas particulièrement vulnérable. L'escalade ne constitue plus une menace (les parois ont été déséquipées en 2006). L'état de conservation est bon. Par contre seule une partie de la station est en Natura 2000.	Biotope (2011)
Linaire jaune (<i>Linaria flava</i> subsp. <i>sardoa</i>) (1715)	Non estimé	Sur le site Natura 2000, la population est vulnérable Sur le site Natura 2000 sa répartition est diffuse et les effectifs sont faibles. de plus, par endroit ces populations font l'objet d'un isolement important (Stagnolu). ces facteurs montrent la fragilité de ces populations locales. L'espèce est localisée au sein du site dans les habitats suivants : Dunes fixées du littoral méditerranéen du Crucianellion maritimae (2210-1) ; Pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i> (2230-1) ; Fourrés à Genévriers sur dunes (2250-1) et Dunes à végétation sclérophylle du Cisto-Lavanduletalia (baie de Stagnolu) (2260-1)	Sur le site Natura 2000, la population est vulnérable. Les facteurs défavorables sont la fermeture des milieux et la fréquentation piétonne qui par manque de gestion dégrade les stations.	Biotope (2011)
Silène velouté (<i>Silene velutina</i>) (1465)* (prioritaire)	67 pieds (en 2014)	La seule population de Silene présente sur le site est sur le petit îlot de Fazzio où elle occupe les habitats d'intérêt communautaire suivants : L'espèce est localisée au sein du site dans les habitats suivants : Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. Endémiques (1240) et Fourrés halo-nitrophiles du Pegano-Salsotelea (1430).	La population est en forte baisse : 404 pieds en 1996 et seulement 67 en 2014 (voir fiche suivi ci-après). Les menaces pour cette espèce sur Fazzio sont : (i) la forte densité de Goélands qui ont tendance à casser les tiges (ii) l'invasivité par les griffes de sorcières ou le développement d'espèces végétales halo-nitro-phosphatophiles en lien avec la fréquentation des oiseaux marins (goéland leucophé, grand Cormoran)..	Biotope (2011) Plan de Gestion de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio

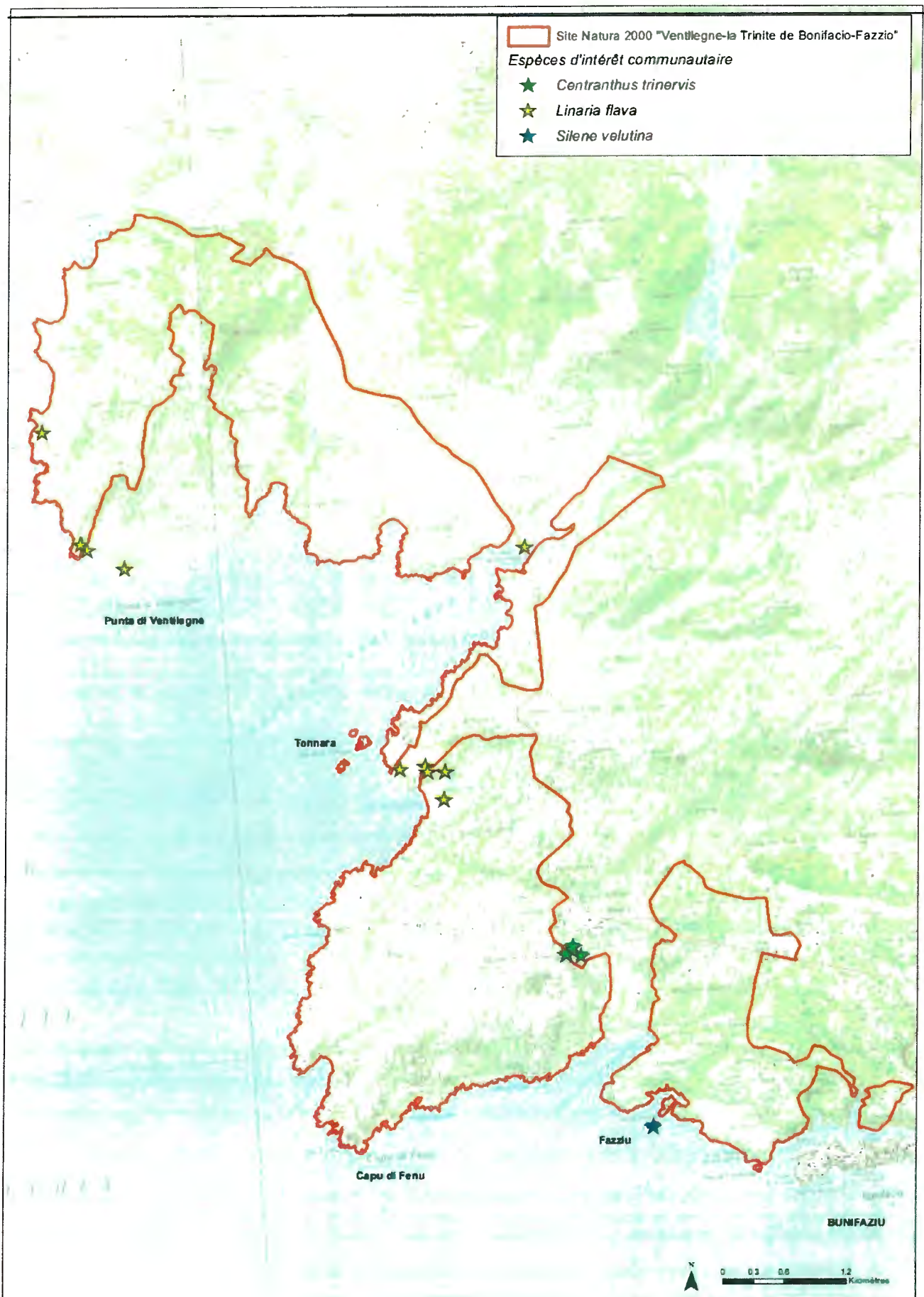


Figure 18. Localisation des stations d'espèces végétales des espèces végétales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

FICHES ESPECES DE BIOTOPE (2011)

LINARIA FLAVA SUBSP SARDOA
LINAIRE JAUNE

Code NATURA 2000 : 1715	Statut : Directive « Habitat-Faune-Flore » annexes II et IV Convention de Berne : annexe I Protection nationale en France (annexe I) Livre rouge Tome 1 : espèce prioritaire
Auteur : A. Terrac.	Taxonomie : Angiospermes, dicotylédones, Scrophulariacées



Linaria flava subsp sardoa (écueil de Testa di U Gattu, 22/04/2010, P. VINET, Biotope)

Description générale des populations

Caractère diagnostic :

Plante de très petite taille (5 à 20 cm de longueur en moyenne), glabre à tige rameuse dès la base. Elle possède des feuilles entières opposées ou alternes, des fleurs jaune à orangé groupées par 2 à 5 en grappe terminale et portant un éperon droit.

Elle présente un port étalé, se dressant uniquement à l'extrémité.

Il existe une variation de la couleur des fleurs, qui avait d'ailleurs donné lieu à une différenciation taxonomique par LITARDIERE en 1930 : forme luteola (corolle de couleur jaune pâle) et forme aurea (corolle orangée).

Caractère biologique :

Il s'agit d'une thérophyte à cycle court. Elle se développe uniquement quand les conditions sont favorables (teneur en eau suffisante). Elle semble également supporter les perturbations permettant d'éliminer les espèces environnantes de plus grande taille.

Caractères écologiques :

Plante héliophile et psammophile qui semble préférer les sables grossiers.

Répartition géographique

Répartition :

Il s'agit d'un taxon endémique cyrno-Sarde. Cependant d'autres sous-espèces sont connues dans le bassin méditerranéen, subsp flava en Algérie, subsp oligantha au sud-est de l'Espagne...

En Corse, les populations de *Linaria flava subsp sardoa* sont localisées sur la côte occidentale depuis les Agriates jusqu'à Bonifacio, où elles apparaissent de la baie de Chevanu à la baie de Stagnolu.

Localisation sur le site

D'après Paradis G., Piazza C. et al., (1995) plusieurs stations existent sur le site Natura 2000. Ces dernières ont été cartographiées d'après les données issues de cette publication. Elles sont disséminées de la Punta di Ventilegne à la baie de Figari et apparaissent également dans la baie de Stagnolu. En 2010, seule la station en limite de site à la Punta di Ventilegne a été revue mais cette espèce très discrète a pu ne pas être détectée.



LEGENDE

 Contours du site Natura 2000 FR9400592 "Ventilegne-Trinité de Bonifacio-Fazzio"

Espèce d'intérêt communautaire

 *Limnaea sarda sarda*
(Paradis G. Piazza C. et al. 1995)



Echelle: 1:50 000

Habitats concernés

2210-1 Dunes fixées du littoral méditerranéen du *Crucianellion maritimae*
2230-1 Pelouses dunales des *Malcolmietalia*
2250-1* Fourrés à Genévriers sur dunes
2260-1 Dunes à végétation sclérophylle du *Cisto-Lavanduletalia* (baie de Stagnolu)

Caractéristiques des peuplements sur le site

Etat de conservation et évolutions des peuplements :

Sur le site les populations de Linaire jaune présentent des effectifs faibles. De plus, par endroit ces populations font l'objet d'un isolement important, comme dans la baie de Stagnolu. Ces facteurs montrent donc la fragilité de ces populations locales.

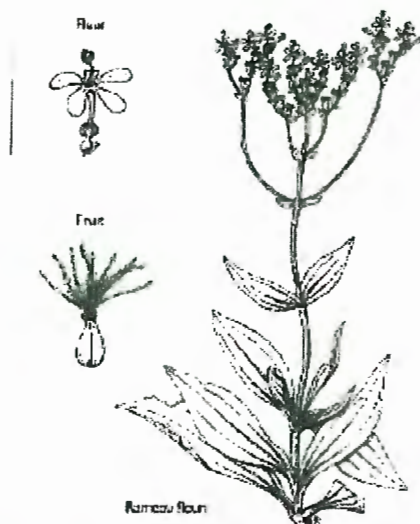
Menaces :

Sur le site cette espèce est susceptible d'être menacée par une fermeture du milieu notamment dans le groupement à *Halimium halimifolium* de la baie de Stagnolu ainsi que par la fréquentation piétonne (voire motorisée comme dans la baie de Stagnolu) du littoral. Par ailleurs, ces menaces sont d'ores et déjà à l'origine de la forte diminution des effectifs constatés en 2003 par PARADIS G. & PIAZZA C..

L'expansion d'espèces invasives comme les griffes de sorcières (*Carpobrotus spp.*) est susceptible de constituer une menace importante pour cette espèce héliophile. En effet, les griffes de sorcières forment des tapis denses laissant peu de place à de petites espèces telles que la Linaire jaune.

CENTRANTHUS TRINERVIS
CENTRANTHE A TROIS NERVURES

Code NATURA 2000 : 1746	Statut : Directive « Habitat-Faune-Flore » annexes II et IV Convention de Berne : annexe I Protection nationale en France (annexe I) Livre rouge Tome 1 : espèce prioritaire
Auteur : (Viv.) Bégumot	Taxonomie : Angiospermes, dicotylédones, Caprifoliacées (APGII)



Dessin de Philippe Danton, extrait de l'Inventaire des plantes protégées de France, Nathan-AFCEV, Paris, 1995.



Description générale des populations

Caractère diagnostic :

Plante vigoureuse, glabre, de 20 à 60 cm de hauteur, à souche ligneuse. Cette espèce est reconnaissable à ces feuilles d'un vert luisant, opposées, lancéolées et brièvement pétiolées ainsi qu'à ses fleurs rose pâle de petite taille groupée en cyme formant une panicule corymbiforme.

Caractère biologique :

Il s'agit d'une plante vivace buissonnante, de type chaméphyte d'après Raunkiaer.

Caractères écologiques :

Il s'agit d'une espèce héliophile se développant dans les fissures de blocs rocheux granitiques.

Répartition géographique / Localisation sur le site

Répartition :

Centranthus trinervis est un taxon endémique de Corse. L'unique population est localisée dans les fissures et sur les replats d'une falaise granitique très abrupte en versant nord du massif rocheux du Mont de la Trinité à près de 1000 m de la mer et entre 100 et 200 m d'altitude, sur la commune de Bonifacio.

Habitats concernés

8220-20 Falaises siliceuses thermophiles de Corse

Caractéristiques des peuplements sur le site

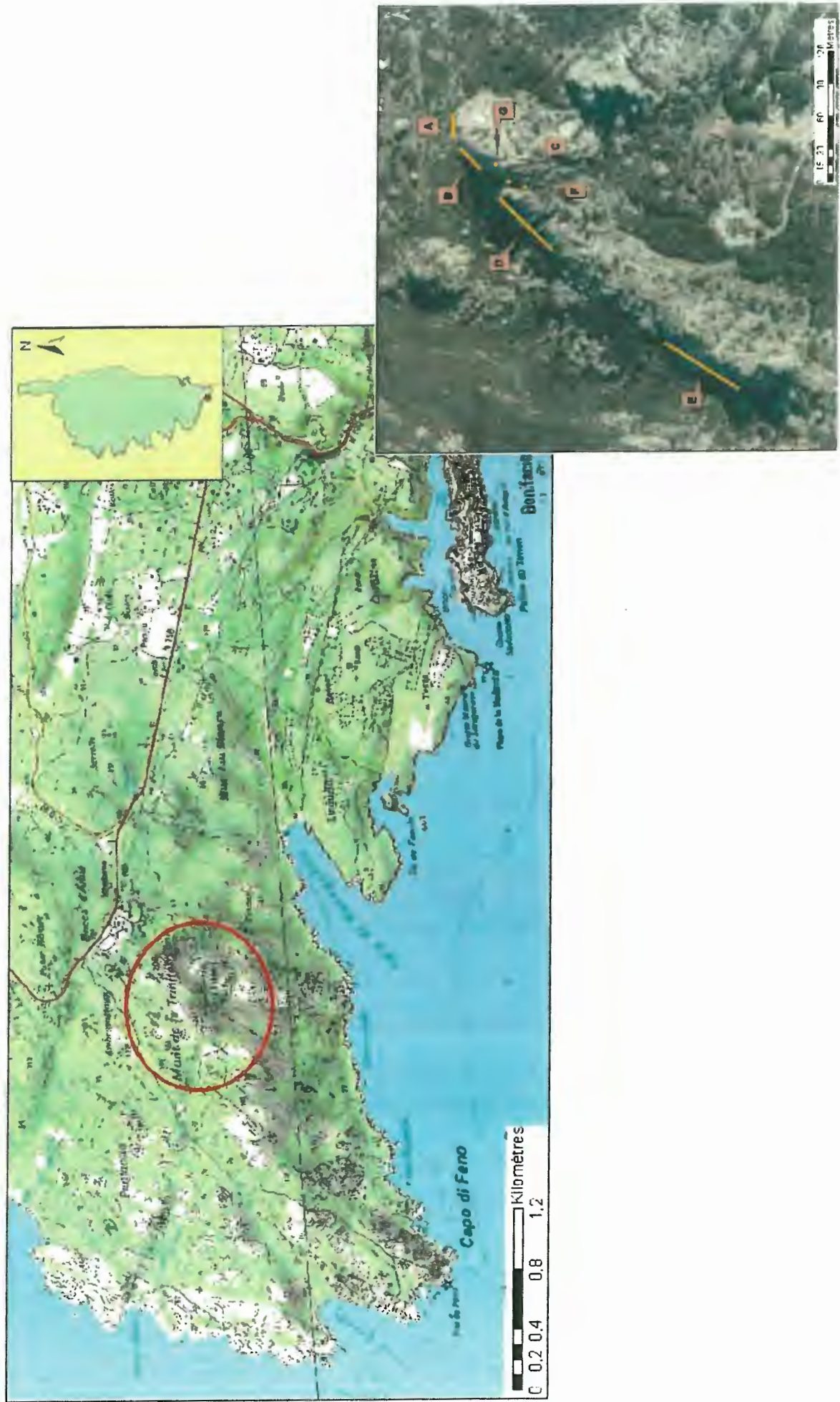
Etat de conservation et évolutions des peuplements : (remarque : ce taxon hautement patrimonial n'a pas été observé)

L'unique population n'est représentée que par une centaine d'individus, ce qui la rend très vulnérable.

Menaces :

Malgré la protection de cette station (grillage de protection) des facteurs biotiques sont susceptibles de menacer la pérennité de cette unique station : incendie, concurrence végétale avec les lianes notamment.

Figure 19. Localisation détaillée de la station de *Centranthus trinervis* (PNA, CBNC 2012)



***SILENE VELUTINA**
SILENE VELOUTE

Code NATURA 2000 : 1465* (prioritaire)	Statut : Directive « Habitat-Faune-Flore » annexes II et IV Convention de Berne : annexe I Protection nationale en France (annexe I) Livre rouge Tome 1 : espèce prioritaire
Auteur : Pourret ex. Loisel	Taxonomie : Angiospermes, dicotylédones, Caryophyllacées



Description générale des populations

Caractère diagnostic :

Le *Silène veluté* à l'aspect d'une plante dressée blanchâtre, mollement tomenteuse de 15 à 40 cm de haut à souches ligneuses. Elle se présente souvent sous forme de rosettes stériles composées de feuilles ovales et spatulées, molles, épaisses. Lors de sa floraison elle arbore des fleurs roses courtement pédicellées formant une grappe terminale dense.

Caractère biologique :

Il s'agit d'une plante vivace modérément cespiteuse de type chaméphytique.

Caractères écologiques :

Il croît exclusivement en zone littorale, indifféremment sur calcaire ou granite, au sein de fissures de rochers maritimes. Il semble bien supporter les embruns ainsi que les sols salés et enrichis en matière organique.

Répartition géographique

Répartition :

Cette endémique cyrno-Sarde d'origine eury-méditerranéenne est localisée au sud de la Corse ainsi qu'au nord de la Sardaigne. En Corse, une vingtaine de petites populations sont présentes sur le littoral et les îlots satellites des régions de Porto-Vecchio et Bonifacio.

Localisation sur le site

D'après les données bibliographiques (OGREVA & Paradis G., 2006), cette espèce d'intérêt prioritaire est présente sur le petit îlot calcaire de Fazzio.

Habitats concernés

1240 Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec *Limonium spp.* endémiques

1430 Fourrés halo-nitrophiles du *Pegano-Salsoletea*

Caractéristiques des peuplements sur le site

Etat de conservation et évolutions des peuplements :

L'évaluation du patrimoine naturel présentée dans le plan de gestion de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio présente les informations suivantes :

Année de comptage	1996	1998	2001	2003
Nombre de pieds	404	843	234	256

Cette population de grande taille semble donc en fort déclin.

Menaces :

Compte-tenu de son implantation (sur un îlot), le Silène velouté semble peu menacé sur le site. Il faut cependant prévenir les menaces telles que l'envahissement par les griffes de sorcières ou le développement d'espèces végétales halo-nitro-phosphatophiles en lien avec la fréquentation des oiseaux marins (Goéland leucophé, Grand Cormoran). D'après PARADIS G. (2001), sur cet îlot les menaces qui pèsent sur cette espèce proviennent essentiellement de la forte densité de Goélands qui ont tendance à casser les tiges.

Actions en cours :

Une cage empêchant les goélands de se poser sur *Silene velutina* a été posée et un comptage est régulièrement effectuée afin de redre compte de l'évolution de la population de ce petit îlot.

Concernant *Silene velutina*, un suivi est mis en oeuvre depuis 1996 sur l'ilot de Fazzio¹¹ (en Annexe 2 : Liste floristique relevée sur l'ilot de Fazzio) :

Tableau VI. Evolution des effectifs de *Silene velutina* sur l'ilot de Fazzio de 1996 à 2014

Date	Nbre d'individus S.velutina
1996	404
1998	843
2001	234
2003	256
2004	150
2005	149
2007	114
2009	202
2014	67

Tableau VII. Zone de comptage de *Silene velutina* sur l'ilot de Fazzio (voir Figure 21. Cartographie et effectif de la population de *Silene velutina* en 2014)

PF : pieds fleuris ; PnF : pieds non fleuris ; J&PI : jeunes pieds et plantules

Zones de comptage	Années			1996			2001			2014		
	PF	PnF	J&PI	PF	PnF	J&PI	PF	PnF	J&PI			
A	31	5	27	10	20	4	2	0	0			
B	47	10	2	0	5	0	0	0	0			
C	7	1	21	0	1	9	0	0	0			
D	3	0	2	0	0	0	0	0	0			
E	33	3	3	3	14	6	7	0	0			
F	37	22	14	2	11	3	3	1	11			
G	10	5	0	2	8	2	20	6	0			
H	43	9	45	13	21	48	6	4	0			
I	5	4	15	15	17	22	5	2	0			
	216	59	129	44	91	99	43	13	11			
	404			234			67					

¹¹ Sources :

- 02/08/1996 : Paradis G., 1997. Précisions sur la chorologie, la taille des populations et la synécologie de *Silene velutina* en Corse, dans un but conservatoire. Le Monde des Plantes, n° 458 : 1-7.
- 15/08/1998 : Paradis G., Pozzo di Borgo M.-L. & Ravetto S., 2001. Évolution des effectifs de *Silene velutina* en Corse. Menaces sur ses populations micro-insulaires sous l'effet des goélands nicheurs. Bulletin de la Société botanique du Centre-Ouest, nouv. sér., 32 : 13-52.
- 18/07/2001 : Paradis G., Pozzo di Borgo M.-L. & Ravetto S., 2001. Évolution des effectifs de *Silene velutina* en Corse. Menaces sur ses populations micro-insulaires sous l'effet des goélands nicheurs. Bulletin de la Société botanique du Centre-Ouest, nouv. sér., 32 : 13-52.
- 2003 : Comptage RNBB, in Paradis G., 2007. Une station non micro-insulaire de *Silene velutina* Loisel. au nord de la Pointe de la Parata (Ouest d'Ajaccio, Corse). Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, NS : 383-16
- 2004 : Comptage RNBB, in Paradis G., 2007. Une station non micro-insulaire de *Silene velutina* Loisel. au nord de la Pointe de la Parata (Ouest d'Ajaccio, Corse). Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, NS : 383-16
- 01/07/2014 : Comptage : RN BB (J.-M. Culioli, M.-C. Santoni, Jean-Baptiste) / Université de Cagliari (V. Murru) / CBNC (C. Piazza) (1er juillet 2014)

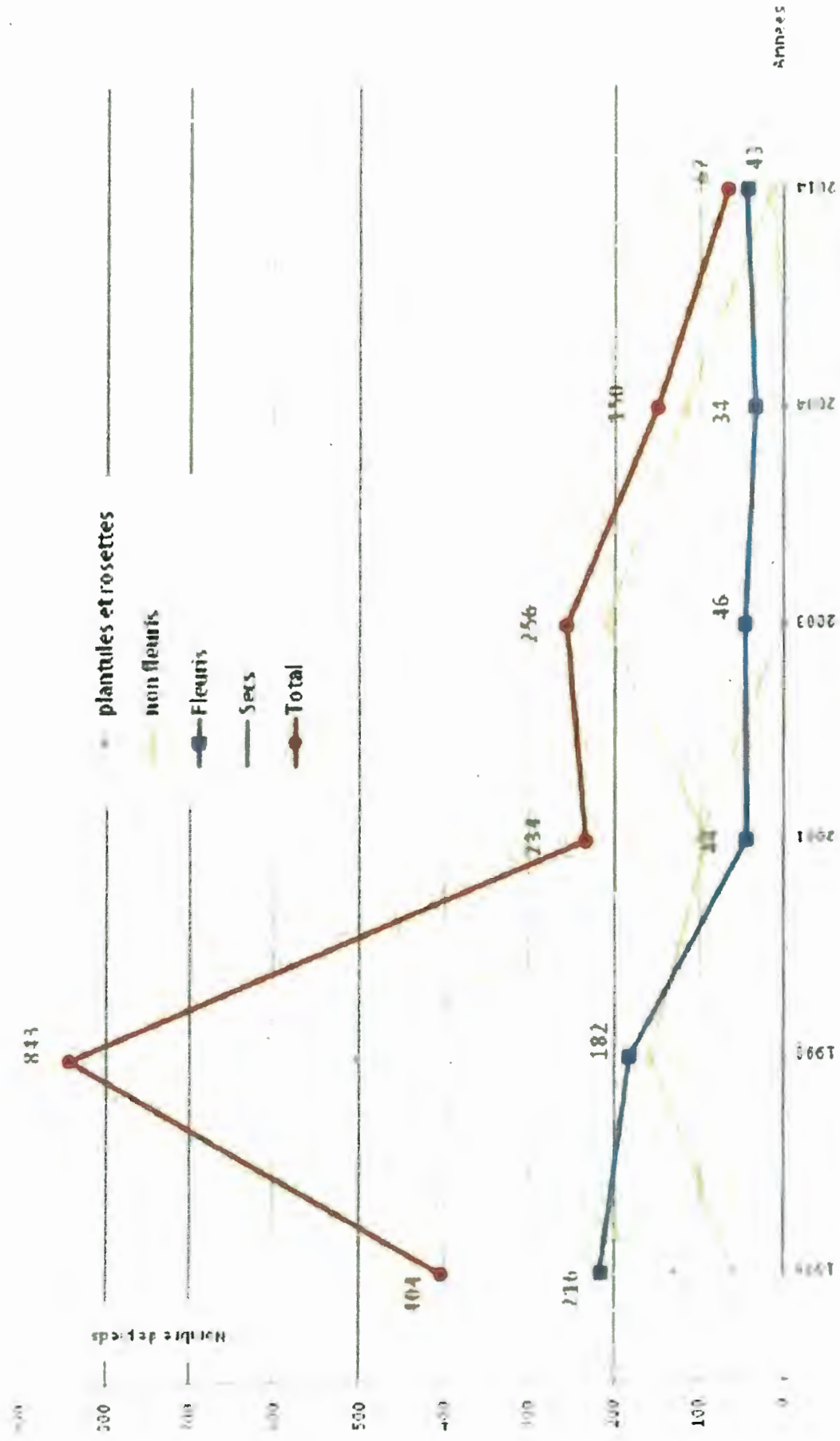


Figure 20. Evolution de la population de *Silene velutina* entre 1996 et 2014

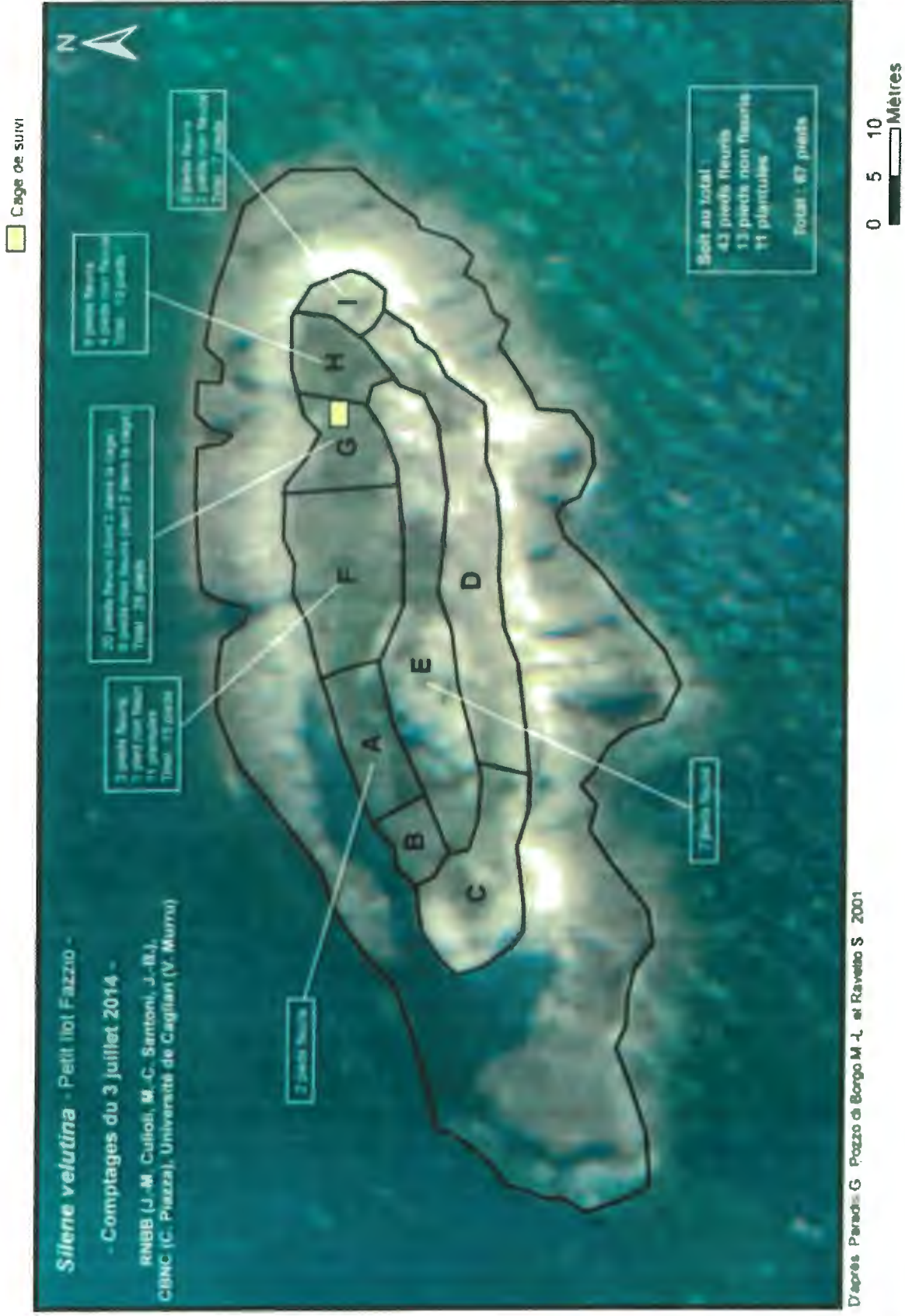


Figure 21. Cartographie et effectif de la population de *Silene velutina* en 2014 (C. Piazza, CBNC)

1.6.3.2 Espèces remarquables (autres que d'intérêt communautaire)

Parmi les **43 autres espèces remarquables** 29 sont protégées au niveau national, 6 sont protégées au niveau régional, 8 ne sont pas protégées mais sont menacées de disparition à l'échelon national. Notons par ailleurs que l'espèce *Colchicum corsicum* est également inscrite à l'annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

→ cf. Tableau VIII. Espèces végétales remarquables (autres que les espèces ayant justifié la désignation du site) dont la présence a été attestée sur le site natura 2000 ces 10 dernières années (de 2004 à nos jours).

1.6.3.3 Lichens sur les îlots de Fazzio

Dans le cadre d'un **inventaire des lichens sur les Îlots de Fazzio** de la RNBB, 38 taxons ont été recensés. La richesse spécifique est faible mais ce résultat s'explique par plusieurs facteurs écologiques :

- la nature de la roche : calcaire exclusivement, la flore lichénique calcicole est moins riche que la flore lichénique calcifuge ;
- l'instabilité et la forte érosion naturelle des supports : en effet sur les deux îlots, les roches se délitent facilement (excepté pour les parois verticales). Les roches au sol sont très instables, ce qui inhibe la croissance des espèces. On observe dans ce cas la succession floristique d'espèces pionnières de large amplitude écologique et de fait très fréquent en Corse ;
- la surface réduite des deux îlots et leur homogénéité écologique et climatique ;

Les deux îlots hébergent une flore lichénique pionnière banale qui colonise les supports instables. Cette végétation est composée de lichens fréquents en Corse et d'une flore typiquement thermoméditerranéenne. Cette dernière est +/- aérohalophile sur les supports stables et +/- anciens. Elle est surtout localisée sur les parois verticales ou en surplomb, les branches et troncs des lentisques et des genévriers, ces derniers situés au sommet des îlots et qui hébergent des taxons très particuliers.

1.6.3.4 Espèces végétales invasives / ornementales

cf. Tableau IX. Espèces végétales invasives / ornementales (Biotope, 2011).

cf. les cartes de localisation des espèces envahissantes Figure 22, Figure 23 et Figure 24 (Biotope, 2011).

Tableau VIII. Espèces végétales remarquables (autres que les espèces ayant justifié la désignation du site) dont la présence a été attestée sur le site natura 2000 ces 10 dernières années (de 2004 à nos jours)

Espèce	Auteur	Protection nationale	Listes rouges	Statut de rareté en Corse ⁽⁶⁾
<i>Allium chamaemoly</i> L.	Delage A., Bourguignon V., 2011	Protection nationale	-	Très fréquente au vu des dernières observations CBNC ¹²
<i>Ambrosina bassii</i> L.	Atlas Corse, non daté ; Biotope (2011)	Protection nationale	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Localisé
<i>Astragalus tragacantha</i> subsp. <i>terracciano</i>	Biotope (2011)	Protection nationale	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable. - LR mondiale UICN : Vulnérable	Localisé ¹³
<i>Colchicum corsicum</i> Baker	Fridlender A., non daté ; Delage A., 2008 ; Delage A., 2009 ; Vinet P., 2010 ; Delage A., 2010 ; Biotope (2011) ; Delage A., 2013	Protection nationale	- LR euro UICN : Vulnérable. - LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Très rare
<i>Urginea fugax</i> (Moris) Stearn	Feral C., 2005 ; Delage A., 2008 ; Delage A., 2009 ; Delage A., 2010 ; Piazza C., Paradis G., 2010 ; Piazza C., 2013	Protection nationale	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Rare
<i>Charybdis maritima</i> (L.) Speta, 1998	Hugot L., Pozzo di Borgo M-L., 2005 ; Vinet P., 2010 ; Biotope (2011) ; Hugot L., Petit Y., Revaka M-A., 2011	Protection nationale	-	Peu fréquent

¹² Source : C. Piazza, Conservatoire Botanique National de Corse

¹³ Source : C. Piazza, Conservatoire Botanique National de Corse

Espèce	Auteur	Protection nationale	Listes rouges	Statut de rareté en Corse ⁽⁸⁾
<i>Charybdis undulata</i> Stearn	Reverchon E., non daté ; Delage A., 2007 ; Petit Y., 2011 ; Vinet P., 2011	Protection nationale	-	Localisé
<i>Dryopteris tyrrhena</i> Fraser-Jenkins & Reichst.	Badre F., Gamisans J., Deschatres R., non daté	Protection nationale	-	Peu fréquent
<i>Euphorbia pepils</i> L.	Vinet P., 2010 ; Delage A., 2010 ; Delage A., 2011 ; Biotope (2011)	Protection nationale	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Commune
<i>Filago tyrrhenica</i> Chrtek & Holub	Vinet P., 2010 ; Delage A., 2010 ; Biotope (2011) ; Piazza C., Paradis G., 2011	Protection nationale	-	Localisé
<i>Isoetes duriei</i> Bory	Vinet P., 2010 ; Biotope (2011) ; Delage A., 2007 ; Paradis G., Sorba L., 2009 ; Vinet P., 2010 ; Biotope (2011) ; Sorba L., 2011 ; Sorba L., 2013 ; VISU (2013)	Protection nationale	-	Peu fréquent
<i>Isoetes histrix</i> Bory	Sorba L., 2013 ; VISU (2013)	Protection nationale	-	Commune
<i>Isoetes velata</i> A. Braun subsp. <i>velata</i>	Deschatres R., non daté ; Atlas Corse, non daté ; Sorba L., 2009 ; Vinet P., 2010 ; Biotope (2011) ; Delage A., Bourguignon V., 2011 ; Sorba L., 2013 ; VISU (2013)	Protection nationale	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Peu fréquent
<i>Kickxia cirrhosa</i> (L.) Fritsch	Sorba L., (2008) ; Paradis G., Sorba L., (2009) ; Delage A., 2010	Protection nationale	-	Peu fréquent
<i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Reichenb.) Fritsch subsp. <i>commutata</i>	Delage A., 2010	Protection nationale	-	Commune
<i>Matthiola tricuspidata</i> (L.) R. Br.	Lanza B., Poggessi M., non daté ; Delage A., 2010 ; Vinet P., 2010 ; Biotope (2011) ; Piazza C., Paradis G., Pozzo di Borgo M-L., 2011 ; Schlessel A., 2011 ; Delage A., 2013	Protection nationale	-	Peu fréquent
<i>Ophrys aprilia</i> (Deville) & Devilles-Tersch Kreutz, 2004	Vinet P., 2011 ; Biotope (2011)	Protection nationale	- LR orchidées de France métropolitaine : Disparu	Localisé
<i>Ophrys bombyliflora</i> Link in Schrader	Vivant J., non daté	Protection nationale	-	Peu fréquent
<i>Pseudorhiza pumila</i> (L.) Grande	Vinet P., 2010 ; Biotope (2011) ; Piazza C., Paradis G., P., 2011	Protection nationale	-	Commune

Espèce	Auteur	Protection nationale	Listes rouges	Statut de rareté en Corse ⁽⁸⁾
<i>Ranunculus macrophyllus</i> Desf.	Paradis G., 2009 ; Vinet P., 2010 ; Biotope (2011) ; Delage A., 2013 Sorba L., (2008, 2009, 2010) ; Vinet P., 2010 ; Biotope (2011) ; Delage A., Bourguignon V., 2011 ; Sorba L., (2013) ; VISU (2013)	Protection nationale	- LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Peu fréquent
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.	Paradis G., Sorba L., 2009 ; Vinet P., 2010 ; Biotope (2011) ; Sorba L., 2012 ; VISU (2013)	Protection nationale	-	Commune
<i>Ranunculus revelieri</i> Boreau	Paradis G., 1993 ; Hugo L., Spinosi P., 2005 ; Hugo L., 2005 ; Vinet P., 2011	Protection nationale	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Rare
<i>Serapias nurrica</i> Corrias, 1982	Delage A., 2007 ; Vinet P., 2010 ; Vinet P., 2011 ; Biotope (2011) ; Piazza C., Paradis G., P., 2011 ; Delage A., 2013 Delage A., 2008 ; Delage A., 2010 ; Vinet P., 2010 ; Piazza C., Paradis G., P., 2010 ; Vinet P., 2011 ; Biotope (2011) ; Piazza C., Paradis G., P., 2011 ; Delage A., 2013	Protection nationale	- LR orchidées de France métropolitaine : Vulnérable.	Peu fréquent
<i>Serapias parviflora</i> Parl., 1837	Delage A., 2008 ; Delage A., 2010 ; Vinet P., 2010 ; Piazza C., Paradis G., P., 2010 ; Vinet P., 2011 ; Biotope (2011) ; Piazza C., Paradis G., P., 2011 ; Delage A., 2013	Protection nationale	-	Peu fréquent
<i>Tamarix africana</i> Poiret	Delage A., 2010	Protection nationale	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Commune
<i>Thymelaea tartonraira</i> (L.) All. subsp. <i>tartonraira</i>	Revelière E, non daté ; Argagnon O., 2005 ; Delage A., 2009 ; Sorba L., 2014	Protection nationale	- LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Peu fréquent
<i>Triglochin bulbosum</i> L. subsp. <i>laxiflorum</i> (Guss.) Rouy		Protection nationale	- LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Peu fréquent

Espèce	Auteur	Protection nationale	Listes rouges	Statut de rareté en Corse ⁽⁶⁾
<i>Vicia altissima</i> Desf., 1799	Bonavita J-M., non daté ; Vinet P., 2010 ; Biotope (2011) ; Delage A., 2013	Protection nationale	-	Localisé
<i>Antinoria insularis</i> Parl.	Atlas Corse, non daté	Protection régionale	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Rare
<i>Gennaria diphylla</i> (Link) Parl.	Deschates R., non daté ; Engel R., non daté ; Vivant J., non daté ; Vinet P., 2010 ; Biotope (2011)	Protection régionale	- LR euro UICN : En danger.	Très rare
<i>Mesembryanthemum crystallinum</i> L.	Piazza C., Paradis G., Pozzo di Borgo M-L., 2011 ; Biotope (2011)	Protection régionale	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Très rare
<i>Notobasis syriaca</i> (L.) Cass.	Bonavita J-M., non daté	Protection régionale	LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : En danger critique.	Très rare
<i>Spergularia macrorrhiza</i> (Loisel.) Heynh.	Serafini, non daté ; Kralik J-L., non daté ; Boyer H., non daté ; Stefani J., non daté ; Lanza B; Poggesi M., non daté ; Altas corse, non daté ; Delage A., 2008 ; Vinet P., 2010 ; Piazza C., Paradis G., P, 2010 ; Biotope (2011) ; Piazza C., Paradis G., P, 2011 ; Piazza C., Paradis G., P, Vinet M. 2011	Protection régionale	-	Peu fréquente
<i>Thesium humile</i> Vahl	Delage A., 2007 ; Delage A., 2010 ; Piazza C., Paradis G., P, 2011	Protection régionale	- LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Rare
<i>Artemisia caerulea</i> L. subsp. <i>densiflora</i> (Viv.) Gamisans ex Kerguelen & L	Vinet P., 2010 ; Piazza C., Paradis G., 2011 ; Biotope (2011) ; Delage A., 2013	-	- LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Très rare

Espèce	Auteur	Protection nationale	Listes rouges	Statut de rareté en Corse ⁽⁸⁾
<i>Cressa cretica</i> L.	Lorenzoni C., non daté ; Gamisans J., non daté ; Delage A., 2008 ; Piazza C., Paradis G., 2010 ; Vinet P., 2010 ; Biotope (2011)	-	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable	Rare
<i>Fumaria bicolor</i> Sommier ex Nicotra	Biotope (2011) ; Piazza C., Paradis G., Pozzo di Borgo M-L., 2011	-	LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Disparu.	Rare
<i>Hymenolobus procumbens</i> (L.) Torrey & A. Gray subsp. <i>revelleri</i> (Jordan) Greuter & Burdet	Piazza C., Paradis G., Pozzo di Borgo M-L., 2011 ; Piazza C., Paradis G., 2011	-	- LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Disparu.	Rare
<i>Limonium bonifaciense</i> Arrigoni & Diana	Reverchon E., non daté ; Lambinon J., non daté ; Piazza C., Paradis G., 2011	-	- LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : En danger.	Localisé
<i>Limonium obtusifolium</i> (Rouy) Erben	Piazza C., Paradis G., Pozzo di Borgo M-L., 2011 ; Delage A., 2013	-	- LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Localisé
<i>Scilla autumnalis</i> L. var. <i>corsica</i> (Boullu) Rouy	Argagnon O., 2005 ; Delage A., 2008 ; Delage A., 2009 ; Delage A., 2010 ; Tison J-M., 2011 ; Piazza C., 2013	-	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Localisé
<i>Scolymus grandiflorus</i> Desf.	Vinet P., 2011	-	- LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Très rare

(1) Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

(2) Arrêté du 15 août 1986 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Corse

(3) IUCN. 2012. The IUCN Red List of Threatened Species.

(4) UICN. 2012. Liste rouge européenne des espèces menacées.

(5) Source : Olivier, L., Gaillard, J. P. et Maurin, H., (Eds). 1995. Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : Espèces prioritaires. Collection Patrimoines Naturels (Série Patrimoine Génétique). n°20. SPN-IEGB /MNH, DNP/Ministère Environnement, CBN Porquerolles, Paris. 486 p.

(6) UICN France, FCBN & MNHN (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés. Dossier électronique

(7) UICN France, MNHN, FCBN & SFO (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Orchidées de France métropolitaine. Paris, France.

(8) D'après, Jeanmonod D., Gamisans J. (2013) Flora Corsica 2ème édition. Société Botanique du Sud-Ouest. 1073p.

Tableau IX. Espèces végétales invasives / ornementales (Biotope, 2011)

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut		Rareté	Commentaires
		(Flora corsica)			
<i>Carpobrotus acnacoformis</i>	Griffes de sorcière	envahissant	PF		Ces espèces envahissent les milieux littoraux formant des tapis denses laissant peu de place à l'expression des végétations autochtones. Elles menacent nombre d'habitats dunaires et de falaises maritimes hautement patrimoniaux et les espèces y étant inféodées. Les griffes de sorcières sont présentes sur la quasi-totalité de la façade littorale du site.
<i>Carpobrotus edulis</i>	Griffes de sorcière	envahissant	C		
<i>Cortaderia selloana</i>	Herbe de la Pampa	envahissant	PF		Cette espèce forme des touffes imposantes. Sur le site elle reste peu présente puisqu'elle n'a été notée qu'au lieu-dit Ambragnatoggi et à Mucchiu Biancu.
<i>Cotula coronopifolia</i>	Cotule pied de corbeau	envahissant	C		Cette petite thérophyte envahit les pelouses humides. Elle est disséminée sur le site du Capo di Feno à la baie de Figari.
<i>Opuntia ficus-indica</i>	Figurier de Barbarie	envahissant	C		Le Figurier de Barbarie est commun en Corse à basse altitude. Sur le site ce taxon a été repéré au pied du Monte Scupetu (décharge) et à la Tonnara (prés d'habitations).
<i>Oxalis debilis</i>	Oxalis chétive	ornementale	RR		Cet oxalis sud-américain a été observé près d'une décharge sauvage au pied du Monte Scupetu.
<i>Oxalis pes-caprae</i>	Pied de chèvre	envahissant	C		Ce taxon sud-africain répandu en Corse a été identifié dans une décharge sauvage à Mucchiu Biancu.
<i>Xanthium italicum</i>	Lampourde d'Italie	envahissant	CC		Cette espèce d'origine nord-américaine envahit les arrières-plages au détriment des formations dunaires locales patrimoniales. Sur le site quelques individus ont été observés en arrière de la plage de Capello.



Localisation des espèces envahissantes

Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 FR9400592 "Ventilegne, Trinité de Bonifacio, Fazzio"

Carte A

DREAL de Corse

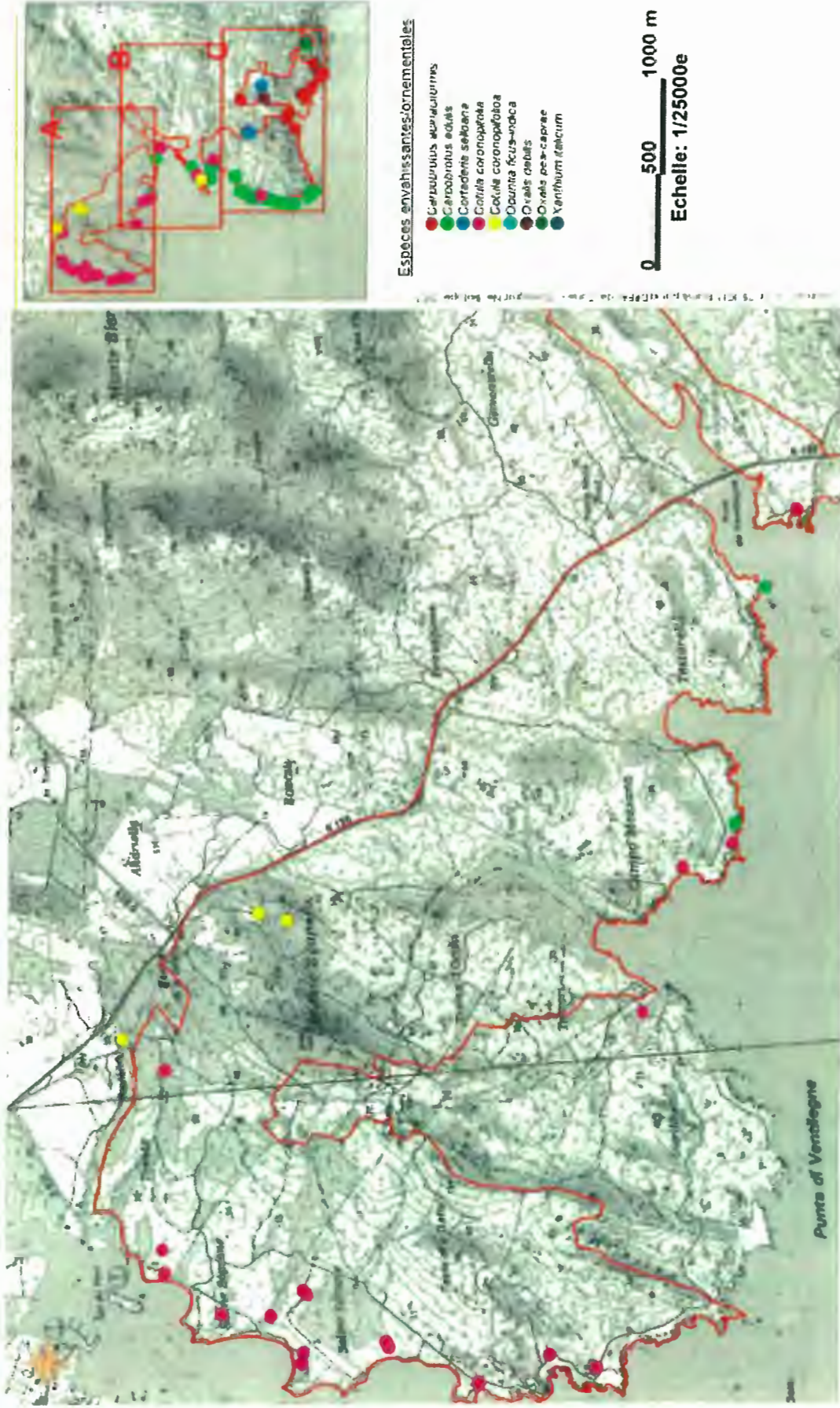


Figure 22. Localisation des espèces envahissantes (Tenuta-Ventilegne-Campu Mezzanu-Testarella)

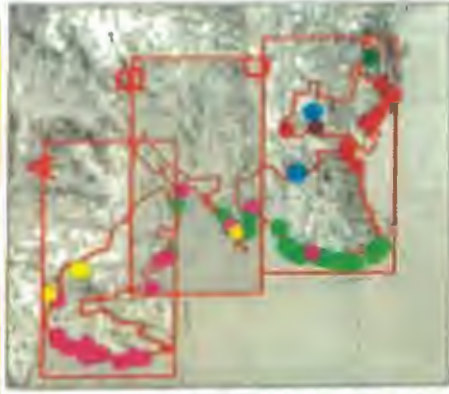


Localisation des espèces envahissantes

Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 FR9400592 "Ventilegne, Irinile de Bonifacio, Fazzio"

Carte B

DREAL de Corse



Espèces envahissantes/ornementales

- *Carpobrotus achnaciformis*
- *Carpobrotus edulis*
- *Cardaria selbiana*
- *Centa coronopifolia*
- *Cotula coronopifolia*
- *Opuntia ficus-indica*
- *Oxalis debilis*
- *Oxalis pes-caprae*
- *Xanthium falcatum*

0 500 1000 m

Echelle: 1/25000e

Figure 23. Localisation des espèces envahissantes (Campu Mezzanu-Tunara)



Localisation des espèces envahissantes

Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 FR9400592 "Ventilegne, Trinité de Bonifacio, Fazzio"

Carte C

DREAL de Corse



Espèces envahissantes/inventorées

- *Carpoprotus aculeatus*
- *Carpoprotus eclus*
- *Cortaderia selkoi*
- *Cotula coronopifolia*
- *Cotula coronopifolia*
- *Opuntia ficus-indica*
- *Oxalis debilis*
- *Oxalis pes-caprae*
- *Xanthium italicum*

0 500 1000 m

Echelle: 1/25000e

Figure 24. Localisation des espèces envahissantes (Capu di Fenu, Fazzio)

1.6.4 La faune

1.6.4.1 Les oiseaux

5 espèces d'oiseaux protégées¹⁴ inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux sont présentes dans la ZSC :

- Le puffin cendré (*Calonectris diomedea diomedea*) (OEC) menacé en France. Sur le site, 8 couples nicheurs ont été recensés en 2014 sur Fazziò.
- le cormoran huppé (*Phalacrocorax aristotelis desmarestii*) (OEC) classée comme vulnérable dans la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008). Le comptage de 2014 sur les îlots de Tunara de cormorans huppés a été effectué durant le printemps et a indiqué : 6 couples nicheurs sur le petit îlot de Tunara et 31 couples sur le grand îlot.
- Le crabier chevelu (*Ardeola ralloides*) (Faggio, 2008) n'est pas menacé en France. Sur le site, l'espèce a été observée au niveau de l'étang de Stagnolu. La reproduction sur site serait improbable faute de végétation suffisante et de possibilités pour cette espèce. Espèce observé en passage migratoire.
- L'aigrette garzette (*Egretta garzetta*) (Faggio, 2008 ; Sorba L., 2013) n'est pas menacée en France. L'espèce a été observée au niveau de l'étang de Ventilegne, hors périmètre Natura 2000 mais en périphérie immédiate, il est certain qu'elle fréquente les zones humides du site. Elle est citée comme hivernant ou visiteuse régulière.
- Le busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) (Faggio, 2008) n'est pas menacé en France en tant que migrateur. L'espèce a été observée au niveau de l'étang de Ventilegne, hors périmètre Natura 2000 mais en périphérie immédiate, il est certain qu'elle fréquente les zones humides du site. Elle est citée comme hivernante, migratrice ou visiteuse.

Par ailleurs, citons le pipit rousseline (*Anthus campestris*) (Recorbet B., 2005) l'espèce a été observée au à la Tunara hors périmètre Natura 2000 mais en bordure. Sa présence dans le site Natura 2000 est potentielle dans les milieux ouverts.

Outres ces espèces, le site Natura 2000 accueille une douzaine d'autres espèces protégées nicheuses (N) et/ou migratrices/hivernantes (MH) inféodées aux zones côtières, aux milieux humides, rupestres et forestiers (Faggio, 1998 ; Agent PNRC, 1994 ; Agent OEC EMLP, 2010, 2011 ; Sanchis E., 2009 ; DREAL Corse, non daté ; Denise C., 1999 ; Sauve R., 2011 ; Sorba L., 2010) :

¹⁴ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

- Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) (observée à Ventilegne et Saparelli) N/MH
- Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*) (observée à Ventilegne) MH
- Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*) (observée à Ventilegne) N
- Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) (observée à Ventilegne et Padulu) MH
- Goéland argenté (*Larus argentus*) (observée aux Iles Tunara) MH
- Goéland leucopnée (*Larus michaellis*) (observée à Ventilegne) MH
- Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*) (observée à Stagnolu) MH
- Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*) (observée à Padulu)
- Héron cendré (*Ardea cinerea*) (observée à Ventilegne et à Pisciu Cane) MH
- Petit duc (*Otus scops*) (observée à Ventilegne) MH
- Petit gravelot (*Charadrius dubius*) (observée à Stagnolu et Padulu) N
- Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) (observée à Ventilegne) N

NB. Les espèces observées au niveau de l'étang de Ventilegne, bien qu'hors périmètre Natura 2000 sont tout de même prise en compte car cette étang est situé en périphérie immédiate et il est certain que ces espèces fréquentent les zones humides du site.

Les données ornithologiques sont vraisemblablement lacunaires. Les zones humides littorales du site et la mosaïque de milieux qui les accompagne, représentent sans aucun doute des sites d'un grand intérêt ornithologiques pour la migration des oiseaux, ainsi que pour les nicheurs et les hivernants.

1.6.4.2 Les amphibiens

Une seule espèce d'amphibien inscrite à l'annexe II de la directive habitats-faune-flore est connue sur le site Natura 2000 :

- Le discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) (Fleuriau *et al.*, 2010 ; Sambur P., 1995 ; Delaugerre M., 1982, 2000 ; DREAL Corse, 2011 ; Sorba L., 2011, 2013) est une espèce protégée commune et non menacée en Corse. Elle a été observée au sein du site au niveau des zones humides suivantes :
 - mare au SE de Ventilegne (têtards et imagos),
 - mare au SO du pont de Ventilegne (adultes, têtards et imagos),
 - mare n°2 au NO de Ventilegne (nombreux juvéniles),
 - mare de Padulu (têtards),
 - sur le chemin conduisant à la mare temporaire de Trinité de Bonifacio (3 adultes).

Par ailleurs, 3 espèces d'amphibiens protégées¹⁵ et inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore ont été observées au sein du site Natura 2000 :

- La rainette sarde (*Hyla sarda*) (Fleuriau *et al.*, 2010 ; Sambur P., 1995 ; Michelot M., 1985 ; Delaugerre M., 1983, 2000 ; Delay F., 2011 ; Sorba L., 2009, 2011, 2013, 2014) n'est pas menacée et est commune en Corse. Elle est présente au niveau des mares au sud-est de Ventilegne, au sud-ouest et au nord-ouest du pont Ventilegne à l'état de petits têtards avec la présence de pontes. Des imagos ont également été rencontrés. L'espèce est présente également au niveau de la mare de Padulu. Elle y a été observée aux différents stades biologiques (pontes, têtards, adultes). Enfin, l'espèce a été localisée à d'autres endroits (hors mares temporaires) du site, aux lieux-dits la Tunara et Trinité.
- Le crapaud vert (*Bufo balearicus*) (Fleuriau *et al.*, 2010 ; Michelot M., 2000, 1985 ; Delaugerre M., 1983, 2000 ; Delay F., 2011) n'est pas menacé et est commun en Corse. Il est présent au niveau de la mare de Padulu. Il a été observé à l'état de têtard. L'espèce a été localisée à d'autres endroits (hors mares temporaires) du site, aux lieux-dits la Tunara et Trinité.
- La grenouille de Berger (*Pelophylax bergeri*) (Fleuriau *et al.*, 2010 ; Sambur P., 1995 ; Delaugerre M., 2000 ; Vinet P., 2011 ; Delay F., 2011 ; Sorba L., 2013, 2014) n'est pas menacée et est très commune en Corse. Elle est présente au niveau de la mare de Padulu et de la mare n°2 au NO de Ventilegne. Des pontes et des adultes ont été observés. L'espèce a été localisée à un autre endroit (hors mares temporaires) du site, au lieu-dit Trinité.

1.6.4.3 Les reptiles

2 espèces de reptiles inscrites à l'annexe II de la directive habitats-faune-flore sont connues sur le site Natura 2000 :

- La tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) (Delaugerre M., 2004 ; Sambur P., 1995 ; Delay F., 2011 ; DREAL Corse, 2011 ; Sorba L., 2014, Nougarede, 2008) est une espèce protégée rare et menacée¹⁶ en Corse. Elle a été observée au niveau de Ventilegne, aux alentours du lieu-dit a Testa et à proximité de la mare n°2 au NO de Ventilegne. Le secteur accueille une faible population. Elle a également été rencontrée au niveau du lieu-dit Padulu.
- Le phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*) (Delaugerre M., 1980, 1982, 1979 ; DREAL Corse, 2011) est une espèce protégée commune et non menacée en Corse. Elle est présente sur le site, au niveau du lieu-dit La Tunara et au niveau de l'ancien ermitage de la Trinité.

Notons que la cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) [1220], espèce inscrite à l'annexe II de la

¹⁵ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹⁶ Considérée comme vulnérable sur la liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)

directive habitats-faune-flore est recensée dans des zones humides aux alentours du site Natura 2000, mais, étonnamment aucune citation enregistrée au sein des milieux aquatiques du site qui semble pourtant favorable à l'espèce. On suspecte donc sa présence dans le site natura 2000. Des prospections permettraient de vérifier la présence/absence de l'espèce.

Par ailleurs, 6 espèces de reptiles protégées¹⁷ inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore ont été observées au sein du site Natura 2000 :

- La couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) (Sambur P., 1995 ; Delaugerre M., 1983, 1984 ; Delay F., 2011) n'est pas menacée et est commune en Corse. Elle occupe tous les types de milieux terrestres. Sur le site, elle a été observée au niveau de la mare de Padulu et de l'ancien ermitage de la Trinité.
- La couleuvre à collier (*Natrix natrix corsa*) (Michelot M., 2000 ; Sambur P., 1994) n'est pas menacée et est commune en Corse. Elle occupe toutes sortes de zones humides. Elle a été observée au lieu-dit La Tunara et Padulu.
- Le lézard de Bedriaga (*Archaeolacerta bedriagae*) (Feral C., 2011 ; Delaugerre M., 2000) n'est pas menacé et est commun en Corse. Il occupe les zones rocheuses (chaos rocheux). Il a été observé au niveau de l'ancien ermitage de la Trinité. Il s'agit d'une micro-population isolée.
- L'algyroïde de Fitzinger (*Algyroides fitzingeri*) (Delaugerre M., 1984 ; Delay F., 2011) n'est pas menacé et est assez rare en Corse. Il fréquente les rocailles et les murets de pierres sèches. Il a été observé au niveau du lieu-dit Fazziò et de Padulu.
- Le lézard des ruines (*Podarcis siculus*) (Delaugerre M., 2004, 2003 ; Delay F., 2011) est une espèce colonisant les milieux ouverts (prairies, pelouses). Elle n'est pas menacée et est commune en Corse. Sur le site, elle a été observée au niveau du lieu-dit Padulu.
- Le lézard tyrrhénien (*Podarcis tiliguerta*) (Delaugerre M., 2004, 1982, 1979, 1984, 1993, 2000 et 2011 ; Sambur P., 1995 ; Michelot M., 2000, 1985 ; Delay F., 2011) est une espèce colonisant tous types de milieux terrestres. Elle n'est pas menacée et est très commune en Corse. Sur le site, elle a été observée quasiment sur l'ensemble du site (Tunara, Trinité, Fazziò, Padulu...).

De plus, le site accueille deux espèces de reptiles protégées mais non menacées :

- L'hémidactyle verruqueux (*Hemidactylus turcicus*) (Michelot M., 2000 ; Sambur P., 1994, 2000 ; Delaugerre M., 2000, 2004)
- La tarante de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*) (Delaugerre M., 2011).

Ces espèces sont citées au niveau du lieu-dit Padulu, La Tunara et au niveau de l'Ancien Ermitage de la Trinité.

¹⁷ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

1.6.4.4 Les chiroptères

4 espèces de chiroptère inscrites à l'annexe II de la directive habitats-faune-flore sont connues sur le site Natura 2000 :

- Le minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) (Agent Groupe Chiroptères Corse, 2002 ; DREAL Corse, 2011) est une espèce protégée et menacée en France¹⁸. L'espèce a été contactée au niveau de la grotte de Sdragunatu.
- Le murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) (DREAL Corse, 2011) est une espèce protégée et menacée en France¹⁹. L'espèce a été contactée au niveau de la grotte de Sdragunatu.
- Le grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (DREAL Corse, 2011) est une espèce protégée et non menacée en France. L'espèce est citée dans le FSD du site mais aucune donnée n'est disponible concernant sa localisation exacte.
- Le petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) (DREAL Corse, 2011) est une espèce protégée et non menacée en France. L'espèce est citée dans le FSD du site mais aucune donnée n'est disponible concernant sa localisation exacte.

Au cours de l'année 2014, un premier recensement des chiroptères a été mené dans la grotte Sdragunatu. Le pic d'affluence a permis de recenser jusqu'à 110 individus (*Miniopterus schreibersi* et *Myotis capaccinii*) pendant les mois d'octobre/novembre 2014.

1.6.4.5 Les poissons

Aucune espèce de poisson n'est connue dans le périmètre Natura 2000.

Notons toutefois la présence de l'aphanius de Corse (*Aphanius fasciatus*) (Roche B., 2000) dans l'étang de Ventilegne en périphérie du site Natura 2000, espèce inscrite à l'annexe II de la directive habitats-faune-flore. L'aphanius de Corse n'est pas protégée ou menacée mais il est rare en Corse, sa présence en Corse se limiterait aux étangs littoraux de la plaine orientale et du sud.

Notons également la présence de l'anguille (*Anguilla anguilla*), espèce menacée de disparition²⁰ dans l'étang de Ventilegne (Roche B., 2000) en périphérie du site Natura 2000.

¹⁸ Considérée comme vulnérable sur la liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009)

¹⁹ Considérée comme vulnérable sur la liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009) et mondiale de l'UICN (2008)

²⁰ Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (2009) : CR (listé *Anguilla anguilla*) / Liste rouge mondiale de l'UICN (évaluation 2010) : CR (listé *Anguilla anguilla*) / Liste rouge européenne de l'UICN (évaluation 2010) : CR (listé *Anguilla anguilla*)

1.6.4.6 Les insectes

Le porte queue de Corse (*Papilio hospiton*), espèce inscrite à l'**annexe II de la directive habitats-faune-flore** est citée dans le FSD du site Natura 2000 (DREAL Corse, 2011) mais aucune donnée d'observation enregistrée n'est disponible permettant d'attester de sa présence. Le porte queue de Corse est une espèce protégée mais non menacée en France.

Le site accueille également une belle diversité d'odonates et d'orthoptères. Ci-dessous la liste des espèces observées (Alcide, 2005 ; Pissavin S., 2002 ; Doucet G., 2009, 2013 ; Adriaens T., 2009). Sont indiqués les sites où elles ont été observées²¹. Aucune n'est protégée mais une espèce est menacée de disparition à l'échelon national :

- 16 espèces d'odonates
 - *Aeshna affinis* (Baie de Figari et Etang de Stagnolu)
 - *Anax imperator* (Etang de Ventilegne et Stagnolu)
 - *Anax parthenope* (Etang de Ventilegne)
 - *Calopteryx haemorrhoidalis* (Etang de Ventilegne)
 - *Chalcolestes parvidens* (Etang de Ventilegne)
 - *Chalcolestes viridis* (Etang de Ventilegne)
 - *Crocothemis erythraea* (Etang de Ventilegne)
 - *Ischnura genei* (Baie de Figari et Etang de Ventilegne)
 - *Lestes macrostigma* (Baie de Figari), espèce classée comme vulnérable dans la Liste rouge européenne de l'UICN (évaluation 2010)
 - *Lestes virens* (Baie de Figari et Etang de Stagnolu)
 - *Orthetrum cancellatum* (Baie de Figari, Etang de Ventilegne et de Stagnolu)
 - *Sympetma fusca* (Baie de Figari)
 - *Sympetrum fonscolombii* (Etang de Ventilegne)
 - *Sympetrum meridionale* (Baie de Figari)
 - *Sympetrum sanguineum* (Etang de Ventilegne)
 - *Sympetrum striolatum* (Baie de Figari et Etang de Ventilegne)
- 12 espèces d'orthoptères
 - *Acrida ungarica* (Etang de Stagnolu)
 - *Acrotylus patruelis* (Etang de Stagnolu)
 - *Aiolopus thalassinus* (Etang de Stagnolu)

²¹ NB. Les espèces observées au niveau de l'étang de Ventilegne, bien qu'hors périmètre Natura 2000 sont tout de même prise en compte car cette étang est situé en périphérie immédiate et il est certain que ces espèces fréquentent les zones humides du site

- *Calliptamus barbarus* (Etang de Stagnolu)
- *Decticus albifrons* (Etang de Stagnolu)
- *Dociostaurus jagoi* (Etang de Stagnolu)
- *Eyprepocnemis plorans* (Etang de Stagnolu)
- *Oedaleus decorus* (Etang de Stagnolu)
- *Oedipoda caerulescens sardeti* (Etang de Stagnolu)
- *Sphingonotus corsicus* (Etang de Stagnolu)
- *Sphingonotus uvarovi* (Etang de Stagnolu)
- *Uronemus brevicollis insularis* (Etang de Stagnolu)

1.6.4.7 Les mollusques

6 espèces de mollusque sont connues sur le site (Ripken, 1994, 1996), elles sont ni protégées ni menacées : *Cerneuella virgata*, *Cochlicella barbara*, *Cochlodina meisneriana*, *Ichnusotricha berninii*, *Marmorana serpentina*, *Monacha cemelelea*.

1.6.4.8 Les crustacés Branchiopodes

Un groupe faunistique caractéristique des milieux humides temporaires est celui des Branchiopodes pour lesquels plusieurs données sont disponibles (étude de l'Université de Corse en 2001 sur la mare temporaire de Padulu dans le cadre du Life « mares temporaires », publication Culioli *et al.* de 2006 ; L. Sorba, 2013, 2014).

Trois espèces sont identifiées sur le site :

- *Triops cancriformis* dans la mare de Padulu,
- *Chirocephalus salinus* dans la mare de Padulu (en densité importante dans le secteur N/NE),
- *Tanymastix stagnalis* sur les mares d'A Testa, NO de Ventilegne n°2, SO du pont de Ventilegne et NO du pont de Ventilegne.

L'OEC a conventionné avec le MNHN pour l'étude des Branchiopodes des mares temporaires. Tous les sites sont concernés hormis Testarella, et les prélèvements de substrat ont été effectués en Juillet et Septembre 2014 pour les mares suivantes : NO de Ventilegne, A Testa, SE de Ventilegne, NO et SO pont de Ventilegne.

Tableau X. Données quantitatives et qualitatives sur les espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Espèces (code Natura 2000)	Effectifs	Structure et fonctionnalité de la population / Habitat de l'espèce	État de conservation et facteurs défavorables (=menaces)	Sources des données
Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) (1190)	La densité n'est pas connue cependant elle a été observée à différents stades d'évolution.	L'espèce utilise des puits et les fossés pour se reproduire. Elle fréquente également les plus grandes pièces d'eau.	Absence de données sur le site Natura 2000, mais défavorable inadapté en Méditerranée et population stable en Corse.	Fleuriau et al., 2010 Sambur P., 1995 Delaugerre M., 1982, 2000 DREAL Corse, 2011 Sorba L., 2011, 2013
Phylloclactyle d'Europe (<i>Euleptes europaea</i>) (1229)	Inconnu	L'espèce colonise les chaos rocheux du site et les bâtis anciens.	Absence de données sur le site Natura 2000, mais favorable en Méditerranée.	Delaugerre M., 1980, 1982, 1979 DREAL Corse, 2011
Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>) (1217)	Faible population dans le secteur de Ventilegne (densité inférieure à 5 tortues/ha)	La mosaïque de milieux est favorable à l'espèce.	Absence de données sur le site Natura 2000, mais défavorable mauvais en Méditerranée et population stable en Corse.	Delaugerre M., 2004 Sambur P., 1995 DREAL Corse, 2011 Sorba L., 2014
Aphanius de Corse (<i>Aphanius fasciatus</i>) (1152)	Inconnu	L'espèce se reproduit dans les étangs littoraux dans de faibles profondeurs.	Absence de données sur le site Natura 2000, mais défavorable inadapté en Méditerranée.	Roche B., 2000
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>) (1310)	Inconnu	L'espèce utilise la grotte de Sdragunatu comme gîte de transit ou de reproduction.	Absence de données sur le site Natura 2000, mais défavorable mauvais en Méditerranée.	Agent Groupe Chiroptères Corse, 2002 DREAL Corse, 2011
Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>) (1316)	Inconnu	L'espèce occupe des gîtes souterrains.	Absence de données sur le site Natura 2000, mais défavorable mauvais en Méditerranée.	DREAL Corse, 2011
Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) (1304)	Inconnu	L'espèce occupe des gîtes souterrains.	Absence de données sur le site Natura 2000, mais défavorable mauvais en Méditerranée.	DREAL Corse, 2011
Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) (1303)	Inconnu	L'espèce occupe des gîtes souterrains.	Absence de données sur le site Natura 2000, mais défavorable mauvais en Méditerranée.	DREAL Corse, 2011
Porte queue de Corse (<i>Papilio hospiton</i>) (1055)	Inconnu	L'espèce fréquente des milieux ouverts pourvus de plantes hôtes (comme la férule).	Absence de données sur le site Natura 2000, mais défavorable inadapté en Méditerranée.	DREAL Corse, 2011



Figure 25. Localisation des espèces animales de l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Tableau XI. Liste des espèces animales protégées du site Natura 2000

Classe	Nom scientifique	Nom français	Protection ¹	DH ²	DO ²	Livre rouge France ³	Livre rouge UICN ⁴	Convention de Bonn ⁵	Convention de Berne ⁶	Statut biologique
Reptilia	<i>Algyroides fitzingeri</i>	Algyroïde de Fitzinger	protégée	IV	-	LC	LC	-	II	Reproducteur
Reptilia	<i>Archaeolacerta bedriagae</i>	Lézard de Bedriaga	protégée	IV	-	NT	NT	-	II	Reproducteur
Reptilia	<i>Euleptes europaea</i>	Phyllodactyle d'Europe	protégée	II et IV	-	NT	NT	-	II	Reproducteur
Reptilia	<i>Hemidactylus turcicus</i>	Hemidactyle verruqueux	protégée	-	-	NT	LC	-	III	Reproducteur
Reptilia	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	protégée	IV	-	LC	LC	-	II	Reproducteur
Reptilia	<i>Natrix natrix corsa</i>	Couleuvre à collier	protégée	IV	-	NT	-	-	III	Reproducteur
Reptilia	<i>Podarcis siculus</i>	Lézard des ruines	protégée	IV	-	LC	LC	-	II et III	Reproducteur
Reptilia	<i>Podarcis tiliguerta</i>	Lézard tyrrhénien	protégée	IV	-	LC	LC	-	II	Reproducteur
Reptilia	<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarentule de Maurétanie	protégée	-	-	LC	LC	-	III	Reproducteur
Reptilia	<i>Testudo hermanni</i>	Tortue d'Hermann	protégée	II et IV	-	VU	NT	-	II	Reproducteur
Amphibia	<i>Bufo balearicus</i>	Crapaud vert	protégée	IV	-	NT	LC	-	II	Reproducteur
Amphibia	<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglossone sarde	protégée	II et IV	-	LC	LC	-	II	Reproducteur
Amphibia	<i>Hyla sarda</i>	Rainette sarde	protégée	IV	-	LC	LC	-	II	Reproducteur
Amphibia	<i>Pelophylax bergeri</i>	Grenouille de Berger	protégée	IV	-	LC	LC	-	III	Reproducteur
Mammalia	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	protégée	II et IV	-	VU	NT	II	II	-
Mammalia	<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	protégée	II et IV	-	VU	VU	II	II	-
Mammalia	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	protégée	II et IV	-	NT	LC	II	II	-
Mammalia	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	protégée	II et IV	-	LC	LC	II	II	-
Aves	<i>Calonectris diomedea diomedea</i>	puffin cendré	protégée	-	I	VU	LC	-	II et III	Nicheur
Aves	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvée	protégée	-	-	LC	LC	-	II	Nicheur
Aves	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	protégée	-	I	LC	LC	-	II	Nicheur
Aves	<i>Apus melba</i>	Martinet à ventre blanc	protégée	-	-	LC	LC	-	II	-
Aves	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	protégée	-	-	LC	LC	-	III	Migrateur/Hivernant

Classe	Nom scientifique	Nom français	Protection ¹	DH ²	DO ²	Livre rouge France ³	Livre rouge UICN ⁴	Convention de Bonn ⁵	Convention de Berne ⁶	Statut biologique
Aves	<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	protégée	-	I	NT	LC	-	II	Migrateur/Hivernant Nicheur
Aves	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	protégée	-	-	LC	LC	-	II	Migrateur/Hivernant Nicheur
Aves	<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	protégée	-	-	LC	LC	II	II	Nicheur
Aves	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	protégée	-	I	NA	LC	-	II	Migrateur/Hivernant
Aves	<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	protégée	-	-	LC	LC	-	III	Nicheur
Aves	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	protégée	-	I	NA	LC	-	II	Migrateur/Hivernant
Aves	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	protégée	-	-	NA	LC	II	II	Migrateur/Hivernant
Aves	<i>Larus michaellii</i>	Goéland leucophée	protégée	-	-	NA	LC	-	III	Migrateur/Hivernant
Aves	<i>Merops apiaster</i>	Guépier d'Europe	protégée	-	-	LC	LC	II	II	Nicheur
Aves	<i>Otus scops</i>	Petit duc	protégée	-	-	LC	LC	-	II	Migrateur/Hivernant
Aves	<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>	Comoran huppé	protégée	-	I	VU	LC	-	II	Nicheur
Aves	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	protégée	-	-	NA	LC	-	II	Migrateur/Hivernant
Aves	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	protégée	-	-	LC	LC	II	II	Migrateur/Hivernant
Insecta	<i>Papilio hospiton</i>	Porte queue de Corse	protégée	II et IV	-	LC	LC	-	-	-

¹ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

² Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant les oiseaux sauvages

² Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

³ Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)

³ Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008)

³ Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009)

³ Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2012)

⁴ Liste rouge mondiale des espèces menacées (2012)

⁵ Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

⁶ Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19.IX.1979

1.6.5 Principales menaces sur la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000

La fréquentation touristique :

Le site accueille une forte fréquentation touristique. Malgré cela et grâce à des aménagements réalisés par le conservatoire du littoral le flux touristique est bien géré. Un gros problème de gestion de la fréquentation persiste à la Tunara où les habitats naturels sont particulièrement dégradés.

Les menaces sur l'état de conservation du site natura 2000 liées à la fréquentation touristique sont le piétinement des habitats notamment les milieux dunaires, la circulation d'engins motorisés en dehors des voies prévues à cet effet.

Espèces invasives

Le site accueille plusieurs espèces invasives : griffes de sorcière, gerbe de la Pampa, etc. qui par leur développement concurrence la végétation autochtone et impactent les habitats et espèces patrimoniaux (dunes, ...) [cf. Tableau IX. Espèces végétales invasives / ornementales (Biotope, 2011), Figure 22. Localisation des espèces envahissantes (Tenuta-Ventilegne-Campu Mezzanu-Testarella), Figure 23. Localisation des espèces envahissantes (Campu Mezzanu-Tunara) et Figure 24. Localisation des espèces envahissantes (Capu di Fenu, Fazziò)].

Envahissement des milieux ouverts par les ligneux (fermeture des milieux)

Les milieux ouverts souffrent de l'envahissement par des espèces ligneuses induisant une dégradation de leur état de conservation. Les habitats d'intérêt communautaire concernés sont :

- Prés salés méditerranéens (1410),
- Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp., (3120),
- Mares temporaires méditerranéennes (3170),
- Prairies humides hydrophiles et hygrophiles méditerranéennes de basses altitudes (6420-5).

Les incendies :

La base de données Prométhée indique une forte pression incendiaire avec de multiples éclosion de feux au sein du site Natura 2000 ou à proximité immédiate, avec des surfaces plus ou moins importantes :

- Fazziò en 1983, 1985, 1987, 1988, 1990, 1994, 1996, 2007, 2012
- Trinité – Capu di Fenu - Tonnara en 1990, 1993, 1994, 1996, 1998, 1999, 2006, 2009, 2011, 2012,

- Ventilegne – Campu Mezzanu en 1982,1983, 1986, 1987, 1990, 1992, 2003, 2007, 2010, 2012, 2013

Sur la commune de Figari, 198 feux de forêt entre 1973 et 2013 avec une surface totale des feux de 1972 ha. Un incendie en 1981 a parcouru 1500 ha à lui seul. Les autres feux ayant parcouru quelques dizaines d'hectares chacun.

Sur la commune de Bonifacio, 397 feux de forêt entre 1973 et 2013 avec une surface totale des feux de 5938 ha. Un incendie en 1994 (première alerte le 8 aout 12h40) a parcouru 3800 ha à lui seul dont le point d'éclosion se situe vers le nord de la Trinité. Ce feu a notamment parcouru sur le site natura 2000 les secteurs de Fazzio, la Trinité. Notons également un feu en 1990 qui a parcouru une partie du secteur de Ventilegne.

L'acquisition des données sur l'historique des incendies ayant touché le site natura 2000 est en cours auprès du Conseil Général de la Corse-du-Sud.

Les facteurs influençant l'état de conservation des mares temporaires :

Parmi les facteurs influençant l'état de conservation des mares temporaires, il faut prendre en compte la présence de litière (limitation de la lumière et obstacle aux germinations si l'épaisseur est importante) mais également d'algues filamenteuses ou d'une biomasse importante ce qui traduit un enrichissement organique (cas de la mare au SE de Ventilegne et dans une moindre mesure de la mare n°2 au NO de Ventilegne).

Les labours de sangliers sont présents sur tous les sites avec des intensités variables. Cet impact lorsqu'il n'est pas cumulé avec d'autres incidences ne semble pas constituer une menace forte mais il est probable que les espèces protégées à bulbe comme les Isoètes subissent de fortes réductions de leurs populations.

L'inule visqueuse (*Dittrichia viscosa*) (espèce invasive) est également à considérer car l'espèce est identifiée sur de nombreux sites avec des taux de recouvrement variables (1 à 5 % et jusqu'à 50 % sur la mare n°1 au NO de Ventilegne et sur la mare de Padulu). L'inule visqueuse peut favoriser la formation de litière.

Une surveillance est à prévoir par rapport à la cotule pied-de-corbeau (*Cotula coronopifolia*) (espèce invasive) qui a été identifiée sur la mare de Catarellu (hors zonage Natura 2000 mais suffisamment proche des mares aux alentours du pont de Ventilegne).

L'envahissement par des ligneux (*Erica arborea* et *Quercus suber*) a été constaté sur la mare n°2 au NO de Ventilegne en Avril 2008 mais l'ensemble des plantules sont morts suite à une mise en eau régulière et conséquente. Ils ont été arrachés en Décembre 2011 en même temps que l'inule visqueuse.

Certains aménagements sont susceptibles de modifier le fonctionnement hydrologique (buse à proximité de la mare n°2 au NO de Ventilegne, canal de drainage au SO du pont de Ventilegne et sur le site de Padulu).

A noter également que la ceinture de végétation entourant l'ensemble des mares est dans l'ensemble bien conservée ce qui limite l'envahissement par les végétaux à dispersion anémochore pouvant concurrencer les espèces de petite taille. Des perturbations sont cependant identifiées sur deux sites (incendie sur la mare de Trinité de Bonifacio et la mare au NO du pont de Ventilegne ce qui a favorisé pour la première l'installation de l'inule visqueuse, et pour la seconde, l'apport de sédiments grossiers).

Pour la mare de Padulu, noter la présence de 12 à 13 chevaux de Mai à Octobre. Si le pâturage reste un bon moyen de maintenir le milieu ouvert, une densité trop importante d'animaux peut entraîner un enrichissement organique du milieu (veiller donc à adapter la charge). Ces chevaux appartiennent à la ferme équestre « La pomposa ». Une rencontre entre l'OEC (L. Sorba) et les exploitants et l'un des propriétaires (Mr Dominique ACHARD) a eu lieu en Septembre 2012 pour les sensibiliser sur la fragilité de ce type de milieu et les informer qu'une évaluation d'incidence Natura 2000 sera nécessaire. Un girobroyage a été réalisé sur la mare (2/3 de la surface environ) à l'exception du secteur Nord.

1.7 CONCLUSION

En conclusion, il ressort du diagnostic environnemental du site Natura 2000 plusieurs grands enjeux ou éléments clés de la gestion du site et de sa biodiversité communautaire :

- Présence de 26 habitats naturels et de 3 espèces végétales d'intérêt communautaire, dont de nombreuses zones humides d'un grand intérêt écologique (Saline Soprane et Saline Sottane, Pisciu Cane, Testarella, Stagnolu, Mares temporaires, ...). Par contre, des lacunes sur la connaissance des espèces animales notamment (peu ou pas d'inventaires réalisés) apparaissent.
- Diverses menaces pèsent sur les habitats, la flore et la faune d'intérêt communautaire du site natura 2000. Le DOCOB devra apporter les éléments de gestion à mettre en œuvre afin de les contrôler et de les résorber.
- Le CELRL possède une grande partie des parcelles du site Natura 2000 et les opérations d'acquisition et maîtrise foncière de nouvelles parcelles se poursuivent. De plus, le CELRL a réalisé de nombreux aménagement de canalisation du public et de préservation des milieux naturels. ce travail continu avec notamment la définition et l'application programmée d'un plan d'intentions paysagères (stationnement, conservation du patrimoine bâti, cicatrization de pistes, canalisation du public...). Notons également, que CELRL a pour objectif d'organiser et de favoriser l'activité agropastorale en faveur de l'ouverture des milieux et de leur entretien. Ce contexte constitue un élément clé pour la gestion et conservation du site natura 2000 en termes de protection strict contre l'urbanisation et les aménagements anarchiques. dans ce contexte s'inscrit également les compétences et les moyens humains des gestionnaires des terrains du CELRL que sont le Conseil général de la Corse-du-Sud par conventionnement et l'OEC comme gestionnaire délégué du conseil général.
- Le zonage du PLU de la commune de Bonifacio classe le site Natura 2000 (partie Bonifacio) en zone naturelle (zonage NR) ce qui protège le site de toute menace d'urbanisation nouvelle. Le PLU de Figari est en cours d'élaboration. Cette démarche est souhaitée dans la mesure où le règlement national d'urbanisme (RNU) n'assure pas obligatoirement une protection des espaces naturels contre les menaces de l'urbanisation. Il sera nécessaire que PLU préserve le périmètre Natura 2000 des menaces de l'urbanisation.

- Plusieurs programmes, documents et autres zonages réglementaires ou/et d'inventaires s'applique sur le site Natura 2000 → une adéquation entre ces éléments et les mesures de gestions qui seront définies dans le DOCOB est indispensable.

Le chapitre suivant sur la définition des objectifs et des mesures de gestion prendra en compte ces éléments afin d'assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

2 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET MESURES DE GESTION

2.1 OBJECTIFS

Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Les objectifs de développement durable regroupent les principaux **enjeux spécifiquement liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines**.

Un objectif de développement durable lié aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines résulte du diagnostic et de l'objectif même du réseau Natura 2000 :

- **A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire**, qui a pour objectif la protection et la sauvegarde des habitats naturels et des espèces du site Natura 2000 en adéquation avec les activités humaines concernées.

Objectifs transversaux

Les objectifs transversaux de développement durable correspondent aux **enjeux qui touchent l'ensemble du territoire du site Natura 2000 sans se limiter aux habitats naturels et aux espèces**.

Trois objectifs transversaux de développement durable résultent du diagnostic :

- **B - Sensibilisation, information et éducation du public et des scolaires aux enjeux environnementaux propres à Natura 2000 et/ou spécifiques au site**. Cet enjeu correspond à la sensibilisation du public (acteurs locaux, grand public, ...) et des scolaires aux principaux enjeux environnementaux présents sur le site.
- **C- Animation et mise en place du document d'objectifs et évaluation des actions**, cet enjeu correspond à la mise en œuvre du présent document d'objectifs à travers l'animation de celui-ci.
- **D - Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés**, cet enjeu correspond à la mise en œuvre de l'article L. 414-4 et L. 414-5 du Code de l'environnement sur l'évaluation des incidences de projets sur le site Natura 2000.

2.2 MESURE DE GESTION

Tableau XII. Mesures de gestion du site Natura 2000

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Priorités
<p>A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>A1 - Préservation et suivi des habitats aquatiques (notamment les mares temporaires) et des espèces qu'ils abritent</p>	<p>A 1-1 Etudier et suivre les facteurs influençant l'état de conservation des mares temporaires</p>	1
		<p>A 1-2 Suivre et évaluer l'impact des sangliers sur les mares temporaires (labours des mares), et contrôler la population de sanglier si nécessaire</p>	1
		<p>A 1-3 Surveiller (le cas échéant lutter) l'envahissement des mares temporaires par l'inule visqueuse (<i>Dittrichia viscosa</i>) et la cotule pied-de-corbeau (<i>Cotula coronopifolia</i>)</p>	1
		<p>A 1-4 Suivre et contrôler l'envahissement des habitats aquatiques par des ligneux</p>	1
		<p>A 1-5 Identifier et traiter les aménagements (buses, canaux de drainages, ...) susceptibles de modifier le fonctionnement hydrologique des mares temporaires</p>	1
		<p>A 1-6 Evaluer l'impact de l'activité agricole sur la mare temporaire de Padulu et mettre en place les mesures correctives</p>	2
	<p>A2 - Réalisation d'aménagements de protection et de restauration du milieu naturel</p>	<p>A 2-1 Réaliser les aménagements de protection et de restauration des milieux naturels sur le site A Salina (la Testa)</p>	1
		<p>A 2-2 Réaliser les aménagements de protection et de restauration de la dune de Tunara (Ventilegne)</p>	1
		<p>A 2-3 Réaliser les aménagements de protection et de restauration de la dune de Cala di Paraganu (Fenu)</p>	1

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Priorités
	A3- Préservation et suivi de la cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	A3-1 Améliorer les connaissances et assurer la conservation de la cistude d'Europe dans le site natura 2000	2
	A4- Préservation et suivi de la tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>)	A4-1 Réaliser un recensement de la tortue d'Hermann sur l'ensemble du site natura 2000 A4-2 Compléter les connaissances sur l'écologie de la tortue d'Hermann au sein du site natura 2000	2
	A5- Préservation et suivi du phyllodactyle d'Europe (<i>Euleptes europaea</i>)	A4-3 Veiller à ce que les pratiques agricoles existantes sur le site soient (restent) favorables à la tortue d'Hermann A5-1 Compléter les connaissances sur la répartition du phyllodactyle d'Europe et veiller à la conservation des habitats rupestres où il est présent	3
	A6 – Préservation des chiroptères	A6-1 Poursuivre le suivi des gîtes de chiroptères A6-2 Mettre en protection la grotte de Sdragunatu afin d'assurer la quiétude de la colonie de chiroptères	2
	A7 – Préservation et suivi des trois espèces végétales d'intérêt communautaire : <i>Centranthus trinervis</i>, <i>Linaria flava</i> et <i>Silene velutina</i>	A7-1 Améliorer les connaissances sur la biologie de <i>Centranthus trinervis</i> A7-2 Mettre en place une opération de veille de la station de <i>Centranthus trinervis</i> A7-3 Prospector les massifs granitiques aux alentours de la station de <i>Centranthus trinervis</i> tous les 5 ans A7-4 Etudier l'impact de la fermeture du milieu sur <i>Centranthus trinervis</i> A7-5 Surveiller le site et suivre les activités d'escalade et de pleine nature sur le site de la Trinité qui accueille la station de <i>Centranthus trinervis</i>	2
			2
			2
			1
			1
			2
			2
			2

Objectifs de développement durable		Objectifs opérationnels	Mesures	Priorités
B - Sensibilisation, information et éducation du public et des scolaires aux enjeux environnementaux propres à Natura 2000 et/ou spécifiques au site	B1 - Information et sensibilisation des publics	B 1-1	Sensibiliser les scolaires à l'environnement	1
		B 1-2	Informier et sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation des espèces remarquables	
C - Animation et mise en place du document d'objectifs et évaluation des actions	C1 - Mettre en œuvre le document d'objectifs	C 1-1	Favoriser la mise en œuvre des mesures du DOCOB par une animation du site Natura 2000	1
D - Prendre en compte les enjeux environnementaux lors de projet	D1 - Évaluer les incidences de projets sur la conservation du site Natura 2000	D 1-1	Accompagner les évaluations d'incidence natura 2000	1

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Priorités
		A7-6 Créer une nouvelle station de <i>Centranthus trinervis</i> sur un autre massif granitique	3
		A7-7 Poursuivre le suivi de la population de <i>Silene velutina</i> sur l'îlot de Fazzio et prévenir les menaces qui pèsent sur l'espèce	1
		A7-8 Déterminer l'état de conservation des stations de <i>Linaria flava</i> , identifier les perturbations et affiner les mesures de préservation à mettre en œuvre	1
	A8 - Préservation des habitats naturels contre les plantes envahissantes	A8-1 Connaissance, surveillance et limitation des plantes envahissantes ou introduites	1
	A9 - Protéger les habitats naturels et les espèces du risque incendie, de la fermeture des milieux et du surpâturage	A9-1 Maintenir un agropastoralisme durable	2
		A9-2 Evaluer les menaces qui pèsent sur l'habitat « Formations basses d'euphorbes près des falaises (5320) » au sud de la baie de Stagnolu qui affecte	2
		A10-1 Etendre le périmètre du site natura 2000 sur les dunes perchées de la Tunara où l'on trouve <i>Linaria flava</i> et des habitats d'intérêt communautaire	1
		A10-2 Etendre le périmètre du site natura 2000 à la mare temporaire méditerranéenne de Catarellu	1
	A10 - Adapter et renforcer les zonages de conservation	A10-3 Etendre le périmètre du site natura 2000 afin d'englober l'ensemble de la station de <i>Centranthus trinervis</i> à la Trinité	1
		A10-4 Mettre en place une protection réglementaire sur le massif granitique principal de la Trinité qui accueille la station de <i>Centranthus trinervis</i>	1
		A10-5 Étudier les possibilités d'acquisition du foncier de l'ensemble de la station de <i>Centranthus trinervis</i> à la Trinité	1

A1-1 Etudier et suivre les facteurs influençant l'état de conservation des mares temporaires		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A1 - Préservation et suivi des habitats aquatiques (notamment les mares temporaires) et des espèces qu'ils abritent	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • Mares temporaires méditerranéennes* (3170-1) • Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) (1190) 		

Eléments descriptifs :	
<p>Définir et mettre en œuvre un protocole de suivi du développement de litière et d'algues filamenteuses ou d'une biomasse importante dans les mares temporaires méditerranéennes du site natura 2000.</p> <p>La mesure consisterait <i>in fine</i> à définir des mesures de restauration de la qualité de l'habitat si le suivi montre le besoin d'intervenir à ce niveau.</p>	
Type de mesure :	<p>Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques</p> <p>Mesures contractuelles et chartes</p>

Localisation :	Surfaces concernées :
Mares temporaires méditerranéennes du site natura 2000 (Padulu, Trinité de Bonifacio, Ventilegne, Campu Mezzanu, ...).	3,16 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL, OEC, CBNC, CELRL, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC.
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC.
Coût prévisionnel :	A définir selon le protocole de suivi + les opérations du traitement de l'enrichissement organique des mares le cas échéant.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, Agence de l'eau, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude exposant les résultats obtenus.

A1-2 Suivre et évaluer l'impact des sangliers sur les mares temporaires (labours des mares), et contrôler la population de sanglier si nécessaire		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A1 - Préservation et suivi des habitats aquatiques (notamment les mares temporaires) et des espèces qu'ils abritent	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • Mares temporaires méditerranéennes* (3170-1) • Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) (1190) 		

Éléments descriptifs :	
<p>Les mares temporaires du site sont dégradées par les labours de sangliers. Cet impact lorsqu'il n'est pas cumulé avec d'autres incidences ne semble pas constituer une menace forte mais il est probable que les espèces protégées à bulbe comme les Isoètes subissent de fortes réductions de leurs populations.</p> <p>Le mesure consisterait à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Définir et mettre en place un protocole de suivi et d'évaluation de l'impact des sangliers sur les mares temporaires ; 2. Si nécessaire, en fonction des résultats du suivi, augmenter le prélèvement cynégétique sur les secteurs où la densité de sangliers est trop forte et induit des impacts négatifs significatifs sur l'habitat d'intérêt communautaire Mares temporaires méditerranéennes* (3170-1). 	
Type de mesure :	Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques Mesures contractuelles et chartes

Localisation :	Surfaces concernées :
Mares temporaires méditerranéennes du site natura 2000 (Padulu, Trinité de Bonifacio, Ventilegne, Campu Mezzanu, ...).	3,16 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL, OEC, CBNC, CELRL, ONCFS, Fédération de chasse, Association de chasse, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC.
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC.
Coût prévisionnel :	A définir selon le protocole de suivi.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, Agence de l'eau, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude exposant les résultats obtenus.

A1-3 Surveiller (le cas échéant lutter) l'invasion des mares temporaires par l'inule visqueuse (<i>Dittrichia viscosa</i>) et la cotule pied-de-corbeau (<i>Cotula coronopifolia</i>)		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A1 - Préservation et suivi des habitats aquatiques (notamment les mares temporaires) et des espèces qu'ils abritent	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • Mares temporaires méditerranéennes* (3170-1) • Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) (1190) 		

Éléments descriptifs :	
<p>L'inule visqueuse (<i>Dittrichia viscosa</i>) est à considérer car l'espèce est identifiée sur de nombreux sites avec des taux de recouvrement variables (1 à 5 % et jusqu'à 50 % sur la mare n°1 au NO de Ventilegne et sur la mare de Padulu). L'inule visqueuse peut favoriser la formation de litière.</p> <p>Une surveillance est à prévoir également par rapport à la cotule pied-de-corbeau (<i>Cotula coronopifolia</i>) qui a été identifiée sur la mare de Catarellu (hors zonage Natura 2000 mais suffisamment proche des mares aux alentours du pont de Ventilegne).</p>	
Type de mesure :	Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques Mesures contractuelles et chartes

Localisation :	Surfaces concernées :
Mares temporaires méditerranéennes du site natura 2000 (Padulu, Trinité de Bonifacio, Ventilegne, Campu Mezzanu, ...).	3,16 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL, OEC, CBNC, CELRL, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC
Coût prévisionnel :	3 000 € pour le suivi + coût variable selon les moyens de lutte nécessaires à mettre en œuvre.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, Agence de l'eau, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude exposant les résultats obtenus.

A1-4 Suivre et contrôler l'envahissement des habitats aquatiques par des ligneux		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A1 - Préservation et suivi des habitats aquatiques (notamment les mares temporaires) et des espèces qu'ils abritent	
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp., (3120), • Mares temporaires méditerranéennes (3170), • Prairies humides hydrophiles et hygrophiles méditerranéennes de basses altitudes (6420-5). • Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) (1190) 		

Eléments descriptifs :	
<p>Les milieux ouverts souffrent de l'envahissement par des espèces ligneuses induisant une dégradation de leur état de conservation. Les habitats aquatiques* sont particulièrement touchés.</p> <p>La mesure consiste à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Suivre l'émergence et/ou le développement des ligneux (=fermeture du milieu) au niveau des milieux aquatiques du site Natura 2000 ; 2. Défricher manuellement le cas échéant. 	
Type de mesure :	<p>Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques</p> <p>Mesures contractuelles et chartes</p>

Localisation :	Surfaces concernées :
Dans les mares temporaires méditerranéennes du site natura 2000 (Padulu, Trinité de Bonifacio, Ventilegne, Campu Mezzanu, ...).	3,16 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL, OEC, CBNC, CELRL, propriétaires, agriculteurs, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC
Coût prévisionnel :	1 500 € pour le suivi (en même temps que mesure A1-3) + 1500 à 3000 € pour un défrichage manuel de ligneux.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, Agence de l'eau, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'activités exposant les résultats du suivi et les opérations de défrichage.

A1-5 Identifier et traiter les aménagements (buses, canaux de drainages, ...) susceptibles de modifier le fonctionnement hydrologique des mares temporaires		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A1 - Préservation et suivi des habitats aquatiques (notamment les mares temporaires) et des espèces qu'ils abritent	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • Mares temporaires méditerranéennes (3170), • Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) (1190) 		

Éléments descriptifs :
<p>Certains aménagements sont susceptibles de modifier le fonctionnement hydrologique de mares temporaires. C'est le cas d'une buse à proximité de la mare n°2 au NO de Ventilegne, et du canal de drainage au SO du pont de Ventilegne et sur le site de Padulu.</p> <p>La mesure consiste à identifier précisément l'impact et traiter ces aménagements afin de restaurer un fonctionnement hydraulique favorables au bon état de conservation des mares temporaires concernées.</p>
Type de mesure : Mesures contractuelles et chartes

Localisation :	Surfaces concernées :
Mare n°2 au NO de Ventilegne, canal de drainage au SO du pont de Ventilegne et sur le site de Padulu	1 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	------------	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL, OEC, CBNC, CELRL, propriétaires, agriculteurs, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	Gestionnaire / prestataire
Coût prévisionnel :	A définir selon les travaux de restauration à réaliser.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, Agence de l'eau, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude exposant les impacts identifiés.
- Compte-rendu des travaux de restauration (le cas échéant).

A1-6 Evaluer l'impact de l'activité agricole sur la mare temporaire de Padulu et mettre en place les mesures correctives		Priorité 2
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A1 - Préservation et suivi des habitats aquatiques (notamment les mares temporaires) et des espèces qu'ils abritent	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • Mares temporaires méditerranéennes (3170), • Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) (1190) 		

<p>Eléments descriptifs :</p> <p>Sur la mare temporaire de Padulu, sont noté la présence d'une douzaine de chevaux de mai à octobre. De plus, un girobroyage a été réalisé sur la mare (2/3 de la surface environ) à l'exception du secteur Nord.</p> <p>Si le pâturage reste un bon moyen de maintenir le milieu ouvert, une densité trop importante d'animaux peut entraîner différents impacts négatifs : surpâturage, un enrichissement organique du milieu, piétinement, dénudation, ...</p> <p>Ces chevaux appartiennent à la ferme équestre « La pomposa ». Une rencontre entre l'OEC (L. Sorba) et les exploitants et l'un des propriétaires (Mr Dominique ACHARD) a eu lieu en Septembre 2012 pour les sensibiliser sur la fragilité de ce type de milieu et les informer qu'une évaluation d'incidence Natura 2000 serait nécessaire.</p> <p>La mesure consiste à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluer l'impact et définir les mesures correctives ; 2. Poursuivre la sensibilisation de l'exploitant et à l'accompagner dans la mise en œuvre des mesures correctives, ainsi que dans les démarches administratives le cas échéant (évaluation des incidences Natura 2000).
<p>Type de mesure :</p> <p>Mesure de communication et de sensibilisation</p> <p>Mesure contractuelles et chartes</p> <p>Mesure administratives et réglementaires</p> <p>Mesures pour l'animation du Docob</p>

Localisation :	Surfaces concernées :
Mare de Padulu	≈ 2 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL, OEC, CBNC, propriétaires, agriculteurs, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC et/ou animateur

Coût prévisionnel :	à définir, il s'agit essentiellement d'opérations d'organisation de l'exploitation du terrain
Financement(s) potentiel(s) :	à définir.

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude exposant les impacts identifiés.
- Liste des mesures correctives définies.
- Bilan de la mise en œuvre et du suivi des mesures correctives.

A2-1 Réaliser les aménagements de protection et de restauration des milieux naturels sur le site A Salina (la Testa)	Priorité 1
---	-------------------

A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A2 – Réalisation d'aménagements de protection et de restauration du milieu naturel
---	--

- Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :
- Lagunes côtières* (1150-2)
 - Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310)
 - Fourrés halophiles méditerranéens (1420-2)
 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140)
 - Prés-salés méditerranéens (1410)
 - Dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes (2110-2)
 - Juniperaies littorales à Genévrier turbiné de Corse* (5210-5)
 - Pelouses dunales des *Malcolmietalia* (2230-1)
 - Dunes fixées du littoral méditerranéen du Crucianellion maritimae (2210-1)
 - Dunes mobiles à *Ammophila arenaria* subsp. *australis* des côtes méditerranéennes (2120-2)
 - Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) (1190)

Eléments descriptifs :

La mesure consiste à :

1. Modifier et aménager certains sentiers existants afin de favoriser la revégétalisation de certaines zones.
2. Fermer et cicatriser des pistes afin de favoriser la revégétalisation de certaines zones.
3. Mettre en protection de la zone humide (présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire) près du club de voile en arrière de la plage A Salina.
4. Maitriser les installations du club de voile afin d'assurer la protection des habitats et des espèces.

Type de mesure : Mesure contractuelles et chartes

Localisation : A Salina	Surfaces concernées : ≈ 20 ha
-----------------------------------	---

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, OEC, DREAL, propriétaires, socioprofessionnels, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	CELRL

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	Gestionnaire / Entreprise de travaux en génie écologique
Coût prévisionnel :	A définir dans la définition précise de la maîtrise d'œuvre.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, CG2A, CELRL, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapport de présentation de la maîtrise d'œuvre des aménagements ;
- Compte-rendu des travaux d'aménagements.

A2-2 Réaliser les aménagements de protection et de restauration de la dune de Tunara (Ventilegne)		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A2 – Réalisation d'aménagements de protection et de restauration du milieu naturel	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure : <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des espèces et habitats d'intérêt communautaire présentes sur site notamment <i>Linaria flava subsp sardoa</i> (1715) 		

Eléments descriptifs :	
La mesure consiste à <u>réaliser les aménagements de protection de la dune de la Tunara et cicatrifier les pistes existantes qui dégradent les habitats dunaires</u> . Par contre, ces aménagements sont situés en partie sur des propriétés privées. Afin de pouvoir les réaliser, il est nécessaire d'acquérir la <u>maitrise foncière</u> des terrains concernés. Si l'acquisition foncière n'est pas possible, une <u>convention de gestion (maitrise d'usage)</u> entre le propriétaire et une structure gestionnaire (CELRL, CG2A ou OEC) pourraient être mise en œuvre. Cette dernière option est plus souple à mettre en œuvre : le propriétaire conserve son droit de propriété et le gestionnaire est autorisé à réaliser les mesures de protection de la dune.	
Type de mesure :	Mesures foncières. Mesure contractuelles et chartes.

Localisation :	Surfaces concernées :
Tunara et Stagnolu (Ventilegne)	≈20 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, OEC, CG2A, DREAL, propriétaires, ...
Maitre(s) d'ouvrage potentiel(s) :	CELRL
Maitre(s) d'œuvre potentiel(s) :	Entreprise de travaux en génie écologique
Coût prévisionnel :	A définir dans la définition précise de la maitrise d'œuvre + coût de l'éventuelle acquisition foncière.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, CG2A, CELRL, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapport de présentation de la maitrise d'œuvre des aménagements ;
- Compte-rendu des travaux d'aménagements.

A2-3 Réaliser les aménagements de protection et de restauration de la dune de Cala di Paraganu (Fenu)		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A2 – Réalisation d'aménagements de protection et de restauration du milieu naturel	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • Dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes [2110-2] 		

Eléments descriptifs :

Biotope (2011) a identifié un problème de dégradation des dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes [2110-2] sur la plage de la Cala di Paraganu à cause du piétinement lié à la fréquentation touristique.

La mesure consiste à réaliser des aménagements de protection (type ganivelles...) de la dune de la plage de la Cala di Paraganu.

Ces aménagements sont situés sur les propriétés du ministère de la Défense en cours de rétrocession auprès du CELRL et sur le DPM.



Dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes [2110-2] dégradé (en jaune) (Biotope. 2011)

Type de mesure : Mesures foncières.
Mesure contractuelles et chartes.

Localisation : Tunara et Stagnolu (Ventilegne)	Surfaces concernées : ≈20 ha
--	--

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, OEC, CG2A, ministère de la Défense, DREAL, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	CELRL / ministère de la Défense

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	Entreprise de travaux en genie écologique
Coût prévisionnel :	A définir dans la définition précise de la maitrise d'œuvre + coût de l'éventuelle acquisition foncière.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, CG2A, CELRL, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapport de présentation de la maitrise d'œuvre des aménagements ;
- Compte-rendu des travaux d'aménagements.

A3-1 Améliorer les connaissances et assurer la conservation de la cistude d'Europe dans le site natura 2000		Priorité 2
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A3- Préservation et suivi de la cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) [1220] <u>espèce potentielle</u>. 		

Eléments descriptifs :

1 - Réaliser un recensement de la cistude d'Europe

La cistude d'Europe est recensée dans des zones humides aux alentours du site Natura 2000, mais, étonnamment aucune citation enregistrée au sein des milieux aquatiques du site Natura 2000 qui semble favorable à l'espèce. On suspecte donc sa présence dans le site natura 2000.

Dans le but de vérifier la présence/absence de la cistude d'Europe sur le site natura 2000 et, le cas échéant, apporter des données sur la structure et le fonctionnement de la population de cistude d'Europe, la mesure consiste à :

- Mettre en place un recensement de la cistude d'Europe et cartographier la répartition de l'espèce ;
- Identifier les sites de pontes et les sites d'hivernage favorables à l'espèce.

Ces connaissances sur la structure de la population de cistudes permettront d'identifier les menaces qui pèsent sur l'espèce et de protéger l'ensemble des zones utilisées par l'espèce au sein du site Natura 2000.

2 - Déterminer la présence/absence de la tortue de Floride, le cas échéant régulation la population de tortue de Floride

Durant de nombreuses années des individus de l'espèce *Trachemys scripta elegans* ont été importés des Etats-Unis. Vendue à une taille de quelques centimètres cet animal fait régulièrement l'objet de lâchés sauvages dans la nature par des particuliers ne disposant plus des capacités pour les accueillir au stade adulte. Le nombre d'individus présents en milieu naturel est aujourd'hui plus que préoccupant sur certains secteurs, d'autant que leur capacité à se reproduire en milieu naturel a été constatée à plusieurs reprises. Les apports de pathogènes (maladies ou parasites) apparaissent parmi les risques les plus sérieux et les plus probables pour les espèces indigènes, en l'occurrence la cistude d'Europe suspectée sur le site Natura 2000.

En même temps que la mesure « A3-1 Réaliser un recensement de la cistude d'Europe dans le site natura 2000 », cette mesure consiste à :

- identifier la présence/absence de la tortue de Floride sur le site Natura 2000 ;
- le cas échéant, mettre en place une campagne d'éradication de l'espèce ;
- mettre en place une veille par les observations.

3 - Promouvoir et mettre en place des pratiques agricoles favorables à la cistude d'Europe

Au travers du réseau Natura 2000, divers contrats de gestion des milieux visant à favoriser la biodiversité tout en maintenant une activité agricole ont d'ores et déjà pu être mis en œuvre. Il convient d'encourager la signature de ces contrats sur les zones abritant des populations de cistudes d'Europe afin de concilier pratiques agricoles et conservation des espèces.

La mesure consiste à :

- Diagnostiquer les menaces que représente l'activité agricole sur les sites de ponte éventuellement

DOCOB site Natura 2000 FR9400592 - Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio

identifiés grâce à la mesure « A3-1 Réaliser un recensement de la cistude d'Europe dans le site natura 2000 » ;

- Définir les mesures correctives (lien avec la charte Natura 2000) ;
- Promouvoir ces mesures auprès des agriculteurs et des instances agricoles (démarche de coordination à effectuer avec elles et de cohérence entre les politiques agricoles et environnementales) (chambre d'agriculture, agent pastoral, ODARC,...) (en lien avec la mesure n°B1-2) ;

Mettre en place ces mesures par les agriculteurs du site Natura 2000 via la contractualisation effective ou au minimum l'adhésion à la charte Natura 2000

Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques.

Type de mesure : Mesures de communication et de sensibilisation.

Mesures contractuelles et chartes

Localisation :	Surfaces concernées :
Zones humides et milieux alentours au sein du site natura 2000.	Plusieurs dizaines d'hectares

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, OEC, CG2A, DREAL, propriétaires, agriculteurs ...	
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	1 - Recensement de la cistude 2 - Déterminer présence/absence tortue Floride + régulation 3 - Pratiques agricoles favorables à la cistude	DREAL / CELRL.
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	1 - Recensement de la cistude 2 - Déterminer présence/absence tortue Floride + régulation 3 - Pratiques agricoles favorables à la cistude	Bureau d'études en écologie OEC (agent pastoral) - . CELRL
Coût prévisionnel :	1 - Recensement de la cistude 2 - Déterminer présence/absence tortue Floride + régulation 3 - Pratiques agricoles favorables à la cistude	5 000 à 10 000 €. A définir
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, Agence de l'eau	

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude qui présente les résultats.
- Bilan de la mise en œuvre et du suivi des mesures de bonnes pratiques environnementales.

A4-1 Réaliser un recensement de la tortue d'Hermann sur l'ensemble du site natura 2000		Priorité 2
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A4 - Préservation et suivi de la tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>)	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>) [1217] 		

<p>Eléments descriptifs :</p> <p>La tortue d'Hermann est présente au sein du périmètre Natura 2000, mais les connaissances (affectif, dynamique, structure et fonctionnement) sur cette espèce d'intérêt communautaire est très lacunaire.</p> <p>Pour compléter ces données, la mesure consiste à :</p> <ol style="list-style-type: none"> réaliser un recensement complet des tortues sur l'ensemble du site afin de cartographier la répartition de l'espèce et évaluer l'effectif ; Identifier les sites de pontes et les sites d'hivernage favorables à l'espèce. <p>Ces connaissances sur la structure de la population de tortues d'Hermann permettront d'identifier les menaces qui pèsent sur l'espèce et de protéger l'ensemble des zones utilisées par l'espèce au sein du site Natura 2000.</p> <p>Type de mesure : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques.</p>

Localisation :	Surfaces concernées :
L'ensemble du site natura 2000.	1985 ha.

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, OEC, CG2A, DREAL, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	DREAL.
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	Bureau d'études en écologie.
Coût prévisionnel :	5 000 à 10 000 €.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude qui présente les résultats.

A4-2 Compléter les connaissances sur l'écologie de la tortue d'Hermann au sein du site natura 2000		Priorité 3
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A4 - Préservation et suivi de la tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>)	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>) [1217] 		

Eléments descriptifs :
Dans le but d'affiner les connaissances sur l'écologie de la tortue d'Hermann au sein du site Natura 2000, un suivi télémétrique de l'espèce pourra être mise en œuvre. Il permettra d'identifier les zones fréquentées par la tortue d'Hermann en période de reproduction et d'hivernage, ainsi que les corridors écologiques (lien en zone d'hivernage et sites de pontes, ...).
Type de mesure : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques.

Localisation :	Surfaces concernées :
L'ensemble du site natura 2000.	1985 ha.

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, OEC, CG2A, DREAL, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	DREAL.
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	Bureau d'études en écologie.
Coût prévisionnel :	20 000 à 30 000 €.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude qui présente les résultats.

A4-3 Veiller à ce que les pratiques agricoles existantes sur le site soient (restent) favorables à la tortue d'Hermann		Priorité 2
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A4 - Préservation et suivi de la tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>)	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>) [1217] 		

Eléments descriptifs :

Au travers du réseau Natura 2000, divers contrats de gestion des milieux visant à favoriser la biodiversité tout en maintenant une activité agricole ont d'ores et déjà pu être mis en œuvre. Il convient d'encourager la signature de ces contrats sur les zones abritant des populations de tortues d'Hermann afin de concilier pratiques agricoles et conservation des espèces.

La mesure consiste à :

- Diagnostiquer les menaces que représente l'activité agricole sur les sites de ponte identifiés grâce au suivi télémétrique des tortues d'Hermann prévu par les mesures A4-1 et A4-2 ;
- Définir les mesures correctives (lien avec la charte Natura 2000) ;
- Promouvoir ces mesures auprès des agriculteurs et des instances agricoles (démarche de coordination à effectuer avec elles et de cohérence entre les politiques agricoles et environnementales) (chambre d'agriculture, agent pastoral, ODARC,...) (en lien avec la mesure n°B1-2) ;
- Mettre en place ces mesures par les agriculteurs du site Natura 2000 via la contractualisation effective ou au minimum l'adhésion à la charte Natura 2000.

Type de mesure : Mesures contractuelles et chartes
Mesures de communication et de sensibilisation.

Localisation :	Surfaces concernées :
L'ensemble du site natura 2000.	1985 ha.

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, OEC, CG2A, DREAL, agriculteurs, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	CELRL.
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC (agent pastoral) - . CELRL
Coût prévisionnel :	à définir.
Financement(s) potentiel(s) :	DREAL (Plan national d'action Tortue d'Hermann)

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude exposant les impacts identifiés.
- Liste des mesures correctives définies.
- Bilan de la mise en œuvre et du suivi des mesures de bonnes pratiques environnementales.

A5-1 Compléter les connaissances sur la répartition du phyllodactyle d'Europe et veiller à la conservation des habitats rupestres où il est présent		Priorité 2
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A5- Préservation et suivi du phyllodactyle d'Europe (<i>Euleptes europaea</i>)	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • Phyllodactyle d'Europe (<i>Euleptes europaea</i>) (1229) 		

<p>Eléments descriptifs :</p> <p>Bien que quelques données faunistiques existent (cf. diagnostic), il apparait que des lacunes ou des incertitudes demeurent concernant les connaissances sur les geckos (notamment phyllodactyle d'Europe) au sein du site natura 2000. En effet, aucun inventaire n'a encore été réalisé. Un recensement des geckos est donc à mettre en œuvre.</p> <p>L'acquisition des nouvelles connaissances sur la présence et la répartition d'espèces remarquables devra aboutir à la définition de préconisation de gestion en faveur de ces espèces.</p> <p>Type de mesure : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques.</p>

Localisation :	Surfaces concernées :
L'ensemble du site natura 2000.	1 985 ha.

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, DREAL, OEC, Bureau d'études, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	DREAL
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	Bureau d'études en écologie
Coût prévisionnel :	5 000 €.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude exposant les résultats.

A6-1 Poursuivre le suivi des gîtes de chiroptères	Priorité 2
--	-------------------

A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A6 – Suivi des gîtes de chiroptères
---	-------------------------------------

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) (1310)
- Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) (1316)
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (1304)
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) (1303)
- Grottes (8310)

Eléments descriptifs :

4 espèces de chiroptère inscrites à l'annexe II de la directive habitats-faune-flore sont connues sur le site Natura 2000.

La mesure consiste à poursuivre le suivi du gîte de la grotte Sdragunatu initiée en 2010 entre le Groupe chiroptère de Corse et l'Office de l'Environnement de la Corse. Au cours de l'année 2014, un recensement régulier des chiroptères a été mené pendant la période automnale dans la grotte Sdragunatu. Le pic d'affluence a permis de recenser jusqu'à 110 individus (*Miniopterus schreibersi* et *Myotis capaccinii*) pendant les mois d'octobre/novembre 2014

Dans le but de compléter les connaissances, un recensement et le cas échéant un suivi annuel des chiroptères dans les différents blockhaus du site sera également mené.

Type de mesure : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques.

Localisation : L'ensemble du site Natura 2000, en particulier le gîte majeur de la grotte Sdragunatu.	Surfaces concernées : 1 985 ha.
---	---

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, DREAL, OEC, Groupe Chiroptères Corse, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC ou prestataire
Coût prévisionnel :	5 000 €.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude exposant résultats.

A6-2 Mettre en protection le fond de la grotte de Sdragunatu (grotte dite des amoureux) afin d'assurer la quiétude de la colonie de chiroptères		Priorité 2
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A6 – Préservation des chiroptères	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure : <ul style="list-style-type: none"> • Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>) (1310) • Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>) (1316) • Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) (1304) • Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) (1303) • Grottes (8310) 		

Eléments descriptifs : La grotte marine de Sdragunatu représente un gîte exceptionnel pour les chauves-souris. La mesure consiste à mettre en protection ce gîte afin d'assurer la quiétude de la colonie de chauves-souris qu'elle abrite.
Type de mesure : Mesures contractuelles et chartes

Localisation : Grotte Sdragunatu.	Surfaces concernées : 1 ha.
---	---------------------------------------

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, DREAL, OEC, Groupe Chiroptères Corse, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC
Coût prévisionnel :	A définir.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapport de présentation de la maîtrise d'œuvre des aménagements ;
- Compte-rendu des travaux d'aménagements.

A7-1 Améliorer les connaissances sur la biologie de <i>Centranthus trinervis</i>		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A7 – Préservation et suivi des trois espèces végétales d'intérêt communautaire : <i>Centranthus trinervis</i>, <i>Linaria flava</i> et <i>Silene velutina</i>	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Centranthus trinervis</i> (1746) 		

Éléments descriptifs :

L'objectif de la mesure est :

- d'améliorer les connaissances sur la biologie (phénologie, type biologique, mode et distance de dispersion des semences), sur la structure et dynamique de la population et sur la génétique de l'espèce,
- de réaliser une étude comparative avec la population sarde de *Centranthus amazonum* de manière à mieux comprendre la différenciation entre les deux unités,
- de préciser l'impact de la fermeture du milieu.

La mesure consiste à :

- réaliser une étude sur 1 an avec passage mensuel, à renouveler tous les 5 ans : comptage exhaustif, cartographie fine, marquage et suivi individuel des pieds.
- mettre en culture et suivis *ex situ*.
- réaliser une étude génétique et une étude comparative entre les deux unités (Corse/Sarde)

Type de mesure : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques

Localisation :	Surfaces concernées :
Trinité	≈ 10 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL Corse, OEC, Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) pour les suivis de terrain, Université de Cagliari pour l'étude comparative entre les deux unités
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	CBNC (OEC)
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC (CBNC et EMLP)
Coût prévisionnel :	36 700 €
Financement(s) potentiel(s) :	PNA <i>Centranthus trinervis</i> (action n°4)

Indicateurs de suivi :

- Rapport scientifique exposant les résultats obtenus.

A7-2 Mettre en place une opération de veille de la station de <i>Centranthus trinervis</i>		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A7 – Préservation et suivi des trois espèces végétales d'intérêt communautaire : <i>Centranthus trinervis</i> , <i>Linaria flava</i> et <i>Silene velutina</i>	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Centranthus trinervis</i> (1746) 		

<p>Eléments descriptifs :</p> <p>Le site de la Trinité a fait l'objet de suivis réguliers de 2004 à 2007. Dans le but de compléter les données récoltées et afin de suivre la station sur le long terme, il semble indispensable de réaliser des suivis annuels, ce qui est actuellement impossible. Ces suivis se feront en suivant les techniques de comptages existantes, à savoir les comptages aux jumelles et ceux effectués à l'aide de grimpeurs</p> <p>L'objectif de la mesure est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser un suivi annuel de la station, couplé au comptage de la population, • évaluer l'impact des événements catastrophiques (incendies, tempêtes, etc...), • surveiller l'apparition sur le site d'espèces exotiques envahissantes (en lien avec mesure A8-1). <p>La mesure consiste à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un suivi et comptage annuelle de l'espèce, dans le cadre de l'opération de veille • Une surveillance de l'apparition d'EEE <p>Type de mesure : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques</p>
--

Localisation :	Surfaces concernées :
Trinité	≈ 10 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL Corse, OEC, CorsicaRoc (suivis sur la falaise), compagnie des guides
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC (CBNC, EMLP)
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	CBNC et CorsicaRoc (suivis sur la falaise)
Coût prévisionnel :	10 000 €
Financement(s) potentiel(s) :	PNA <i>Centranthus trinervis</i> (action n°5)

Indicateurs de suivi :

- Rapport scientifique exposant les résultats obtenus.

A7-3 Prospector les massifs granitiques aux alentours de la station de <i>Centranthus trinervis</i> tous les 5 ans		Priorité 2
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A7 – Préservation et suivi des trois espèces végétales d'intérêt communautaire : <i>Centranthus trinervis</i> , <i>Linaria flava</i> et <i>Silene velutina</i>	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Centranthus trinervis</i> (1746) 		

<p>Eléments descriptifs :</p> <p>Les massifs rocheux de la Trinité présentent tous un potentiel d'accueil de <i>Centranthus trinervis</i>. Ainsi, il serait important de prospector les massifs alentours (tous les 5 ans) de manière à détecter d'éventuelles nouvelles stations.</p> <p>L'objectif de la mesures est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rechercher de nouveaux sites de présence de l'espèce, • connaître la dynamique de colonisation de l'espèce et sa répartition sur les autres massifs. <p>La mesure consiste à réaliser un suivi <i>in-situ</i> de la présence de l'espèce sur les massifs granitiques situés autour du massif principal. Ce qui passera par le repérage et la détermination du nombre de zones à prospector, puis leurs prospections</p> <p>Type de mesure : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques</p>

Localisation :	Surfaces concernées :
Trinité	≈ 30 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL Corse, OEC, CorsicaRoc (suivis sur la falaise), compagnie des guides
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	CBNC, EMLP
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	CBNC et CorsicaRoc (suivis sur la falaise)
Coût prévisionnel :	2 500 €
Financement(s) potentiel(s) :	PNA <i>Centranthus trinervis</i> (action n°6)

Indicateurs de suivi :

- Rapport scientifique exposant les résultats obtenus.

A7-4 Etudier l'impact de la fermeture du milieu sur <i>Centranthus trinervis</i>		Priorité 2
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A7 – Préservation et suivi des trois espèces végétales d'intérêt communautaire : <i>Centranthus trinervis</i> , <i>Linaria flava</i> et <i>Silene velutina</i>	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Centranthus trinervis</i> (1746) 		

<p>Eléments descriptifs :</p> <p>Le maquis qui se trouve au pied de la falaise de la Trinité sest densifié au fil des années. Cette évolution pourrait être une entrave à la dynamique de colonisation de l'espèce. Il serait donc intéressant d'étudier l'impact de la fermeture du milieu sur l'espèce.</p> <p>L'objectif de la mesure est de vérifier l'aptitude de l'espèce à coloniser de nouveaux milieux.</p> <p>La mesure consiste à réaliser (protocole à définir, mise en place d'un groupe de travail) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un démaquisage expérimental d'une bande de 15 m x 20 m (300 m²) de végétation située en contrebas de la falaise (population E), • un entretien annuel de la parcelle, • un suivi annuel. <p>Type de mesure : Mesures contractuelles et chartes.</p>
--

Localisation : Trinité	Surfaces concernées : 300 m ²
----------------------------------	--

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL Corse, EMLP (en tant que gestionnaire du site), CBNC (pour les préconisations techniques)
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	CBNC, EMLP
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	CBNC, EMLP et entreprise de démaquisage
Coût prévisionnel :	2 000 €
Financement(s) potentiel(s) :	PNA <i>Centranthus trinervis</i> (action n°8)

Indicateurs de suivi :

- Rapport présentant les périodes de suivi et les résultats obtenus.

A7-5 Surveiller le site et suivre les activités d'escalade et de pleine nature sur le site de la Trinité qui accueille la station de <i>Centranthus trinervis</i>		Priorité 2
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A7 – Préservation et suivi des trois espèces végétales d'intérêt communautaire : <i>Centranthus trinervis</i> , <i>Linaria flava</i> et <i>Silene velutina</i>	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Centranthus trinervis</i> (1746) 		

<p>Eléments descriptifs :</p> <p>Le site de la Trinité de Bonifacio constitue un biotope fragile. Il est très fréquenté et propice aux activités de pleine nature (escalade, treks,...). Il convient donc d'encadrer ces pratiques et de sensibiliser et d'informer le public. L'objectif de la mesure est de surveiller la pratique des sports de plein air sur le site et, le cas échéant, expliquer aux adeptes de l'escalade le choix qui a été fait d'interdire la pratique de ce sport sur le massif principal.</p> <p>La mesure consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • surveiller le site de la Trinité, • sensibiliser les personnes intéressées par les activités d'escalade, • encadrer les activités et manifestations de pleine nature, • installer un panneau d'information. <p>La partie « surveillance du site » pourrait faire l'objet d'une mise en place de conventions avec l'ONCFS et le EMLP (OEC) afin que des journées soient consacrées à ce travail. Une autre partie de cette action pourra cependant se faire en même temps que les actions réalisées sur le site de la Trinité.</p> <p>Type de mesure : Mesures de communication et de sensibilisation.</p>
--

Localisation :	Surfaces concernées :
Trinité	≈ 10 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL Corse, CELRL (en tant que propriétaire il peut saisir la Mairie), EMLP (en tant que gestionnaire des parcelles du CELRL), ONCFS, CorsicaRoc, FFME, compagnie des guides
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	DREAL Corse, CBNC, CELRL (sur la partie dont il est propriétaire)
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	DREAL Corse, CBNC, CELRL (sur la partie dont il est propriétaire)
Coût prévisionnel :	6 000 €
Financement(s) potentiel(s) :	PNA <i>Centranthus trinervis</i> (action n°9)

<p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retours des gardes du EMLP et de l'ONCFS sur la fréquentation du site et plus particulièrement de la falaise.
--

A7-6 Créer une nouvelle station de <i>Centranthus trinervis</i> sur un autre massif granitique		Priorité 3
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A7 – Préservation et suivi des trois espèces végétales d'intérêt communautaire : <i>Centranthus trinervis</i> , <i>Linaria flava</i> et <i>Silene velutina</i>	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Centranthus trinervis</i> (1746) 		

<p>Eléments descriptifs :</p> <p>Il n'existe qu'une seule station de l'espèce au monde. La vulnérabilité engendrée par cette situation est une source de motivation à la création d'une nouvelle station de l'espèce.</p> <p>L'objectif de la mesure est de créer, par sécurité, une nouvelle station de centranthe, et maîtriser les techniques de culture et d'introduction <i>in situ</i>.</p> <p>L'opération consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • récolte de semences, • mise en culture, • recherche de sites d'introduction, • rédaction des dossiers de demande d'autorisation, • mise en place des plants ou semences, • suivis mensuels de l'opération. <p>Le lieu d'implantation et le protocole seront à déterminer par un comité de pilotage.</p> <p>Type de mesure : Mesures contractuelles et chartes.</p>

Localisation :	Surfaces concernées :
Trinité ; le lieu d'implantation sera à déterminer par un comité de pilotage.	≈ 10 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL Corse, CBNC, Conservatoires botaniques nationaux, jardins botaniques
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	CBNC
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	CBNC
Coût prévisionnel :	10 000 €
Financement(s) potentiel(s) :	PNA <i>Centranthus trinervis</i> (action n°10)

Indicateurs de suivi :

- Stabilisation et maintien des populations ce qui comprend la survie des pieds mères et la régénération naturelle et l'équilibre des populations.

A7-7 Poursuivre le suivi de la population de <i>Silene velutina</i> sur l'îlot de Fazziò, évaluer et résorber les menaces qui pèsent sur l'espèce		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A7 – Préservation et suivi des trois espèces végétales d'intérêt communautaire : <i>Centranthus trinervis</i> , <i>Linaria flava</i> et <i>Silene velutina</i>	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Silene velutina</i> (1465)* 		

<p>Eléments descriptifs :</p> <p>La seule population de <i>Silene velutina</i> présente sur le site est sur le petit îlot de Fazziò où la population est en forte baisse. Un suivi est mis en œuvre depuis 1996.</p> <p>Ce déclin s'expliquerait par différentes menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'invasion par les griffes de sorcières ou le développement d'espèces végétales halo-nitrophosphatophiles en lien avec la fréquentation des oiseaux marins (goéland leucophaé, grand Cormoran) • la forte densité de goélands qui ont tendance à casser les tiges <p>La mesure consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • poursuivre le suivi engagé depuis 1996 en réalisant un comptage tous les ans ; • définir un protocole permettant de comprendre l'évolution de la population et le mettre en œuvre ; • évaluer et résorber les menaces.
<p>Type de mesure : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques</p>

Localisation :	Surfaces concernées :
Îlot de Fazziò	2 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL Corse, OEC, EMLP, CBNC, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	EMLP
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	EMLP
Coût prévisionnel :	5 000 €
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude annuel exposant les résultats.

A7-8 Déterminer l'état de conservation des stations de <i>Linaria flava</i>, identifier les perturbations et affiner les mesures de préservation à mettre en œuvre		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A7 – Préservation et suivi des trois espèces végétales d'intérêt communautaire : <i>Centranthus trinervis</i> , <i>Linaria flava</i> et <i>Silene velutina</i>	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Linaria flava</i> subsp. <i>sardoa</i> (1715) 		

Eléments descriptifs :
<p><i>Linaria flava</i> est l'une des 3 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » du site natura 2000.</p> <p>Bien que des données existent, il serait souhaitable d'améliorer les connaissances sur sa répartition (notée comme « diffuse » et effectifs (estimé à « faible »). D'autant que des menaces sont identifiées pour cette espèce.</p> <p>Des données plus précises sont indispensables afin de prendre en compte toutes les stations dans les projets d'aménagements de mise en valeur, d'accueil du public et de protection du milieu naturel du CELRL.</p>
Type de mesure : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques

Localisation :	Surfaces concernées :
L'ensemble du site natura 2000.	1 985 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL Corse, OEC, EMLP, CBNC, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	CBNC
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	CBNC
Coût prévisionnel :	3 000 €
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude exposant les résultats de l'inventaire et l'évaluation de l'état de conservation des stations végétales et la liste des mesures de conservation nécessaire.

A8-1 Connaissance, surveillance et limitation des plantes envahissantes ou introduites		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A8 – Préservation des habitats naturels contre les plantes envahissantes	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Linaria flava</i> subsp. <i>sardoa</i> (1715) 		

Eléments descriptifs :

Les actions à entreprendre relèvent de dispositifs (i) d'amélioration des connaissances, (ii) de veille, (iii) de limitation de la progression des espèces envahissantes. La gestion et le contrôle des espèces invasives doivent s'orienter vers des actions préventives de veille, de détection précoce et d'intervention rapide. La mesure consiste en un premier temps à élaborer un diagnostic précis des actions de contrôle pour les espèces introduites non envahissantes et d'arrachage pour les espèces introduites envahissantes. Ce plan d'actions devra :

- définir les modalités techniques de contrôle et d'arrachage,
- localiser et hiérarchiser les zones à traiter,
- prévoir la revégétalisation des zones les plus sensibles à l'érosion par bouture d'espèces autochtones après l'arrachage. Il est en effet indispensable de protéger contre l'érosion le sol mis à nu après l'arrachage des plants d'espèces invasives,
- définir un protocole de suivi des repousses éventuelles des espèces introduites et de la surface recolonisée.
- programmer une surveillance continue du site et définir les modalités d'arrachage des nouveaux foyers de contamination.

Il s'agira ensuite d'appliquer ce plan d'actions de limitation des plantes introduites sur le site Natura 2000 (en lien avec mesure A7-2).

	Mesures contractuelles et chartes
Type de mesure :	Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques Mesures de communication et de sensibilisation

Localisation :	Surfaces concernées :
L'ensemble du site natura 2000	1 985 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL Corse, commune, CBNC
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC (CBNC) et CELRL
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC (CBNC et EMLP)
Coût prévisionnel :	Variable selon les opérations de lutte à mener
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'activités annuel.

A9-1 Maintenir un agropastoralisme durable		Priorité 2
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A9 - Protéger les habitats naturels et les espèces du risque incendie, de la fermeture des milieux et du surpâturage	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure : <ul style="list-style-type: none"> • Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>) (1217) • Porte queue de Corse (<i>Papilio hospiton</i>) (1055) 		

<p>Eléments descriptifs :</p> <p>Une activité pastorale est présente sur le site Natura 2000. Cette activité permet un maintien des milieux ouverts favorable à la biodiversité et à la prévention contre les incendies. La mesure consiste à maintenir cette activité agricole tout en promouvant des pratiques de pastoralisme durable.</p> <p>Type de mesure : Mesures de communication et de sensibilisation.</p>

<p>Localisation :</p> <p>L'ensemble du site Natura 2000.</p>	<p>Surfaces concernées :</p> <p>1 985 ha.</p>
---	--

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, OEC, DREAL, Agriculteurs, Instances agricoles, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	CELRL.
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC.
Coût prévisionnel :	A définir.
Financement(s) potentiel(s) :	A définir.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'exploitants agricoles ;
- Surface agricole.

A9-2 Evaluer les menaces qui pèsent sur l'habitat « Formations basses d'euphorbes près des falaises (5320) » au sud de la baie de Stagnolu qui affecte		Priorité 2
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A9 - Protéger les habitats naturels et les espèces du risque incendie, de la fermeture des milieux et du surpâturage	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • Formations basses d'euphorbes près des falaises (5320) 		

Eléments descriptifs :	
Biotope (2011) évoque des menaces qui affectent l'état de conservation de l'habitat « Formations basses d'euphorbes près des falaises (5320) » au sud de la baie de Stagnolu. La mesure consiste a :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. évaluer précisément la(les) menace(s) et le niveau d'impact le cas échéant ; 2. résorber le cas échéant la(les) menace(s) 	
Type de mesure :	Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques Mesures contractuelles et chartes

Localisation :	Surfaces concernées :
Au sud de la baie de Stagnolu	≈ 10 ha


Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, OEC, DREAL, Agriculteurs, Instances agricoles, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	CELRL
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC
Coût prévisionnel :	A définir selon les moyens à mettre en œuvre pour résorber le cas échéant la(les) menace(s).
Financement(s) potentiel(s) :	Etat.

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude exposant les impacts identifiés.
- Compte-rendu des travaux de restauration (le cas échéant).

A10-1 Etendre le périmètre du site natura 2000 sur les dunes perchées de la Tunara où l'on trouve <i>Linaria flava</i> et des habitats d'intérêt communautaire		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A10 - Adapter et renforcer les zonages de conservation	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Linaria flava</i> subsp. <i>sardoa</i> (1715) 		

Eléments descriptifs :	
Entre le lieu-dit Tunara et Stagnolu, hors périmètre Natura 2000, sont présents des stations de <i>Linaria flava</i> (l'une des 3 espèces végétales d'intérêt communautaire) et des habitats d'intérêt communautaire (dunes) :	
	→ La mesure consiste à rejoindre les deux ilots natura 2000 situé de part et d'autres
Type de mesure :	Mesures administratives et réglementaires

Localisation :	Surfaces concernées :
Tunara.	≈ 15 ha.

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL, Mairie de Bonifacio, CBNC, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	DREAL
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	DREAL
Coût prévisionnel :	A définir.
Financement(s) potentiel(s) :	A définir.

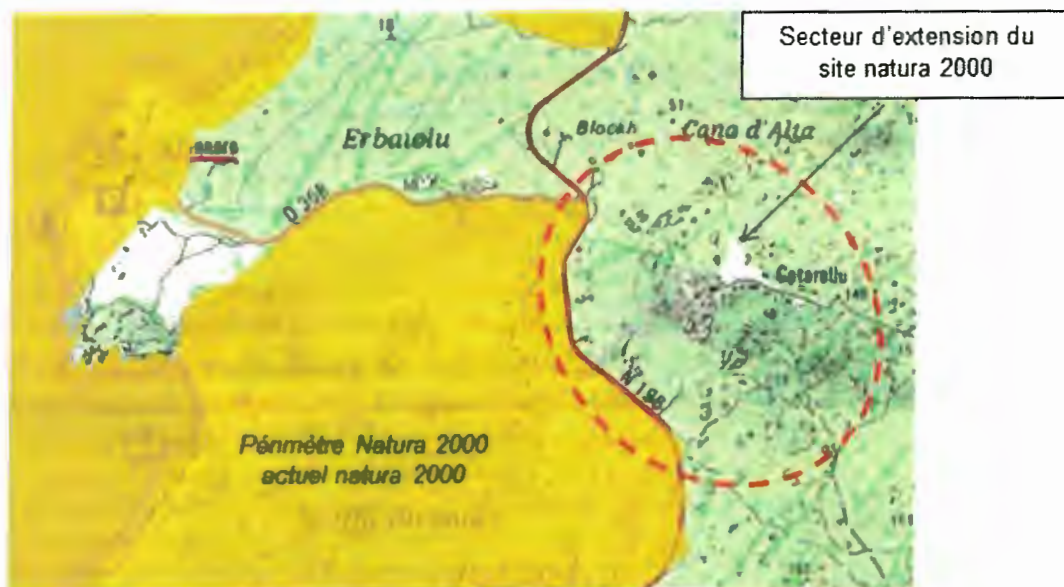
Indicateurs de suivi :

- Validation du nouveau périmètre Natura 2000 incluant les stations de *Linaria flava* et des habitats d'intérêt communautaire de Tunara (dunes).

A10-2 Etendre le périmètre du site natura 2000 à la mare temporaire méditerranéenne de Catarellu		Phase 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A10 - Adapter et renforcer les zonages de conservation	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> Mares temporaires méditerranéennes (3170). 		

Eléments descriptifs :

Au lieu-dit Catarellu est présent une mare temporaire méditerranéenne hors périmètre Natura 2000 mais à proximité immédiate. La mesure consiste à étendre le périmètre natura 2000 de l'autre côté de la RN196 au nord-est afin d'englober la mare temporaire de Catarellu et ses alentours.



Type de mesure : Mesures administratives et réglementaires

Localisation : Catarellu	Surfaces concernées : ≈ 15 ha.
------------------------------------	--

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL, Mairie de Bonifacio, CBNC, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	DREAL
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	DREAL
Coût prévisionnel :	à définir.
Financement(s) potentiel(s) :	à définir.

Indicateurs de suivi :

- Validation du nouveau périmètre Natura 2000 incluant la mare temporaire de Catarellu.

A10-2 Etendre le périmètre du site natura 2000 afin d'englober l'ensemble de la station de <i>Centranthus trinervis</i> à la Trinité		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A10 - Adapter et renforcer les zonages de conservation	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Centranthus trinervis</i> (1746) 		

Eléments descriptifs :
Centranthus trinervis est réparti sur une grande partie du massif de la Trinité de Bonifacio. Le site Natura 2000 FR 9400592 ne prend cependant pas en compte tout le massif, ce qui exclut une partie importante de la population de centranthe. Il serait nécessaire d'élargir le périmètre du site Natura 2000 pour intégrer les populations et ainsi rendre plus cohérent le zonage.
Type de mesure : Mesures administratives et réglementaires

Localisation :	Surfaces concernées :
La Trinité.	≈ 10 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

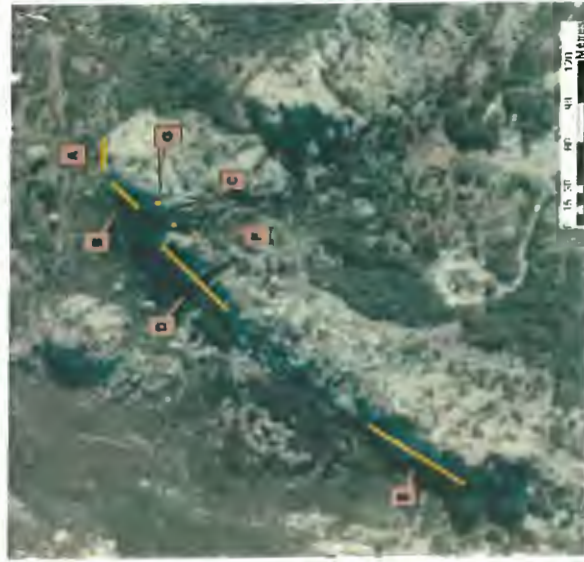
Acteurs :	DREAL Corse, OEC, propriétaires, commune de Bonifacio, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	DREAL Corse
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	DREAL Corse
Coût prévisionnel :	à définir.
Financement(s) potentiel(s) :	à définir.

Indicateurs de suivi :

- Validation du nouveau périmètre Natura 2000 incluant la totalité de la station de *Centranthus trinervis*.



Site Natura 2000 FR 9400592 intégrant partiellement la station de *Centranthus trinervis*



Localisation de *Centranthus trinervis* sur le massif de la trinité

A10-3 Mettre en place une protection réglementaire sur le massif granitique principal de la Trinité qui accueille la station de <i>Centranthus trinervis</i>		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A10 - Adapter et renforcer les zonages de conservation	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Centranthus trinervis</i> (1746) 		

<p>Eléments descriptifs :</p> <p>La seule station connue au monde de l'espèce se trouve à la Trinité de Bonifacio. Il serait important de mettre en place un dispositif réglementaire de protection sur ce site afin d'assurer la pérennité de l'espèce sur le long terme. De plus, une réflexion sur la Stratégie de Création des Aires Protégées terrestres (SCAP) a actuellement lieu au niveau national et l'espèce a été fléchée comme espèce prioritaire dans la définition de ces aires au niveau régional.</p> <p>L'objectif est de disposer d'une protection réglementaire sur le massif granitique de la Trinité.</p> <p>La mesure consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) : • Rédiger le volet scientifique et le règlement de l'APPB, • Elaborer le dossier d'APPB
<p>Type de mesure : Mesures administratives et réglementaires</p>

Localisation :	Surfaces concernées :
La Trinité.	≈ 10 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL Corse, CBNC, Commune de Bonifacio, CELRL
Maitre(s) d'ouvrage potentiel(s) :	DREAL Corse
Maitre(s) d'œuvre potentiel(s) :	DREAL Corse et CBNC.
Coût prévisionnel :	800 €
Financement(s) potentiel(s) :	PNA <i>Centranthus trinervis</i> (action n°1)

Indicateurs de suivi :

- L'APPB.

A10-4 Étudier les possibilités d'acquisition du foncier de l'ensemble de la station de <i>Centranthus trinervis</i> à la Trinité		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A10 - Adapter et renforcer les zonages de conservation	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Centranthus trinervis</i> (1746) 		

<p>Eléments descriptifs :</p> <p><i>Centranthus trinervis</i> se trouve sur des parcelles appartenant pour certaines à des propriétaires privés. Lorsque le foncier n'est pas maîtrisé cela peut être une entrave à la conservation de l'espèce. Il est donc bon, dans la mesure du possible, que l'Etat se porte acquéreur des parcelles concernées ou que des conventions soient mises en place avec les différents propriétaires afin de garantir la protection de l'espèce.</p> <p>L'objectif de la mesure est d'acquérir la maîtrise foncière de la totalité de la station par un organisme public.</p> <p>La mesure consiste à</p> <ul style="list-style-type: none"> • prendre contact et négocier avec les propriétaires privés, • acheter ou mettre en place de conventions. <p>Type de mesure : Mesures foncières</p>

Localisation :	Surfaces concernées :
Trinité	≈ 10 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, Conseil Général de Corse du Sud et la commune de Bonifacio
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	CELRL / Conseil Général de Corse du Sud
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	CELRL / Conseil Général de Corse du Sud
Coût prévisionnel :	Recherches et rédaction du document synthétique : 3000 € + l'éventuel coût d'acquisition foncière.
Financement(s) potentiel(s) :	PNA <i>Centranthus trinervis</i> (action n°7)

Indicateurs de suivi :

- Rapport présentant les personnes contactées, les réponses obtenues et les acquisitions réalisées.

B1-1 Sensibiliser les scolaires à l'environnement		Priorité 1
<p>B - Sensibilisation, information et éducation du public et des scolaires aux enjeux environnementaux propres à Natura 2000 et/ou spécifiques au site</p>	<p>B1 - Information et sensibilisation des publics</p>	
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des habitats et espèces du site natura 2000. 		

<p>Eléments descriptifs :</p> <p>Cette mesure consiste à réaliser des actions de sensibilisation des scolaires à l'environnement. Elles devront être effectuées sur le long terme et aborder les différents enjeux environnementaux et espèces à travers le site de Natura 2000 (visite du site, sensibilisation sur la faune et la flore présentes sur le site, etc.).</p> <p>Type de mesure : Mesures de communication et de sensibilisation</p>
--

<p>Localisation :</p> <p>L'ensemble du site natura 2000.</p>	<p>Surfaces concernées :</p> <p>1 985 ha.</p>
---	--

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	OEC, DREAL, Académie de Corse, Mairie de Bonifacio et de Figari, communes et établissements scolaire alentours, associations d'éducation à l'environnement ...
Maitre(s) d'ouvrage potentiel(s) :	Association d'éducation à l'environnement, OEC (EMLP).
Maitre(s) d'œuvre potentiel(s) :	Association d'éducation à l'environnement, OEC (EMLP), animateur du site natura 2000
Coût prévisionnel :	150 euros la demi-journée et 300 euros la journée d'intervention, auxquels s'ajoutent les déplacements. Coût total à définir en fonction les projets envisagés.
Financement(s) potentiel(s) :	OEC ou DREAL Corse en fonction des thématiques abordées ; communes.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'écoles, de classes, d'instituteurs et de scolaires sensibilisés par rapport au nombre de de classes, d'instituteurs et de scolaires sur la micro-Région.

B1-2 Informer et sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation des espèces remarquables		Priorité 1
B - Sensibilisation, information et éducation du public et des scolaires aux enjeux environnementaux propres à Natura 2000 et/ou spécifiques au site	B1 - Information et sensibilisation des publics	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des habitats et espèces du site natura 2000. 		

Eléments descriptifs :

La conservation de la biodiversité implique une sensibilisation des usagers du site aux menaces et enjeux qui pèsent sur elle.

La définition et la mise en œuvre d'un plan de communication du site.

Il convient de :

- prévoir des campagnes régulières de sensibilisation par le biais d'animations ou de conférences auprès des divers utilisateurs de la nature pouvant interagir avec la conservation de l'espèce : agriculteurs, pisciculteurs, pêcheurs, chasseurs, propriétaires privés, socioprofessionnels, etc.
- organiser localement, et régulièrement, des journées d'information. Il existe pour cela de nombreux supports : expositions, diaporamas, plaquettes, etc. que les structures qui les ont conçus pourront éventuellement mettre à disposition.

Type de mesure : Mesures de communication et de sensibilisation

Localisation :	Surfaces concernées :
L'ensemble du site natura 2000.	1 985 ha.

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	OEC, DREAL, Mairie de Bonifacio et de Figari, communes alentours, agriculteurs, ONEMA, ONCFS, Chambres d'agriculture, Syndicats agricoles, fédération de chasse, association de protection de la nature, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	CELRL, OEC (OEC (EMLP).
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	CELRL- OEC, animateur du site natura 2000
Coût prévisionnel :	Coût variable en fonction les projets envisagés
Financement(s) potentiel(s) :	Commune, communauté des communes, OEC, DREAL Corse

Indicateurs de suivi :

- Rapports d'activités annuels des opérations de sensibilisation,
- Production du rapport annuel d'activités pour l'animation,
- Nombre de personnes sensibilisés/informés.

C1-1 Favoriser la mise en œuvre des mesures du DOCOB par une animation du site Natura 2000		Priorité 1
C - Animation et mise en place du document d'objectifs et évaluation des actions	C1 - Mettre en œuvre le document d'objectifs	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure : <ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des habitats et espèces du site natura 2000. 		

Eléments descriptifs : <p>Cette mesure consiste en un premier temps à désigner un animateur du site Natura 2000. Il est désigné par l'Etat ou la structure porteuse. Il peut s'agir d'une collectivité territoriale, d'un établissement public, d'une association ou d'un bureau d'études.</p> <p>Le cahier des charges est fixé par la convention d'animation passée entre l'animateur et l'Etat ou la structure porteuse. La convention fixe les moyens et les missions de l'animateur.</p> <p>Le contenu de la mission d'animation est :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'assurer et de suivre la mise en œuvre des actions ; de réaliser la gestion administrative et financière du site ; <p>de mettre en œuvre le volet communication, sensibilisation et information</p> <p>Type de mesure : Mesures pour l'animation du DOCOB</p>
--

Localisation : L'ensemble du site natura 2000.	Surfaces concernées : 1 985 ha.
--	---

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	Membres du comité de pilotage
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	Etat, collectivités et/ou communauté de communes
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	Animateur du site
Coût prévisionnel :	25 000 à 50 000 € sur 5 ans
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, structure porteuse

Indicateurs de suivi :

- La convention d'animation passée entre l'animateur et l'Etat.
- Rapports d'activités de l'animation.
- SUDOCO

D1-1 Accompagner les évaluations d'incidence natura 2000		Priorité 1
D - Prendre en compte les enjeux environnementaux lors de projet	D1 - Évaluer les incidences de projets sur la conservation du site Natura 2000	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les espèces et habitats d'intérêt communautaire 		

Éléments descriptifs :	
<p>En vertu des articles L. 414-4 et L. 414-5 du Code de l'environnement, les projets susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences et ne peuvent être autorisés que sous la condition que le réseau Natura 2000 garde sa cohérence.</p> <p>Les évaluations d'incidence sont à la charge des maitres d'ouvrages de projets.</p> <p>La présente mesure consiste à accompagner les maitres d'ouvrage dans la réalisation des évaluations des incidences de leurs projets.</p>	
Type de mesure :	Mesures administratives et réglementaires Mesures de communication et de sensibilisation Mesures pour l'animation du Docob

Localisation :	Surfaces concernées :
L'ensemble du site natura 2000 et sa périphérie	> 1 985 ha.

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	Porteurs de projet, animateur du site Natura 2000, toutes les collectivités du territoire, propriétaires privés, gestionnaires d'espaces naturels, associations, socioprofessionnels, DDTM, DREAL, OEC, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	DDTM/DREAL.
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	animateur.
Coût prévisionnel :	Variable selon le projet.
Financement(s) potentiel(s) :	Maître d'ouvrage du projet.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000.
- Rapports d'évaluation des incidences Natura 2000.

3 CHARTE NATURA 2000

CONTEXTE GENERAL DU SITE, ENJEUX DE CONSERVATION ET INTERETS A L'ADHESION

LE SITE NATURA 2000 FR9400592 «Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio »

Le site Natura 2000 FR9400592 «Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio » a été proposé par la France comme site d'importance communautaire dans le cadre de la mise en œuvre de la directive « Habitats-faune-Flore ». Situé dans l'extrême-sud de la Corse sur la commune de Bonifacio en grande partie ainsi que sur la commune de Figari, couvre une superficie de 1 985 hectares.

Le site a été inscrit en site Natura 2000 en raison notamment de sa richesse floristique et phytosociologique avec la présence de trois espèces végétales et 26 habitats d'intérêt communautaire (habitats littoraux, aquatiques et juniperaie en particulier). De plus, ce secteur héberge un très grand nombre d'espèces végétale protégées et/ou rares.

LES ENJEUX DE CONSERVATION

Ce site a été désigné en raison de la présence de :

26 habitats naturels d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats-faune-flore ») :

- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140)
- Lagunes côtières* (1150-2)
- Laisse de mer des côtes méditerranéennes (1210-3)
- Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec *Limonium* spp. endémiques (1240)
- Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310)
- Prés-salés méditerranéens (1410)
- Fourrés halophiles méditerranéens (1420-2)
- Végétations halo-nitrophiles des colonies d'oiseaux marins (1430-2)
- Dunes fixées du littoral méditerranéen du Crucianellion maritimae (2210-1)
- Dunes mobiles à *Ammophila arenaria* subsp. *australis* des côtes méditerranéennes (2120-2)
- Dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes (2110-2)

- Pelouses dunales des *Malcolmietalia* (2230-1)
- Fourrés à Genévrier sur dunes* (2250-1)
- Dunes à végétation sclérophylle des *Cisto-Lavanduletalia* (2260-1)
- Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp., (3120)]
- Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiales à montagnardes, des *Isoeto-Juncetæ* (3130-5)
- Mares temporaires méditerranéennes* (3170-1)
- Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement au cours médian en substrat géologique perméable (3290-1)
- Juniperaies littorales à Genévrier turbiné de Corse* (5210-5)
- Formations basses d'euphorbes près des falaises (5320)
- Prairies humides hydrophiles et hygrophiles méditerranéennes de basse altitude (6420-5)
- Falaises siliceuses thermophiles de Corse (8220-20)
- Galeries riverains à *Tamaris* (92D0-3)
- Peuplement à Lentisque, Oléastre et Clématite à toupet du littoral Corse (9320-3)
- Suberaies Corses (9330-3)
- Yeuseraies corses à Gaillet scabre (9340-11)

3 espèces végétales d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe II de la directive « Habitats-faune-flore ») :

- *Silene velutina* (1465)*
- *Linaria flava* subsp. *sardoa* (1715)
- *Centranthus trinervis* (1746)

8 espèces animales d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe II de la directive « Habitats-faune-flore ») :

- Porte queue de Corse (*Papilio hospiton*) (1055)
- Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) (1217)
- Phyllocladyle d'Europe (*Euleptes europaea*) (1229)
- Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) (1190)
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) (1303)
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (1304)
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) (1310)

- Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) (1316)

Le Document d'Objectifs (DOCOB), élaboré par un comité de pilotage (COPIL) où siègent des représentants de l'Etat, des collectivités locales et d'organismes divers, définit les orientations de gestion et de conservation de ce site Natura 2000. Il prévoit notamment des opérations de :

- préservation et de suivi des habitats et des espèces qu'ils abritent
- préservation du milieu dunaire
- conservation des populations animales (reptiles, chiroptères, amphibiens, lépidoptères...)
- renforcement des zonages de protection
- information et la sensibilisation des publics

Il explicite les moyens à mettre en œuvre pour le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats ou des espèces ayant justifié la désignation du site.

REGLEMENTATION APPLICABLE AU SITE CONCERNANT LA PROTECTION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMUNAUTAIRE

➔ Evaluation d'incidence et code de l'environnement

Selon l'article L414-4 du code de l'environnement, *lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après « Evaluation des incidences Natura 2000 » :*

1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ;

2° Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ;

3° Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.

Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués selon les engagements spécifiques définis par une charte Natura 2000 sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000 (Article L414-4 du code de l'environnement) dans le cadre par exemple de manifestations sportives, de travaux, d'aménagements et d'ouvrages.

Le code de l'environnement, dans son article L414-5, décide d'un régime de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des obligations relatives à l'évaluation des

incidences Natura 2000.

INTERET D'ADHERER : CONTREPARTIES.

→ Accès à certaines aides publiques et à d'autres exonérations fiscales (régime Monichon) dans le domaine forestier.

→ Dispense d'étude d'incidence Natura 2000 dans certains cas précis et pour une activité dans la mesure où celle-ci fait l'objet d'une fiche avec engagement spécifique à l'activité.

→ Liste locale 1 présente les cas soumis à évaluation d'incidence.

→ Actions de communication pour valoriser l'engagement pris auprès du public.

CONTENU, CONDITIONS ET MODALITES D'ADHESION ET CONTROLES

DEFINITION

Elle est définie par le Code de l'environnement comme suit :

« Art. R. 414-12. - I. - La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants, ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun de ces engagements. [...] »

Les engagements sont contrôlables et non rémunérés car ils n'entraînent pas de surcoût de gestion pour l'adhérent.

Outre ces engagements, des recommandations sont proposées. Ces recommandations sont destinées à sensibiliser sur les enjeux de conservation, sans obligation d'en respecter le contenu...

ADHESION

Qui :

Peuvent adhérer à la charte :

- les titulaires de droits réels et personnels portants sur des parcelles incluses dans le site. Il s'agit donc de personnes physiques ou morales, publiques ou privées. Le titulaire de droits est soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Si le propriétaire adhère à tous les engagements correspondant aux parcelles contractualisées, le mandataire

peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

- les usagers du site, individuel ou regroupés en structure collective, exerçant une activité spécifique, notamment de loisir.

Dans le cas où le propriétaire confie certains droits à des mandataires (par exemple : bail de chasse, cession du droit de pêche, convention d'utilisation...), il s'engage à :

- Informer ses mandataires des engagements qu'il a souscrits,
- Modifier les mandats au plus tard lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.

Il peut également être envisagé que les mandataires cosignent la charte souscrite par le propriétaire. Ceux-ci doivent alors s'assurer que leur mandat est en conformité avec les engagements souscrits. En cas d'usufruit, l'adhésion à la charte est possible à la seule condition que le nu-propriétaire et l'usufruitier cosignent la charte.

Durée :

Cette adhésion a lieu pour une durée de cinq ans renouvelable, à compter de l'accusé de réception du dossier complet par la DDTM de Haute Corse. La durée de l'adhésion correspond à la durée de l'engagement de l'adhérent.

Procédure :

Afin d'adhérer à la charte, le signataire doit remplir et transmettre à la DDTM / Service Eaux, Forêts, Risques / Unité Natura 2000, un dossier contenant les éléments suivants :

- une copie de la déclaration d'adhésion à la charte (CERFA 14163*1) remplie, datée et signée, disponible et téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14163.do
- la présente charte Natura 2000, avec les engagements retenus cochés, dûment remplie datée et signée ;
- un plan de situation et un plan cadastral des parcelles engagées au 1/25000 ;

Les documents cadastraux sont téléchargeables sur le site : www.cadastre.gouv.fr

D'autres pièces sont susceptibles d'être demandées lors d'un contrôle :

- attestation de pouvoir du représentant pour les personnes morales ou délibération de l'organe compétent ;
- mandats conférant à l'adhérent des droits réels ou personnels ;
- extrait de matrice cadastrale au nom du demandeur, ou attestation notariée de propriété si la matrice cadastrale n'a pas été actualisée.

Un diagnostic à l'état des lieux sera effectué suite à l'adhésion à la charte.

CONTROLES ET CONSEQUENCES FINANCIERES

Que l'adhésion à la charte donne lieu ou non à une contrepartie, les services de l'Etat peuvent, après en avoir avisé au préalable le signataire de la charte Natura 2000 (48 heures avant le jour du contrôle), vérifier le respect des engagements souscrits.

Le contrôle du respect de la charte porte sur tous les renseignements fournis et sur vos engagements. Le contrôleur doit vérifier la véracité des éléments indiqués dans le formulaire d'adhésion, et vérifier que vous avez respecté les engagements souscrits. En cas d'anomalies constatées, les services de l'Etat vous en informent et vous mettent en mesure de présenter vos observations.

Si le signataire s'oppose à un contrôle, ou s'il n'a pas respecté les engagements qu'il a souscrits dans la Charte Natura 2000, le préfet décide de la résiliation de son adhésion à la charte pour une durée de un an à compter de la date de la résiliation (Article R.414-12-1 du code de l'environnement).

En cas de non-respect des engagements spécifiques, l'adhérent encourt des sanctions administratives et pénales. L'article L.414-5-1 du code de l'environnement prévoit en effet des amendes de cinquième classe dont le montant peut être doublé si des habitats ou des espèces ont été impactés par la réalisation du projet.

Si vous devenez propriétaire de parcelles qui étaient précédemment engagées, vous pouvez adhérer à la charte pour la période restant à courir de l'engagement initial. Dans ce cas, vous devez indiquer dans votre déclaration d'adhésion la date de fin de l'engagement souscrit par votre prédécesseur.

ENGAGEMENTS ET BONNES PRATIQUES A RESPECTER DANS LE CADRE DE LA CHARTE

En application de l'article L414-12-1 du Code de l'Environnement, la charte Natura 2000 est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces définis dans le DOCOB et poursuivis dans le cadre du réseau Natura 2000. Ils représentent une obligation, contractualisée par la signature de cette charte. Ces engagements ne doivent entraîner aucun surcoût pour l'adhérent.

Les recommandations sont propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens. Leur non-respect peut conduire à la suspension de l'adhésion à la charte par le préfet.

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRAUX

Engagements généraux (G)

- **ENGAGEMENT G1 : Respecter la(les) signalétique(s).**
 - *Modalité de contrôle : Nombre d'infractions et d'incivilités enregistrés au nom de l'adhérent.*
- **ENGAGEMENT G2 : Permettre l'accès aux parcelles dans le but de faciliter les différentes études et suivis des habitats et des espèces.**
 - *Modalité de contrôle : Les autorisations d'accès (difficile à contrôler)*
- **ENGAGEMENT G3 : Ne pas introduire volontairement d'espèces introduites dans le site Natura 2000.**
 - *Modalité de contrôle : Apparition de nouvelles espèces introduites ou de nouvelles stations [un état des lieux devra être réalisé à l'adhésion de la charte sur la parcelle concernée par l'animateur du site (présence/absence et détermination des espèces)].*
- **ENGAGEMENT G4 : Ne pas entreposer de déchets.**
 - *Modalité de contrôle : Présence de dépôts sauvages de déchets sur la/les parcelles [(un état des lieux devra être réalisé à l'adhésion de la charte sur la parcelle concernée par l'animateur du site (présence/absence de déchet)].*
- **ENGAGEMENT G5 : Sauf pour des raisons de gestion du site et de secours, ne pas circuler en véhicule motorisé en dehors des voix ouvertes à la circulation au sein du site Natura 2000 afin de préserver la qualité et la biodiversité du site.**
 - *Modalité de contrôle : Nombre de véhicules motorisés circulant en dehors des voix ouvertes à la circulation au sein du site Natura 2000 ; Absence d'infraction pour l'adhérent.*
- **ENGAGEMENT G6 : Le cas échéant, mettre en adéquation les documents d'aménagement avec les engagements souscrits dans la charte et le document d'objectifs Natura 2000.**
 - *Modifications des documents d'aménagement.*

Recommandations

- Respecter la réglementation en vigueur sur le site Natura 2000.
- Ne pas détruire d'espèces végétales et animales remarquables.
- Respecter les préconisations en matière de lutte contre les incendies.
- Respecter les installations et aménagements présents sur le site
- Ne pas jeter de déchets hors des aménagements prévus à cet effet et ramasser les déchets régulièrement.

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX

→ MILIEU LITTORAL

Habitats d'intérêt européen concernés :

- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140)
- Laisse de mer des côtes méditerranéennes (1210-3)
- Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec *Limonium* spp. endémiques (1240)
- Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310)
- Prés-salés méditerranéens (1410)
- Fourrés halophiles méditerranéens (1420-2)
- Végétations halo-nitrophiles des colonies d'oiseaux marins (1430-2)
- Dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes (2110-2)
- Dunes mobiles à *Ammophila arenaria* subsp. australis des côtes méditerranéennes (2120-2)
- Dunes fixées du littoral méditerranéen du *Crucianellion maritimae* (2210-1)
- Pelouses dunales des *Malcolmietalia* (2230-1)
- Fourrés à Genévrier sur dunes* (2250-1)
- Dunes à végétation sclérophylle des *Cisto-Lavanduletalia* (2260-1)

Espèces d'intérêt européen concernées :

- *Linaria flava* subsp. *sardoa* (1715)
- *Silene velutina* (1465)*

Engagements

- **Engagement L1 :** Ne pas circuler sur les plages et arrières plages pour tous véhicules à moteurs (4x4, quads, motocross, ...) hors des voies autorisées sauf dans le cas de nécessité d'accès pour des opérations de gestion du site Natura 2000 ou de secours.
-> Modalité de contrôle : Absence d'infraction pour l'adhérent.
- **Engagement L2 :** Préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.
-> Modalité de contrôle : Qualité et état de conservation des habitats naturels ; Répartition de stations végétales et effectifs des spécimens.

- **Engagement L3** : Ne pas circuler sur les milieux dunaires hors des voies aménagées lors des activités de nature (randonnée pédestre, équestre, cycliste, etc.).

↳ Modalité de contrôle : Absence d'infraction pour l'adhérent

Recommandations

- Ne pas faire de camping sauvage.
- Ne pas déposer de déchets sur la plage.
- Ne pas prélever de sable et ne pas déposer de matériaux exogènes au site.
- Respecter les installations et aménagements présents sur le site

→ ZONES HUMIDES

Habitats d'intérêt européen concernés :

- Lagunes côtières* (1150-2)
- Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiales à montagnardes, des Isoeto-Juncetae (3130-5)
- Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp., (3120)
- Mares temporaires méditerranéennes* (3170-1)
- Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement au cours médian en substrat géologique perméable (3290-1)
- Prairies humides hydrophiles et hygrophiles méditerranéennes de basse altitude (6420-5)

Espèces d'intérêt européen concernées :

- Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) (1190)
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) (1310)
- Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) (1316)
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (1304)
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) (1303)

Engagements

- **Engagement H1** : Maintenir les zones humides et leur fonctionnement : ne pas remblayer, combler et assécher les milieux aquatiques (mares, plans d'eau, prairies humides, cours d'eau, etc.), proscrire les travaux hydrauliques (drainage) sauf avec dérogation de l'administration ou dans le cadre de travaux écologiques.

→ *Modalité de contrôle : Suivi de l'état de conservation des habitats sur la(les) parcelle(s) réalisé par l'animateur.*

- **Engagement H2 : Le cas échéant, réaliser les travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau et des berges à partir du 31/08 jusqu'au 01/03.**

→ *Modalité de contrôle : Cahier des pratiques et interventions, tenu par l'adhérent
→ dates des travaux.*

- **Engagement H3 : Conserver la végétation des berges des cours d'eau et des plans d'eau. Le cas échéant, utiliser des techniques d'entretien douces des milieux humides (débranchage et abattage sélectif dans les ripisylves ; préservation des roselières, lutte contre l'envahissement par les ligneux ; préserver les berges abruptes, ...).**

→ *Modalité de contrôle : Suivi de l'état de conservation des habitats sur la(les) parcelle(s) réalisé par l'animateur.*

- **Engagement H4 : Ne pas entreposer de rémanents (grumes, branches et déchets de coupes de bois) dans les cours d'eau et les zones humides.**

→ *Modalité de contrôle : Présence/absence de rémanent dans les cours d'eau et les zones humides sur la(les) parcelle(s).*

- **Engagement H5 : Proscrire l'utilisation des produits chimiques (engrais, produits phytosanitaires ou produits agropharmaceutiques) sur les parcelles situées à moins de 50 m d'un cours d'eau ou d'une zone humide.**

→ *Modalité de contrôle : (1) Suivi des usages sur les parcelles du site Natura 2000 par l'animateur ; (2) Qualité physico-chimique de l'eau et du sol sur la(les) parcelles (mais problème actuelle sur l'absence de données de références).*

- **Engagement H6 : Proscrire l'entretien (vidanges, plein de carburants) et le stationnement de machines et véhicules à moins de 50 m des cours d'eau et des zones humides hors zones de stationnements prévues à cet effet.**

→ *Modalité de contrôle : (1) Suivi des usages (présence/absence de véhicule hors zones de stationnements prévues) sur les parcelles du site Natura 2000 par l'animateur ; (2) Qualité physico-chimique de l'eau et du sol sur la(les) parcelles (mais problème actuelle sur l'absence de données de références).*

- **Engagement H7 : Assurer un assainissement efficace des eaux usées**

→ *Modalité de contrôle : Présence d'un équipement d'assainissement des eaux adapté aux usages sur la(les) parcelle(s).*

Recommandations

- Maintenir des arbres morts et remarquables au sein des ripisylves, notamment ceux présentant des trous de pics.
- Dans le cas de travaux de restauration, favoriser l'utilisation d'essences végétales adaptées et indigènes
- Ne pas détruire d'espèces végétales et animales remarquables.

- Respecter les installations et aménagements présents sur le site
- Ne pas jeter de déchets hors des aménagements prévus à cet effet et ramasser les déchets régulièrement.

➔ MILIEUX FORESTIERS ET ARBUSTIFS

Habitats d'intérêt européen concernés :

- Galeries riverains à Tamaris (92D0-3)
- Peuplement à Lentisque, Oléastre et Clématite à toupet du littoral Corse (9320-3)
- Suberaies Corses (9330-3)
- Yeuseraies corses à Gaillet scabre (9340-11)
- Juniperaies littorales à Genévrier turbiné de Corse* (5210-5)
- Formations basses d'euphorbes près des falaises (5320)

Espèces d'intérêt européen concernées :

- Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) (1217)
- Porte queue de Corse (*Papilio hospiton*) (1055)

Engagements

- **Engagement B1 : Conserver les boisements en l'état.**
→ *Modalité de contrôle : Surface des boisements.*
- **Engagement B2 : Eviter les travaux de démaquisage, de défrichage ou de coupe sauf dans le cadre de mesure de restauration écologique.**
→ *Modalité de contrôle : Surface coupée.*
- **Engagement B3 : Utiliser la méthode de la taille douce pour toute opération d'élagage et d'entretien.**
→ *Modalité de contrôle : Cahier des pratiques et interventions, tenu par l'adhérent.*
- **Engagement B4 : Le cas échéant, réaliser les interventions et pratiques d'entretien de la végétation entre le 01/11 et le 01/03.**
→ *Modalité de contrôle : Dates de réalisation des interventions.*
- **Engagement B5 : Le cas échéant, réaliser les interventions et pratiques d'entretien de la végétation uniquement avec du matériel portatif (ex. débroussailleuse à main).**
→ *Modalité de contrôle : Cahier des pratiques et interventions, tenu par l'adhérent*
→ *pratiques d'entretien de la végétation et matériel utilisé.*

Recommandations

- Maintenir des arbres morts, sénescents et remarquables au sein des boisements.
- Favoriser l'utilisation d'essences végétales adaptées et indigènes
- Prévenir les incendies.
- Prévenir les coupes sauvages.
- Ne pas ouvrir de nouvelles pistes.

→ MILIEUX RUPESTRES ET GROTTES

Habitats d'intérêt européen concernés :

- Falaises siliceuses thermophiles de Corse (8220-20)
- Grottes (8310).

Espèces d'intérêt européen concernées :

- *Centranthus trinervis* (1746)
- Phyllocladyle d'Europe (*Euleptes europaea*) (1229)
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) (1310)
- Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) (1316)
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (1304)
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) (1303)

Engagements

- Engagement R1 : Préserver la qualité et l'état de conservation des habitats « Falaises siliceuses thermophiles de Corse (8220-20) » et « Grottes (8310) »
→ Modalité de contrôle : Qualité et l'état de conservation des habitats rupestres.
- Engagement R2 : Ne pas déranger la colonie de chiroptères de la grotte de Sdragunatu
→ Modalité de contrôle : Espèces et effectifs de chiroptères occupant le gîte.

Recommandations

- Prévenir les incendies.
- Ne pas introduire d'espèces invasives.
- Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires, de fertilisants et d'amendements.
- Limiter la création de pistes.

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR GRANDS TYPE D'ACTIVITES

⇒ AGRICULTURE

Engagements

- **Engagement Agri1 : Maintenir les milieux ouverts sur les parcelles exploitées.**
 - Modalité de contrôle : (1) Surfaces déclarées ; (2) Nombre de contrat MAEC et (3) Suivi de la qualité des milieux.
- **Engagement Agri2 : Entretenir les clôtures.**
 - Modalité de contrôle : Etat des clôtures et nombre de parcelles clôturées.
- **Engagement Agri3 : Mettre en œuvre des MAEC.**
 - Modalité de contrôle : Nombre de contrats MAEC signés.
- **Engagement Agri4 : Proscrire l'utilisation des produits chimiques (engrais, produits phytosanitaires ou produits agropharmaceutiques) sur les parcelles situées à moins de 50 m d'un cours d'eau ou d'une zone humide.**
 - Modalité de contrôle : (1) Suivi des usages sur les parcelles du site Natura 2000 par l'animateur ; (2) Qualité physico-chimique de l'eau et du sol sur la(les) parcelles (mais problème actuelle sur l'absence de données de références).
- **Engagement Agri5 : Proscrire l'entretien (vidanges, plein de carburants) et le stationnement de machines et véhicules à moins de 50 m des cours d'eau et des zones humides hors zones de stationnements prévues à cet effet.**
 - Modalité de contrôle : (1) Suivi des usages (présence/absence de véhicule hors zones de stationnements prévues) sur les parcelles du site Natura 2000 par l'animateur ; (2) Qualité physico-chimique de l'eau et du sol sur la(les) parcelles (mais problème actuelle sur l'absence de données de références).
- **Engagement Agri6 : Respect du code des bonnes pratiques agricoles.**
 - Modalité de contrôle : Cahier des pratiques et interventions, tenu par l'adhérent → pratiques agricoles.

Recommandations

- Eviter la divagation des bovins et autres.
- Ne pas entreposer de déchets.
- Ne pas réaliser de coupes sauvages.

➤ ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE PLEINE NATURE

Engagements

- **Engagement Touris1 : Conserver les laisses de mer.**
 - *Modalité de contrôle : Pratique utilisée pour le nettoyage.*
- **Engagement Touris2 : Respecter les aménagements permettant d'interdire l'accès aux plages et arrières plages aux véhicules motorisés.**
 - *Modalité de contrôle : Nombre d'aménagements détériorés.*
- **Engagement Touris3 : Utiliser les aménagements d'accès et rester sur les sentiers.**
 - *Modalité de contrôle : Circulation hors aménagements et sentiers.*
- **Engagement Touris4 : Présence d'un encadrant avec un groupe organisé pratiquant des activités touristiques et de pleine nature.**
 - *Modalité de contrôle : Présence d'accompagnement avec les groupes organisés (en lien avec la mesure n° A5-1 du DOCOB)*
- **Engagement Touris5 : Réaliser des études d'incidences Natura 2000 dans le cadre de projets liés aux activités touristiques.**
 - *Modalité de contrôle : Nombre d'études d'incidences Natura 2000 déposées auprès de la DREAL Corse / DDTM .*

Recommandations

- Ne pas détruire les habitats naturels, les espèces végétales et animales remarquables.
- Respecter les préconisations en matière de lutte contre les incendies.
- Respecter les installations et aménagements présents sur le site
- Ne pas jeter de déchets hors des aménagements prévus à cet effet et ramasser les déchets régulièrement.

4 BIBLIOGRAPHIE²²

Structures et personnes ressources consultées

<i>Structures ressources consultées</i>	<i>Objet de la consultation</i>
Office de l'Environnement de Corse (Département Écosystèmes terrestres)	Écosystèmes terrestres, milieux aquatiques, Natura 2000 Zones humides Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse
Office de l'Environnement de Corse (Conservatoire Botanique National de Corse)	Flore et habitats naturels
Office de l'Environnement de Corse (Département Espaces marins)	Faune, flore, habitats naturels, espaces naturels protégés
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	Faune, flore, habitats naturels, espaces naturels protégés
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	Données Eau
Fédération Départementale des Chasseurs de Corse du Sud	Faune
Université de Corse – laboratoire d'hydrobiologie	Données hydrobiologiques (invertébrés endémiques)
ONEMA	Cours d'eau et la faune piscicole
Groupe Chiroptères de Corse	Chauve-souris
Association Cyrno-Méditerranéenne d'Orchidologie	Flore (orchidées)
Parc Naturel Régional de Corse	Oiseaux, grands mammifères
Jean-François Seguin (Parc Naturel Régional de Corse/bureau études Ornithys)	Oiseaux, rapaces
Conservatoire des Espaces Naturels de Corse	Faune, flore
DREAL Corse	Faune, flore, habitats naturels, espaces naturels protégés
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	Faune
Jean-Claude THIBAUT, ornithologue	Oiseaux
Guilhan PARADIS, botaniste	Flore
Jacques GAMISANS, botaniste	Flore
M. Delaugerre, herpétologue	Herpétologue
Achille Pioli	Faune

²² La bibliographie du DOCOB sera révisée et complétée ultérieurement afin de fournir la liste exhaustive de la bibliographie disponible concernant le site Natura 2000

<i>Structures ressources consultées</i>	<i>Objet de la consultation</i>
Christian Pietri	Faune
Jean Ferrandini	Géologie
Jean Pierre Nougarède	Faune

Inventeurs de données

- Adriaens T., 2009. Base de données informatique OGREVA
- Agent Groupe Chiroptères Corse, 2002. Base de données informatique OGREVA
- Agent OEC EMLP, 2010, 2011. Base de données informatique OGREVA
- Agent PNRC, 1994. Base de données informatique OGREVA
- Alcide, 2005. Base de données informatique OGREVA
- Argagnon O., 2005. Base de données informatique OGREVA
- Atlas Corse, non daté, 1900, 1961, 1964, 1967, 1977, 1978, 1979, 1983, 1984. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Badre F., Gamisans J., Deschatres R., non daté. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Bocquet G., 1983. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Bonavita J-M., non daté. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Bosc G., 1961, 1983. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Boyer H., non daté. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Brugere J. 1914. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Brunat E., 1900. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Corcelle J. 1972. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Cousturier P., 1900. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Delage A., 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2013. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Delage A., Bourguignon V., 2011. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Delaugerre M., 1979, 1980, 1982, 1983, 1984, 1993, 2000, 2003, 2004, 2011. Base de données informatique OGREVA
- Delay F., 2011. ZNIEFF « Mare temporaire de Padulu et abords »
- Denise C., 1999. ZNIEFF « Mare temporaire de Padulu et abords »
- Deschatres R, non daté, 1907, 1972, 1973, 1978, 1979, 1980, 1981, 1984, 1985, 1988. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Doucet G., 2009, 2013. Base de données informatique OGREVA

Dupre R., Michaud H., Sant S., 2008. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Dutartre G., 1976, 1977, 1979, 1982, 1983. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Engel R., non daté. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Feral C., 1992, 2002, 2003, 2005, 2011. Base de données informatique OGREVA

Fridlender A., non daté, 1993, 1994. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Gamisans J., non daté, 1984, 1985, 1986, 1987, 1990, 1991, 1996. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Gathoye J-L., Jungblut C., Lambinon J., 1990. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Groupe des botanistes CBNM Porquerolles, 1987, 1989. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Guyot I., 1990. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Guyot I., Gamisans J. 1990. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Hugo L., 2005. Base de données informatique OGREVA

Hugot L., 2005. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Hugo L., Spinosi P., 2005. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Hugot L., Petit Y., Revaka M-A., 2011. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Hugot L., Pozzo di Borgo M-L., 2005. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Hugot L., Spinosi P., 2005. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Jauzein P., 1987, 1991. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Jauzein P., Tison J-M., 1900, 1998. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Jeanmonod D., 1990. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.7

Jeanmonod D., Roguet D., 1985, 1993. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Jeanmonod D., Palese R., Roguet D., 1987. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Kralik J-L., non daté. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Lambinon J., non daté. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Lanza B., non daté, 1975. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Lanza B., Poggesi M., non daté, 1975. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

- Lorenzoni C., non daté. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Lutz L., non daté. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Malcuit G., 1936. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Marsilly de Commynes L., non daté. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Marzocchi J-F, 1998. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Michelot M., 1985, 2000. Base de données informatique OGREVA
- Paradis G. & Piazza C., 1996. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Paradis G., Sorba L., 2009. Observations personnelles
- Paradis G., 2001, 2003, 2004. Base de données informatique OGREVA
- Paradis G., non daté, 1993, 1994, 1996, 1997, 1998, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Petit Y., 2011. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Petit Y., Hugot L., Revaka M-A., 2011. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Piazza C., 2013. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Piazza C., Paradis G., 2010, 2011. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Piazza C., Paradis G., P, Vinet M. 2011. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Piazza C., Paradis G., Pozzo di Borgo M-L., 2011. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Pierre N., 1994, 1996. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Pierre N., Paradis G., 1994, 1996. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Pinston C., 1993, 1995. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Pissavin S., 2002. Base de données informatique OGREVA
- Recorbet B., 2005. Base de données informatique OGREVA
- Reduron J-P. 1976. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Revelière E, non daté. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Reverchon E., non daté. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Ripken, 1994, 1996. Base de données informatique OGREVA
- Roche B., 2000. Base de données informatique OGREVA
- Sambur P., 1995, 2000. Base de données informatique OGREVA
- Sanchis E., 2009. Base de données informatique OGREVA

- Sauve R., 2011. ZNIEFF « Mare temporaire de Padulu et abords »
- Schlessel A., 2011. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Serafini, non daté. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Sorba L., 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014. Observations personnelles.
- Stefani J., non daté, 1901, 1902, 1903, 1903, 1904, 1908, 1911. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Thiebaud M-A. 1984. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Thiebaud M-A., Roguet D. 1983. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Tison J-M., 1900, 2011. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Verret de Litardiere R., 1939, 1956. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Vinet P., 2010, 2011. Base de données informatique OGREVA
- Vivant J., non daté, 1900. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Bibliographie

- Aboucaya A. (coordinatrice), 1997. - Plan de gestion conservatoire pour *Centranthus trinervis* (Viv.) Beguinot in Plans de gestion conservatoire des espèces végétales de l'annexe II de la directive « Habitats » présentes en Corse. Rapport inédit du conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles réalisé dans le cadre du programme Life 1994-1997, « Conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse », Office de l'environnement de la Corse / DIREN : 1-15.
- ACEMAV coll., Duguet R., Melki F. ed., 2003. Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze. 480 p.
- Agence VISU., 2013 – Etude de la flore et de la végétation de 19 mares temporaires de Corse. Office de l'Environnement de la Corse/DREAL/ Agence de l'Eau RM&C. 129 p + annexes et atlas cartographique.
- ASTERE, 2002 – Étude de la végétation de la mare temporaire de Padulu (Bonifacio). Office de l'Environnement de la Corse. 49 p., 24 planches.
- Berquier C., Recorbet B., non daté. Formulaire de données de la ZNIEFF « Monte Scupetu – Punta di Ventilegne » (940030614).
- Biotope, 2011. CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS. Site Natura 2000 FR9400592 « Ventilegne, Trinité de Bonifacio, Fazzio ». Dreal Corse. 145 pages.
- Biotope, non daté. Formulaire de données de la ZNIEFF « Mare temporaire de Padulu et abords » (940031088).
- Carte communale de la commune de Figari.
- Conseil Général de la Corse du Sud 2015. Gestion des sites du Conservatoire du Littoral en Corse du Sud « programme d'intervention »,.
- Courtois J. Y., Rist D., Beuneux G. (Groupe Chiroptères Corse), 2011. Les chauves-souris

- de Corse. Ed. Albiana. 166p.
- Culioli J., Mori C., Orsini A., 2001. - Les peuplements d'invertébrés aquatiques de la mare de Padulu. Office de l'Environnement de la Corse, Université de Corse, 30 pages. Programme Life « Conservation des mares temporaires méditerranéennes ».
- Culioli J., Mori C., Orsini A., Marchand B., 2006. – Distribution and status of the large Branchiopoda (Crustacea) in Corsica, France. p 271-273
- Décret ministériel du 23 septembre 1999 portant création de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio.
- Delaugerre M., Cheylan M., 1992. Atlas de la répartition des batraciens et des reptiles de Corse. 128 p.
- DREAL Corse, 2011. Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 « Ventilegne-La Trinité de Bonifacio-Fazzio »
- DREAL Corse, non daté. Formulaire de données de la ZNIEFF « Etang de Ventilegne » (940004117).
- DREAL Corse, non daté. Formulaire de données de la ZNIEFF « Iles de la Tunara » (940013109).
- DREAL Corse, non daté. Formulaire de données de la ZNIEFF « Massif de la Trinité » (940008862).
- DREAL Corse, non daté. Formulaire de données de la ZNIEFF « Zone humide de Saparelli » (940004118).
- Dubois Ph. J., Le Maréchal P., Oliosio G., Yésou P., 2008. Nouvel inventaire des oiseaux nicheurs de France. Delachaux et Niestlé, 560 p.
- Faggio G., 1998. Evaluation des potentialités d'accueil de l'avifaune sur quelques zones humides de la région de Bonifacio (Corse du Sud). Rapport final. Conservatoire des Espaces Naturels de Corse; Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres. 37 p.
- Fleuriat R., Destandau R., Bosc V., 2010. Inventaire et phénologie de la reproduction des amphibiens sur les mares temporaire de la Corse-du-Sud. Office de l'Environnement de la Corse / Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse / Conservatoire des Espaces Naturels de Corse.
- Freytet A. 2015a. Plan d'intentions paysagères et propositions d'aménagement pour les sites de Tenuta-Figari, les Salines, Testa di u Gatu et Pisciu Cane. CELRL.
- Freytet A. 2015b. Plan d'intentions paysagères et propositions d'aménagement pour les sites de Catarellu, Capu di Fenu, la Trinité et Paragan. CELRL.
- Freytet A. 2015c. Plan d'intentions paysagères et propositions d'aménagement pour les sites de Campo Mazzano, Testarella. CELRL.
- Fridlender A., 1999.- Originalités biologiques et systématiques des espèces rares. Quelques exemples choisis dans la flore tyrrhénienne. Mémoire de thèse de doctorat du Muséum national d'histoire naturelle Botanique : 143 p. + cartes et annexes.
- Jeanmonod D., Gamisans J. (2013). Flora Corsica 2ème édition. Société Botanique du Sud-Ouest. 1072 p.

Lorenzoni C. (collab. G. Paradis), 1997 - Étude de la végétation des mares temporaires méditerranéennes de la Corse. Collectivité Territoriale de Corse, Office de l'Environnement de la Corse. Programme LIFE : 247 p.

Lorenzoni C., Paradis G., 1994.- Observations synécologiques sur les stations corses de *Cressa cretica* (Convolvulaceae). Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S., t. 25 : 3-24.

Lorenzoni C., Paradis G., Piazza C., 1994.- Un exemple de typologie d'habitats littoraux basée sur la phytosociologie : les pourtours de la baie de Figari et du cap de la Testa Ventilegne (Corse du Sud). Colloques Phytosociologiques XXII, "Typologie phytosociologique des habitats", Bailleul, décembre 1993 : 213-296, J. Cramer, Berlin-Stuttgart.

Météo France, non daté. Fiche climatologique de Bonifacio. 1p.

Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en valeur sylvo-pastorale des parcelles boisées du site de la Testa Ventilegne sur la commune de Figari, rapport d'expertise, SELARL Corsexpertise, 2014.

Office de l'Environnement de la Corse, 2003 – Notice de gestion de la mare temporaire de Padulu. 45 p. Programme Life « Conservation des mares temporaires méditerranéennes ».

OEC (non daté). Plan de gestion de la réserve naturelle des bouches de Bonifacio.

Orsini et al. 2010. Carte géologique au 1/50 000.

Paradis G. 1997. Précisions sur la chorologie, la taille des populations et la synécologie de *Silene velutina* en Corse, dans un but de conservation. Monde des Plantes, n° 458 : 1-7.

Paradis G. 2001. Mise en place d'un suivi des populations de 13 espèces végétales rares, dans la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio et sur le littoral du Parc marin international. Collectivité territoriale de Corse, Office de l'environnement de la Corse, Association scientifique de travaux, études et recherches sur l'environnement (ASTERE) : 130 p.

Paradis G. 2002. Observations sur les stations du taxon rare et protégé *Drimia fugax* en Corse ; propositions de gestion. Le Monde des Plantes, n°479 : 27-31

Paradis G. 2003. Observations sur les stations du taxon rare et protégé *Drimia fugax* (*Hyacinthaceae*) en Corse. Propositions de gestion. Le Monde des Plantes, n° 479 : 27-31.

Paradis G. 2007. Diagnostics écologiques, inventaires floristiques et études phytosociologiques de plusieurs mares temporaires de Corse : Mares de Barcaggio, Taglia-Carne, bergeries e Padulaccia, Arbitru, Chevanu, Capineru, Ventilegne, mares sur granites de Bonifacio, mares du massif de Frasselli, San'Antonacio, Piobba, Alzu di Gallina, Muratello ; étude réalisée par l'ASTERE et financée dans le cadre du programme d'action pour la conservation des mares temporaires de Corse ; OEC/DIREN/Agence de l'eau, Ajaccio : 321 p

Paradis G. 2010. Les mares temporaires méditerranéennes : un complexe d'habitats élémentaires. Exemple de la Corse. Braun Blanquetia, Vol. 46 (Centenaire de la phytosociologie - Hommage au prof. Jean-Marie Géhu). 287-292.

Paradis G. et Pozzo Di Borgo M.-L., 2007. Les mares temporaires : un habitat remarquable. Stantari, n° 8 : 19-27.

Paradis G., Culioli J.-M. 2002 - Description des stations et nombre d'individus de l'endémique

- corse *Limonium bonifaciense*, proposition d'un statut de protection légal. Société Botanique du Centre Ouest, tome 33 : 9-20
- Paradis G., Delage A. 2005. Trois nouvelles stations de *Drimia fugax* (Hyacinthaceae) au nord-ouest de Bonifacio (Corse du Sud). *Le Monde des Plantes*, n° 488 : 16-18.
- Paradis G., Delage A., Hugot L., Pozzo di Borgo M.-L. 2007. Contribution à la connaissance de la chorologie de l'espèce protégée *Gennaria diphylla* (Link) Parl. (Orchidaceae) en Corse. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S.*, t. 38 : 113-138.
- Paradis G., Hugot L., Pozzo di Borgo M.-L. 2007. Précisions sur la chorologie de l'espèce protégée *Ambrosina bassii* (L.) (Araceae) en Corse. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S.*, t. 38 : 81-104.
- Paradis G., Lorenzoni C., 1999.- Description dans un but de gestion conservatoire des stations corses de l'espèce rare *Cressa cretica* (Convolvulaceae). *Journal de Botanique de la Société botanique de France*, n° 9 : 5 - 35.
- Paradis G., Lorenzoni-Pietri C., Pozzo di Borgo M.-L. et Sorba L., 2008. Flore et végétation de quelques mares temporaires des communes de Pianottoli-Caldarello, Bonifacio et Porto-Vecchio (Sud de la Corse). *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S.*, t. 39 : 25-158.
- Paradis G., Lorenzoni-Pietri C., Pozzo di Borgo M.-L. et Sorba L., 2009. La végétation des Mares temporaires méditerranéennes de la Corse. *Bull. Soc. Sci. Hist. et Nat. de la Corse*, N°728-729 : 19-62.
- Paradis G., Ordioni C., 2001.- Description dans un but de gestion conservatoire des stations corses de l'endémique cyrno-sarde rare *Artemisia densiflora* Viv. (Asteraceae) : phytosociologie, effectifs et menaces potentielles. *Le Journal de Botanique de la Société botanique de France*, n° 14 : 53-84.
- Paradis G., Piazza C. 1996. Synécologie de l'espèce rare et protégée *Thesium humile* Vahl (Santalaceae) sur le sable littoral de la Corse. *Monde des Plantes*, n° 455 : 1-5.
- Paradis G., Piazza C. 2003 - Effectifs de l'endémique rare et protégée *Linaria flava* (Poiret) Desf. Supsp. *Sardoia* (Sommier) A. Terracc. Dans ses stations de la Corse du sud en 2002 et 2003. *Journal de Botanique de la Société botanique de France*. France, 23 : 43-45
- Paradis G., Piazza C. 2011. Contribution à l'étude de la flore et de la végétation des îlots satellites de la Corse - 13E NOTE : Îlots de la Tunara. *Le Monde des Plantes*, n° 506 : 11-24.
- Paradis G., Piazza C., Lorenzoni C., 1995.- Chorologie et synécologie en Corse d'une endémique cyrno-sarde rare, *Linaria flava* subsp. *sardoia* (Scrophulariaceae). Estimation des menaces pesant sur elle. *Acta Botanica Gallica*, 142 (7): 795-810.
- Paradis G., Pozzo di Borgo M.-L. et Lorenzoni C. 2002. Contribution à l'étude de la végétation des mares temporaires de la Corse ; 4 dépression de Padulu (Bonifacio, Corse). *Société Botanique du Centre Ouest*, tome 33 : 133-184
- Paradis G., Pozzo di Borgo M.-L., 2005.- Étude phytosociologique et inventaire floristique de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone (Corse). *Journal de Botanique de la Société botanique de France*, 30 : 27-96.
- Paradis G., Pozzo di Borgo M.-L., Ravetto S., 2001.- Evolutions des effectifs de *Silene velutina* en Corse. Menaces sur ses populations micro-insulaires sous l'effet des goélands

nicheurs. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S., t. 32 : 13-52.

PLU de la commune de Bonifacio

Révaka M.-A., Piazza C., Hugot L., 2012 - Plan national d'actions en faveur de *Centranthus trinervis* (Viv.) Bég. - Centranthe à trois nervures - 2012-2017. Rapport réalisé par le CBNC pour le compte du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie : 44 p.

Thibault J.-C. 2006. Connaître les oiseaux de Corse. Parc Naturel Régional de Corse. Ed. Albiana. 259 p.

Thibault J.-C., Bonaccorsi G. 1999. The birds of Corsica. British ornithologists' union. 172 p.

Thiébaud M.A., 1996. *Valerianaceae*. In Jeanmonod D. et Burdet H.-M. (ed.), Compléments au Prodrome de la flore corse. Conservatoire et jardins botaniques de la ville de Genève, Genève : 116 p.

Vacher J. P., Geniez M., 2010. Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 544p.

Webographie

Banque de données du sous-sol (BSS) dans le portail de données du BRGM : www.infoterre.brgm.fr

Carte géologique dans le portail de données du BRGM : www.infoterre.brgm.fr

Géoportail : www.geoportail.fr

Inventaire National du Patrimoine Naturel : www.inpn.mnhn.fr

Inventaire National du Patrimoine Naturel : www.inpn.mnhn.fr

Site de cartes topographiques : www.cartes-topographiques.fr

Site de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : www.eaurmc.fr

Prométhée - base de données officielle pour les incendies de forêts dans la zone méditerranéenne française : <http://www.promethee.com>

5 ANNEXES

5.1 ANNEXE 1 : LISTE DE L'ENSEMBLE DES ESPECES VEGETALES REMARQUABLES (AUTRES QUE LES ESPECES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE) CITEES SUR LE SITE NATURA 2000 DEPUIS 1900

Espèces	Dates	Auteurs
Allium chamaemoly L.	13/01/2011	A. DELAGE, V. BOURGUIGNON
Allium corsicum Jauzein, Tison, Deschatres & Couderc	11/10/1993	D. JEANMONOD, R. BRAITO
Ambrosina bassii L.	10/02/1900	ATLAS CORSE
Ambrosina bassii L.	07/04/1978	ATLAS CORSE
Ambrosina bassii L.	12/10/1989	GROUPE DES BOTANISTES CBNM PORQUEROLLES
Ambrosina bassii L.	25/04/1990	I. GUYOT, J. GAMISANS
Ambrosina bassii L.	10/11/1992	C. FERAL
Ambrosina bassii L.	01/11/2002	C. FERAL
Ambrosina bassii L.	01/03/2003	C. FERAL
Ambrosina bassii L.	non daté	ATLAS CORSE
Antinoria insularis Parl.	22/07/1936	G. MALCUIT
Antinoria insularis Parl.	10/05/1961	G. BOSC
Antinoria insularis Parl.	10/05/1961	ATLAS CORSE
Antinoria insularis Parl.	15/05/1967	ATLAS CORSE
Antinoria insularis Parl.	non daté	ATLAS CORSE
Artemisia caerulescens L. subsp. densiflora (Viv.)	20/06/1997	G. PARADIS
Artemisia caerulescens L. subsp. densiflora (Viv.)	14/04/2010	P. VINET
Artemisia caerulescens L. subsp. densiflora (Viv.)	18/05/2010	P. VINET
Artemisia caerulescens L. subsp. densiflora (Viv.)	20/05/2010	P. VINET
Artemisia caerulescens L. subsp. densiflora (Viv.) Gamisans ex KerguŰlen & L	11/07/1984	J. GAMISANS, M. MURACCIOLE
Artemisia caerulescens L. subsp. densiflora (Viv.) Gamisans ex KerguŰlen & L	15/07/1994	G. PARADIS
Artemisia caerulescens L. subsp. densiflora (Viv.) Gamisans ex KerguŰlen & L	20/10/1994	N. PIERRE
Artemisia caerulescens L. subsp. densiflora (Viv.) Gamisans ex KerguŰlen & L	30/10/1994	G. PARADIS
Artemisia caerulescens L. subsp. densiflora (Viv.) Gamisans ex KerguŰlen & L	10/11/1996	N. PIERRE
Artemisia caerulescens L. subsp. densiflora (Viv.) Gamisans ex KerguŰlen & L	20/06/1997	G. PARADIS
Artemisia caerulescens L. subsp. densiflora (Viv.) Gamisans ex KerguŰlen & L	20/04/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS
Artemisia caerulescens L. subsp. densiflora (Viv.) Gamisans ex KerguŰlen & L	12/04/2013	A. DELAGE
Artemisia caerulescens L. subsp. densiflora (Viv.) Gamisans ex KerguŰlen & L	non daté	G. PARADIS
Artemisia caerulescens L. subsp. gallica (Willd.) K. Persson	20/10/1994	N. PIERRE, G. PARADIS
Asteriscus maritimus (L.) Less.	12/06/1983	M-A. THIEBAUD, D. ROGUET
Asteriscus maritimus (L.) Less.	28/09/1985	R. DESCHATRES
Asteriscus maritimus (L.) Less.	13/05/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORGIO
Asteriscus maritimus (L.) Less.	12/04/2013	A. DELAGE
Asteriscus maritimus (L.) Less.	non daté	B. LANZA, M. POGGESI
Astragalus massiliensis (Mill.) Lam.	12/04/2010	P. VINET
Astragalus tragacantha L.	23/12/1996	C. PIAZZA, G. PARADIS
Camphorosma monspeliaca L. subsp. monspeliaca	02/08/1975	B. LANZA, M. POGGESI
Camphorosma monspeliaca L. subsp. monspeliaca	02/09/2010	A. DELAGE
Camphorosma monspeliaca L. subsp. monspeliaca	13/05/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORGIO
Carex oedipostyla Duval-Jouve	29/04/2008	R. DUPRE, H. MICHAUD, S. SANT
Centranthus trinervis (Viv.) Beg.	05/06/2004	G. PARADIS
Centranthus trinervis (Viv.) Beg.	04/04/2011	C. FERAL
Clematis cirrhosa L.	11/04/1981	R. DESCHATRES
Colchicum corsicum Baker	17/05/1987	GROUPE DES BOTANISTES CBNM PORQUEROLLES
Colchicum corsicum Baker	01/06/1987	GROUPE DES BOTANISTES CBNM PORQUEROLLES
Colchicum corsicum Baker	13/06/1987	GROUPE DES BOTANISTES CBNM PORQUEROLLES

DOCOB site Natura 2000 FR9400592 - Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio

Espèces	Dates	Auteurs
Colchicum corsicum Baker	23/09/1987	J. GAMISANS
Colchicum corsicum Baker	20/09/1990	I. GUYOT
Colchicum corsicum Baker	19/09/1993	A. FRIDLENDER
Colchicum corsicum Baker	11/10/1993	D. JEANMONOD, R. BRAITO
Colchicum corsicum Baker	16/10/1993	G. PARADIS
Colchicum corsicum Baker	11/10/2008	A. DELAGE
Colchicum corsicum Baker	22/10/2009	A. DELAGE
Colchicum corsicum Baker	20/04/2010	P. VINET
Colchicum corsicum Baker	25/05/2010	P. VINET
Colchicum corsicum Baker	02/10/2010	A. DELAGE
Colchicum corsicum Baker	23/05/2013	A. DELAGE
Colchicum corsicum Baker	non daté	A. FRIDLENDER
Crassula vaillantii (Willd.) Roth	30/03/1982	G. DUTARTRE
Cressa cretica L.	30/08/1983	G. DUTARTRE
Cressa cretica L.	30/08/1983	ATLAS CORSE
Cressa cretica L.	17/10/2008	A. DELAGE
Cressa cretica L.	20/09/2010	C. PIAZZA, G. PARADIS
Cressa cretica L.	non daté	C. LORENZONI
Cressa cretica L.	non daté	J. GAMISANS
Cressa cretica L. var. villosa Choisy	09/09/2010	P. VINET
Drimia fugax (Moris) Stearn	05/08/1903	J. STEFANI
Drimia fugax (Moris) Stearn	15/08/1908	J. STEFANI
Drimia fugax (Moris) Stearn	02/10/1979	R. DESCHATRES
Drimia fugax (Moris) Stearn	19/09/1984	R. DESCHATRES
Drimia fugax (Moris) Stearn	26/09/1985	R. DESCHATRES
Drimia fugax (Moris) Stearn	18/09/1993	A. FRIDLENDER
Drimia fugax (Moris) Stearn	17/10/2008	A. DELAGE
Drimia fugax (Moris) Stearn	03/10/2009	A. DELAGE
Drimia fugax (Moris) Stearn	02/09/2010	A. DELAGE
Drimia fugax (Moris) Stearn	20/09/2010	C. PIAZZA, G. PARADIS
Drimia fugax (Moris) Stearn	23/09/2010	A. DELAGE
Drimia fugax (Moris) Stearn	02/10/2010	A. DELAGE
Drimia fugax (Moris) Stearn	10/10/2013	C. PIAZZA
Drimia maritima (L.) Stearn	10/09/1903	J. STEFANI
Drimia maritima (L.) Stearn	12/04/2005	L. HUGOT, M-L. POZZO DI BORGO
Drimia maritima (L.) Stearn	19/04/2010	P. VINET
Drimia maritima (L.) Stearn	21/03/2011	Y. PETIT, L. HUGOT, M-A. REVAKA
Drimia undata Stearn	10/02/1900	E. BURNAT
Drimia undata Stearn	19/09/1984	R. DESCHATRES
Drimia undata Stearn	20/11/2007	A. DELAGE
Drimia undata Stearn	21/03/2011	Y. PETIT
Drimia undata Stearn	non daté	L. MARSILLY DE COMMINES
Drimia undata Stearn	non daté	E. REVERCHON
Dryopteris tyrrhena Fraser-Jenkins & Reichst.	14/05/1987	J. GAMISANS
Dryopteris tyrrhena Fraser-Jenkins & Reichst.	non daté	F. BADRE, R. DESCHATRES, J. GAMISANS
Erodium corsicum LÉman	13/04/2010	P. VINET
Erodium corsicum LÉman	19/04/2010	P. VINET
Erodium corsicum LÚman	02/08/1975	B. LANZA, M. POGGESI
Erodium corsicum LÚman	11/07/1984	J. GAMISANS
Erodium corsicum LÚman	20/04/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS
Erodium corsicum LÚman	26/04/2011	A SCHLUSSEL
Erodium corsicum LÚman	13/05/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORGO
Erodium corsicum LÚman	12/04/2013	A. DELAGE
Erodium corsicum LÚman	non daté	E. REVERCHON
Erodium corsicum LÚman	non daté	E. REVERCHON
Erodium corsicum LÚman	non daté	M. STEFANI
Erodium corsicum LÚman	non daté	J. STEFANI
Erodium corsicum LÚman	non daté	J. STEFANI
Erodium corsicum LÚman	non daté	B. LANZA, M. POGGESI
Euphorbia peplis L.	02/09/2010	A. DELAGE
Euphorbia peplis L.	07/09/2010	P. VINET
Euphorbia peplis L.	15/08/2011	A. DELAGE
Evax rotundata Moris	04/05/1904	J. STEFANI
Evax rotundata Moris	15/04/1911	J. STEFANI
Evax rotundata Moris	13/05/1914	M. J. BRUGERE
Evax rotundata Moris	16/04/1972	J. CORCELLE
Evax rotundata Moris	14/04/1973	R. DESCHATRES
Evax rotundata Moris	01/05/1976	G. DUTARTRE
Evax rotundata Moris	14/05/1976	J-P. REDURON
Evax rotundata Moris	30/04/1979	G. DUTARTRE

DOCOB site Natura 2000 FR9400592 - Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio

Espèces	Dates	Auteurs
Evax rotundata Moris	16/05/1980	R. DESCHATRES
Evax rotundata Moris	30/03/1982	G. DUTARTRE
Evax rotundata Moris	06/04/1983	G. BOSC
Evax rotundata Moris	14/04/1984	R. DESCHATRES
Evax rotundata Moris	08/05/1984	R. DESCHATRES
Evax rotundata Moris	14/05/1984	M-A. THIEBAUD
Evax rotundata Moris	10/05/1990	J. GAMISANS
Evax rotundata Moris	10/05/1990	I. GUYOT
Evax rotundata Moris	14/09/1994	A. FRIDLINDER
Evax rotundata Moris	19/04/2010	P. VINET
Evax rotundata Moris	21/05/2010	P. VINET
Evax rotundata Moris	02/09/2010	A. DELAGE
Evax rotundata Moris	20/04/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS
Evax rotundata Moris	non daté	E. REVERCHON
Fumaria bicolor Nicotra	13/05/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORGIO
Fumaria flabellata Gasparr.	10/02/1900	P. JAUZEIN, J-M. TISON
Fumaria flabellata Gasparr.	15/06/1998	P. JAUZEIN, J-M. TISON
Gennaria diphylla (Link) Parl.	10/02/1900	J. VIVANT
Gennaria diphylla (Link) Parl.	05/05/1907	R. DESCHATRES
Gennaria diphylla (Link) Parl.	08/04/1987	J. GAMISANS
Gennaria diphylla (Link) Parl.	10/05/1990	I. GUYOT
Gennaria diphylla (Link) Parl.	22/02/1993	A. FRIDLINDER
Gennaria diphylla (Link) Parl.	16/03/2010	P. VINET
Gennaria diphylla (Link) Parl.	14/04/2010	P. VINET
Gennaria diphylla (Link) Parl.	15/04/2010	P. VINET
Gennaria diphylla (Link) Parl.	16/04/2010	P. VINET
Gennaria diphylla (Link) Parl.	19/05/2010	P. VINET
Gennaria diphylla (Link) Parl.	non daté	R. DESCHATRES
Gennaria diphylla (Link) Parl.	non daté	R. ENGEL
Gennaria diphylla (Link) Parl.	non daté	J. VIVANT
Gynandris sisyrinchium (L.) Parl.	01/06/1996	G. PARADIS
Hymenolobus procumbens (L.) Torrey & A. Gray subsp. revelieri (Jordan) Greuter & Burdet	13/05/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORGIO
Isoetes duriei Bory	15/04/2010	P. VINET
Isoetes duriei Bory	16/04/2010	P. VINET
Isoetes duriei Bory	20/04/2010	P. VINET
Isoetes duriei Bory	21/04/2010	P. VINET
Isoetes duriei Bory	22/04/2010	P. VINET
Isoetes duriei Bory	23/04/2010	P. VINET
Isoetes duriei Bory	19/05/2010	P. VINET
Isoetes duriei Bory	21/05/2010	P. VINET
Isoetes duriei Bory	24/05/2010	P. VINET
Isoetes duriei Bory	25/05/2010	P. VINET
Isoetes duriei Bory	26/05/2010	P. VINET
Isoetes duriei Bory	27/05/2010	P. VINET
Isoetes histrix Bory	10/02/1900	G. PARADIS
Isoetes histrix Bory	29/04/1985	D. JEANMONOD, D. ROGUET
Isoetes histrix Bory	18/04/1991	J. GAMISANS
Isoetes histrix Bory	04/02/2007	A. DELAGE
Isoetes histrix Bory	31/03/2007	A. DELAGE
Isoetes histrix Bory	24/04/2007	A. DELAGE
Isoetes histrix Bory	13/04/2010	P. VINET
Isoetes histrix Bory	14/04/2010	P. VINET
Isoetes histrix Bory	15/04/2010	P. VINET
Isoetes histrix Bory	16/04/2010	P. VINET
Isoetes histrix Bory	19/04/2010	P. VINET
Isoetes histrix Bory	20/04/2010	P. VINET
Isoetes histrix Bory	21/04/2010	P. VINET
Isoetes histrix Bory	22/04/2010	P. VINET
Isoetes histrix Bory	23/04/2010	P. VINET
Isoetes histrix Bory	19/05/2010	P. VINET
Isoetes histrix Bory	20/05/2010	P. VINET
Isoetes histrix Bory	21/05/2010	P. VINET
Isoetes histrix Bory	24/05/2010	P. VINET
Isoetes histrix Bory	26/05/2010	P. VINET
Isoetes histrix Bory	27/05/2010	P. VINET
Isoetes velata A.Braun	00/01/1900	G. PARADIS
Isoetes velata A.Braun	14/05/1984	M-A. THIEBAUD
Isoetes velata A.Braun	22/02/1993	A. FRIDLINDER
Isoetes velata A.Braun	24/04/1998	G. PARADIS

DOCOB site Natura 2000 FR9400592 - Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio

Espèces	Dates	Auteurs
Isoetes velata A.Braun	01/04/2000	G. PARADIS
Isoetes velata A.Braun	18/04/2001	G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORG
Isoetes velata A.Braun	21/04/2010	P. VINET
Isoetes velata A.Braun	21/04/2010	P. VINET
Isoetes velata A.Braun	26/05/2010	P. VINET
Isoetes velata A.Braun	13/01/2011	A. DELAGE, V. BOURGUIGNON
Isoetes velata A.Braun	non daté	R. DESCHATRES
Isoetes velata A.Braun	non daté	ATLAS CORSE
Kickxia cirrhosa (L.) Fritsch	10/02/1900	G. PARADIS
Kickxia cirrhosa (L.) Fritsch	07/06/1902	J. STEFANI
Kickxia cirrhosa (L.) Fritsch	10/06/1902	J. STEFANI
Kickxia cirrhosa (L.) Fritsch	13/06/1902	J. STEFANI
Kickxia cirrhosa (L.) Fritsch	25/06/1903	J. STEFANI
Kickxia cirrhosa (L.) Fritsch	06/06/2013	A. DELAGE
Kickxia commutata (Bernh. ex Reichenb.) Fritsch subsp. commutata	07/06/1986	J. GAMISANS
Kickxia commutata (Bernh. ex Reichenb.) Fritsch subsp. commutata	29/06/1987	J. GAMISANS
Kickxia commutata (Bernh. ex Reichenb.) Fritsch subsp. commutata	02/09/2010	A. DELAGE
Limonium bonifaciense Arrigoni & Diana	19/07/1956	R. VERRET de LITARDIERE
Limonium bonifaciense Arrigoni & Diana	29/06/1987	J. GAMISANS
Limonium bonifaciense Arrigoni & Diana	10/10/1994	A. FRIDLENDER
Limonium bonifaciense Arrigoni & Diana	20/04/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS
Limonium bonifaciense Arrigoni & Diana	non daté	E. REVERCHON
Limonium bonifaciense Arrigoni & Diana	non daté	J. LAMBINON
Limonium obtusifolium (Rouy) Erben	10/06/1983	M-A. THIEBAUD, D. ROGUET
Limonium obtusifolium (Rouy) Erben	27/07/1985	J. GAMISANS
Limonium obtusifolium (Rouy) Erben	22/06/1987	D. JEANMONOD, R. PALESE, D. ROGUET
Limonium obtusifolium (Rouy) Erben	24/06/1990	D. JEANMONOD
Limonium obtusifolium (Rouy) Erben	19/04/1994	A. FRIDLENDER
Limonium obtusifolium (Rouy) Erben	13/05/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORG
Limonium obtusifolium (Rouy) Erben	12/04/2013	A. DELAGE
Linaria cirrhosa (L.) Willd.	19/05/2010	P. VINET
Linaria cirrhosa (L.) Willd.	24/05/2010	P. VINET
Linaria cirrhosa (L.) Willd.	27/05/2010	P. VINET
Lotus tetragonolobus L.	10/02/1900	ATLAS CORSE
Matthiola tricuspidata (L.) R. Br.	02/08/1975	B. LANZA, M. POGGESI
Matthiola tricuspidata (L.) R. Br.	12/06/1983	M-A. THIEBAUD, D. ROGUET
Matthiola tricuspidata (L.) R. Br.	15/05/1984	M-A. THIEBAUD
Matthiola tricuspidata (L.) R. Br.	11/07/1984	J. GAMISANS
Matthiola tricuspidata (L.) R. Br.	29/06/1987	J. GAMISANS
Matthiola tricuspidata (L.) R. Br.	02/09/2010	A. DELAGE
Matthiola tricuspidata (L.) R. Br.	20/04/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS
Matthiola tricuspidata (L.) R. Br.	26/04/2011	A SCHLUSSEL
Matthiola tricuspidata (L.) R. Br.	13/05/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORG
Matthiola tricuspidata (L.) R. Br.	12/04/2013	A. DELAGE
Matthiola tricuspidata (L.) R. Br.	23/05/2013	A. DELAGE
Matthiola tricuspidata (L.) R. Br.	non daté	B. LANZA
Matthiola tricuspidata (L.) R.Br.	13/04/2010	P. VINET
Matthiola tricuspidata (L.) R.Br.	14/04/2010	P. VINET
Matthiola tricuspidata (L.) R.Br.	19/04/2010	P. VINET
Matthiola tricuspidata (L.) R.Br.	20/04/2010	P. VINET
Matthiola tricuspidata (L.) R.Br.	21/04/2010	P. VINET
Matthiola tricuspidata (L.) R.Br.	22/04/2010	P. VINET
Matthiola tricuspidata (L.) R.Br.	23/04/2010	P. VINET
Matthiola tricuspidata (L.) R.Br.	21/05/2010	P. VINET
Matthiola tricuspidata (L.) R.Br.	24/05/2010	P. VINET
Matthiola tricuspidata (L.) R.Br.	25/05/2010	P. VINET
Matthiola tricuspidata (L.) R.Br.	26/05/2010	P. VINET
Matthiola tricuspidata (L.) R.Br.	07/09/2010	P. VINET
Mesembryanthemum crystallinum L.	01/07/2003	G. PARADIS
Mesembryanthemum crystallinum L.	13/05/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORG
Myosotis sicula Guss.	10/02/1900	P. COUSTURIER
Myosotis sicula Guss.	13/05/1901	M. STEFANI
Myosotis sicula Guss.	28/05/1939	R. VERRET de LITARDIERE
Myosotis sicula Guss.	22/05/1972	R. DESCHATRES
Myosotis sicula Guss.	non daté	E. REVELIERE

DOCOB site Natura 2000 FR9400592 - Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio

Espèces	Dates	Auteurs
Notobasis syriaca (L.) Cass.	non daté	J.-M. BONAVIDA
Ononis mitissima L.	24/05/1964	ATLAS CORSE
Ononis mitissima L.	09/06/1991	P. JAUZEIN
Ophioglossum lusitanicum L.	20/11/2007	A. DELAGE
Ophioglossum lusitanicum L.	22/11/2007	A. DELAGE
Ophioglossum lusitanicum L.	03/10/2009	A. DELAGE
Ophioglossum lusitanicum L.	non daté	E. REVERCHON
Ophrys aprilia (Devillers & Devilles-Tersch Kreutz, 2004)	25/03/2011	P. VINET
Ophrys aprilia (Devillers & Devilles-Tersch Kreutz, 2004)	29/03/2011	P. VINET
Ophrys bombyliflora Link in Schrader	non daté	J. VIVANT
Ophrys scolopax Cav.	05/06/1988	R. DESCHATRES
Ophrys tenthredinifera Willd. subsp. tenthredinifera	19/03/1995	C. PINSTON
Ophrys tenthredinifera Willd. subsp. tenthredinifera	27/03/1995	C. PINSTON
Ophrys tenthredinifera Willd. subsp. tenthredinifera	25/04/1996	J. GAMISANS
Orchis longicornu Poiret	03/04/1978	R. DESCHATRES
Ornithogalum arabicum L.	09/05/1993	A. FRIDLENDER
Ornithogalum narbonense L.	11/05/2011	P. VINET
Otanthus maritimus (L.) Hoffmanns. & Link	20/04/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS
Phagnalon rupestre (L.) DC.	11/05/2011	P. VINET
Pseudorlaya pumila (L.) Grande	20/05/2010	P. VINET
Pseudorlaya pumila (L.) Grande	24/05/2010	P. VINET
Pseudorlaya pumila (L.) Grande	25/05/2010	P. VINET
Pseudorlaya pumila (L.) Grande	20/04/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS
Ranunculus macrophyllus Desf.	14/05/1987	J. GAMISANS
Ranunculus macrophyllus Desf.	23/04/2010	P. VINET
Ranunculus macrophyllus Desf.	17/05/2010	P. VINET
Ranunculus macrophyllus Desf.	18/05/2010	P. VINET
Ranunculus macrophyllus Desf.	20/05/2010	P. VINET
Ranunculus macrophyllus Desf.	21/05/2010	P. VINET
Ranunculus macrophyllus Desf.	24/05/2010	P. VINET
Ranunculus macrophyllus Desf.	25/05/2010	P. VINET
Ranunculus macrophyllus Desf.	06/06/2013	A. DELAGE
Ranunculus ophioglossifolius Vill.	10/02/1900	G. PARADIS
Ranunculus ophioglossifolius Vill.	07/06/1986	J. GAMISANS
Ranunculus ophioglossifolius Vill.	01/04/2001	G. PARADIS
Ranunculus ophioglossifolius Vill.	13/04/2010	P. VINET
Ranunculus ophioglossifolius Vill.	21/04/2010	P. VINET
Ranunculus ophioglossifolius Vill.	19/05/2010	P. VINET
Ranunculus ophioglossifolius Vill.	20/05/2010	P. VINET
Ranunculus ophioglossifolius Vill.	21/05/2010	P. VINET
Ranunculus ophioglossifolius Vill.	24/05/2010	P. VINET
Ranunculus ophioglossifolius Vill.	26/05/2010	P. VINET
Ranunculus ophioglossifolius Vill.	27/05/2010	P. VINET
Ranunculus ophioglossifolius Vill.	13/01/2011	A. DELAGE, V. BOURGUIGNON
Ranunculus ophioglossifolius Vill.	25/03/2011	P. VINET
Ranunculus ophioglossifolius Vill.	29/04/2011	P. VINET
Ranunculus ophioglossifolius Vill.	11/05/2011	P. VINET
Ranunculus revelieri Boreau	18/04/2001	G. PARADIS, M.-L. POZZO DI BORGO
Ranunculus revelieri Boreau	24/05/2010	P. VINET
Romulea requienii Parl.	10/02/1900	G. PARADIS
Romulea requienii Parl.	08/04/1987	J. GAMISANS
Romulea requienii Parl.	04/02/2007	A. DELAGE
Romulea requienii Parl.	31/03/2007	A. DELAGE
Romulea requienii Parl.	29/03/2011	P. VINET
Romulea revelieri Jord. et Fourr.	14/05/1984	M.-A. THIEBAUD
Salicornia emericii Duval-Jouve	01/10/1989	G. PARADIS
Salicornia emericii Duval-Jouve	01/10/1989	GROUPE DES BOTANISTES CBNM PORQUEROLLES
Scilla autumnalis L. var. autumnalis	27/09/2005	O. ARGAGNON
Scilla autumnalis L. var. corsica (Boullu) Rouy	02/10/1979	ATLAS CORSE
Scilla autumnalis L. var. corsica (Boullu) Rouy	08/10/1984	ATLAS CORSE
Scilla autumnalis L. var. corsica (Boullu) Rouy	12/10/1993	D. JEANMONOD, R. BRAITO
Scilla autumnalis L. var. corsica (Boullu) Rouy	25/10/1998	J.-F. MARZOCCHI
Scilla autumnalis L. var. corsica (Boullu) Rouy	27/09/2005	O. ARGAGNON
Scilla autumnalis L. var. corsica (Boullu) Rouy	11/10/2008	A. DELAGE
Scilla autumnalis L. var. corsica (Boullu) Rouy	03/10/2009	A. DELAGE
Scilla autumnalis L. var. corsica (Boullu) Rouy	23/09/2010	A. DELAGE
Scilla autumnalis L. var. corsica (Boullu) Rouy	02/10/2010	A. DELAGE
Scilla autumnalis L. var. corsica (Boullu) Rouy	23/09/2011	J.-M. TISON
Scilla autumnalis L. var. corsica (Boullu) Rouy	10/10/2013	C. PIAZZA
Scolymus grandiflorus Desf.	26/05/2011	P. VINET

DOCOB site Natura 2000 FR9400592 - Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio

Espèces	Dates	Auteurs
Serapias neglecta De Not. subsp. neglecta	02/05/1993	C. PINSTON
Serapias nurrica B. Corrias	00/01/1900	G. PARADIS
Serapias nurrica B. Corrias	23/04/1990	J-L. GATHOYE, C. JUNGBLUT, J. LAMBINON
Serapias nurrica Corrias	14/05/2005	L. HUGOT, P. SPINOSI
Serapias nurrica Corrias	11/05/2011	P. VINET
Serapias parviflora Parl.	13/05/1987	P. JAUZEIN
Serapias parviflora Parl.	01/09/1987	P. JAUZEIN
Serapias parviflora Parl.	04/02/2007	A. DELAGE
Serapias parviflora Parl.	20/04/2010	P. VINET
Serapias parviflora Parl.	21/04/2010	P. VINET
Serapias parviflora Parl.	23/04/2010	P. VINET
Serapias parviflora Parl.	17/05/2010	P. VINET
Serapias parviflora Parl.	19/05/2010	P. VINET
Serapias parviflora Parl.	21/05/2010	P. VINET
Serapias parviflora Parl.	20/04/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS
Serapias parviflora Parl.	29/04/2011	P. VINET
Serapias parviflora Parl.	11/05/2011	P. VINET
Serapias parviflora Parl.	23/05/2013	A. DELAGE
Silene velutina Pourr. ex Loisel.	01/06/2001	G. PARADIS
Silene velutina Pourret ex Loisel.	non daté	G. PARADIS
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	14/04/1973	R. DESCHATRES
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	02/08/1975	B. LANZA
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	01/05/1976	G. DUTARTRE
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	21/08/1983	G. BOCQUET
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	09/04/1984	ATLAS CORSE
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	29/06/1987	J. GAMISANS
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	25/04/1990	I. GUYOT
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	10/05/1990	I. GUYOT
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	11/10/2008	A. DELAGE
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	15/04/2010	P. VINET
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	19/04/2010	P. VINET
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	20/04/2010	P. VINET
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	21/04/2010	P. VINET
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	22/04/2010	P. VINET
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	20/05/2010	P. VINET
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	21/05/2010	P. VINET
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	25/05/2010	P. VINET
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	02/09/2010	A. DELAGE
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	20/09/2010	G. PARADIS, C. PIAZZA
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	20/04/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	12/05/2011	G. PARADIS, C. PIAZZA, M. VINET
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	12/05/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	non daté	SERAFINI
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	non daté	J-L. KRALIK
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	non daté	L. LUTZ
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	non daté	H. BOYER
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	non daté	J. STEFANI
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	non daté	B. LANZA, M. POGGESI
Spergularia macrorrhiza (Loisel.) Heynh.	non daté	ATLAS CORSE
Stachys aimerici Gamisans	10/02/1900	J-M. TISON
Suaeda vera J.F. Gmel. subsp. vera	13/05/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORGIO
Tamarix africana Poir.	19/04/2010	P. VINET
Tamarix africana Poir.	20/04/2010	P. VINET
Tamarix africana Poir.	21/04/2010	P. VINET
Tamarix africana Poir.	22/04/2010	P. VINET
Tamarix africana Poir.	23/04/2010	P. VINET
Tamarix africana Poir.	20/05/2010	P. VINET
Tamarix africana Poir.	21/05/2010	P. VINET
Tamarix africana Poir.	24/05/2010	P. VINET
Tamarix africana Poir.	25/05/2010	P. VINET
Tamarix africana Poir.	26/05/2010	P. VINET
Tamarix africana Poir.	08/09/2010	P. VINET
Tamarix africana Poir.	25/03/2011	P. VINET
Tamarix africana Poiret	28/04/1985	D. JEANMONOD, D. ROGUET
Tamarix africana Poiret	29/06/1987	J. GAMISANS
Tamarix africana Poiret	17/10/2008	A. DELAGE
Tamarix africana Poiret	02/09/2010	A. DELAGE
Tamarix africana Poiret	20/09/2010	C. PIAZZA, G. PARADIS
Tamarix africana Poiret	20/04/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS

DOCOB site Natura 2000 FR9400592 - Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio

Espèces	Dates	Auteurs
Tamarix africana Poiret	23/05/2013	A. DELAGE
Tamarix africana Poiret	23/05/2013	A. DELAGE
Thesium humile Vahl	10/02/1900	G. PARADIS, C. PIAZZA
Thesium humile Vahl	06/04/1983	G. BOSC
Thesium humile Vahl	31/03/2007	A. DELAGE
Thesium humile Vahl	19/04/2010	A. DELAGE
Thesium humile Vahl	20/04/2011	C. PIAZZA, G. PARADIS
Thymelaea tartonraira (L.) All. subsp. tartonraira	24/02/2010	A. DELAGE
Trifolium michelianum Savi	12/05/1977	G. DUTARTRE
Trifolium michelianum Savi	12/05/1977	ATLAS CORSE
Trifolium michelianum Savi	25/05/2010	P. VINET
Triglochin bulbosum L. subsp. barrelieri (Loisel.) Rouy	14/04/1973	R. DESCHATRES
Triglochin bulbosum L. subsp. barrelieri (Loisel.) Rouy	28/04/1985	D. JEANMONOD, D. ROGUET
Triglochin bulbosum L. subsp. barrelieri (Loisel.) Rouy	08/04/1987	J. GAMISANS
Triglochin bulbosum L. subsp. laxiflorum (Guss.) Rouy	10/02/1900	G. PARADIS
Triglochin bulbosum L. subsp. laxiflorum (Guss.) Rouy	02/10/1979	R. DESCHATRES
Triglochin bulbosum L. subsp. laxiflorum (Guss.) Rouy	11/10/1993	D. JEANMONOD, R. BRAITO
Triglochin bulbosum L. subsp. laxiflorum (Guss.) Rouy	27/09/2005	O. ARGAGNON
Triglochin bulbosum L. subsp. laxiflorum (Guss.) Rouy	03/10/2009	A. DELAGE
Triglochin bulbosum L. subsp. laxiflorum (Guss.) Rouy	22/10/2009	A. DELAGE
Triglochin bulbosum L. subsp. laxiflorum (Guss.) Rouy	non daté	E. REVELIERE
Triglochin laxiflorum Guss.	01/11/2002	G. PARADIS
Urginea fugax (Moris) Steinh.	11/09/2005	C. FERAL
Urginea undulata (Desf.) Steinh.	01/03/2003	C. FERAL
Urginea undulata (Desf.) Steinh.	25/03/2011	P. VINET
Vicia altissima Desf.	20/05/1986	J. GAMISANS
Vicia altissima Desf.	18/05/2010	P. VINET
Vicia altissima Desf.	16/05/2013	A. DELAGE
Vicia altissima Desf.	06/06/2013	A. DELAGE
Vicia altissima Desf.	non daté	L. MARSILLY DE COMMINES
Vicia altissima Desf.	non daté	J.-M. BONAVIDA

5.2 ANNEXE 2 : LISTE FLORISTIQUE RELEVÉE SUR L'ÎLOT DE FAZZIO

Source des données :

- 1- Lanza B. & Poggesi M., 1986. Storia naturale delle isole satelliti della Corsica. L'Universo, Firenze, 66 : 1-198. Relevé de terrain du 16 août 1975)
- 2- Paradis G., 1997. Précisions sur la chorologie, la taille des populations et la synécologie de *Silene velutina* en Corse, dans un but de conservation. Le Monde des Plantes, 458 : 1-7. (Relevé effectué le 9 août 1996)
- 3- Paradis G., Pozzo di Borgo M.-L. & Ravetto S., 2001. Évolution des effectifs de *Silene velutina* en Corse. Menaces sur ses populations micro-insulaires sous l'effet des goélands nicheurs. Bulletin de la Société botanique du Centre-Ouest, nouv. sér., 32 : 13-52. (Relevé effectué le 23 juin 2001)
- 4- 13 mai 2011, inventaire (non publié) réalisé dans le cadre d'une cartographie d'habitats par : Biotope (Pasqualine Vinet et Romain), EMLP (Marie-Laurore Pozzo-di-Borgo, Olivier Bonnenfant, Nicolas Nègre), Guilhan Paradis & Carole Piazza (CBNC).

T : thérophyte ; G : géophyte ; H : hémicryptophyte ; C : chaméphyte ; P : phanérophyte TB : Type biologique

TB	Statut	Famille	Taxon valide (Flora Corsica 2)	1	2	3	4
G	-	ALLIACEAE	<i>Allium commutatum</i>		x	x	x
H	-	ASTERACEAE	<i>Anthemis maritima</i>	x	x	x	x
G	-	ARACEAE	<i>Arisarum vulgare</i>				x
C	-	ASPARAGACEAE	<i>Asparagus acutifolius</i>	x	x	x	x
T	-	AMARANTHACEAE	<i>Atriplex prostrata</i>			x	x
H	-	CHENOPODIACEAE	<i>Beta vulgaris</i> subsp. <i>maritima</i>	x		x	
H	-	POACEAE	<i>Brechypodium retusum</i>			x	
T	-	POACEAE	<i>Bromus diandrus</i> subsp. <i>diandrus</i>		x	x	x
C	-	AIZOACEAE	<i>Carpobrotus acinaciformis</i>	x		x	x
T	-	POACEAE	<i>Catapodium maritimum</i>			x	x
T	-	AMARANTHACEAE	<i>Chenopodium album</i>			x	x
T	-	AMARANTHACEAE	<i>Chenopodium murale</i>			x	x
T	-	ASTERACEAE	<i>Crepis bellidifolia</i>			x	
H	-	APIACEAE	<i>Crithmum maritimum</i>	x	x	x	x
H	-	POACEAE	<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>hispanica</i>	x	x	x	x
H	-	APIACEAE	<i>Daucus carota</i>	x	x	x	x
G, H	-	POACEAE	<i>Elytrigia atherica</i>		x		
H	-	POACEAE	<i>Elytrigia elongata</i>		x		
G, H	-	POACEAE	<i>Elytrigia juncea</i>	x		x	x
T	-	GERANIACEAE	<i>Erodium</i> sp.			x	
C	-	FRANKENIACEAE	<i>Frankenia laevis</i>			x	
T	-	PAPAVERACEAE	<i>Fumaria bicolor</i>				x
T	-	PAPAVERACEAE	<i>Fumaria capreolata</i>			x	x
T	-	RUBIACEAE	<i>Gallium verrucosum</i> subsp. <i>halophilum</i>			x	
T	-	GERANIACEAE	<i>Geranium molle</i> subsp. <i>molle</i>				x
C	-	AMARANTHACEAE	<i>Halmione portulacoides</i>			x	
T	-	POACEAE	<i>Hordeum murinum</i> subsp. <i>leporinum</i>				x

DOCOB site Natura 2000 FR9400592 - Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio

P	-	CUPRESSACEAE	<i>Juniperus phoenicea</i> subsp. <i>turbinata</i>		x	x	x
H	-	MALVACEAE	<i>Lavatera arborea</i>	x	x	x	x
C	-	PLUMBAGINACEAE	<i>Limonium obtusifolium</i>	x	x	x	x
T	-	POACEAE	<i>Lolium rigidum</i>			x	x
C	-	FABACEAE	<i>Lotus cytisoides</i> subsp. <i>cytisoides</i>	x	x	x	x
T	P	BRASICACEAE	<i>Matthiola tricuspidata</i>	x	x	x	x
T	-	FABACEAE	<i>Medicago littoralis</i>			x	
T	-	EUPHORBIACEAE	<i>Mercurialis annua</i>			x	
T	P, RR	AIZOACEAE	<i>Mesembryanthemum crystallinum</i>			x	x
T	R	AIZOACEAE	<i>Mesembryanthemum nodiflorum</i>	x	x	x	x
C	-	OLEACEAE	<i>Olea europaea</i> var. <i>sylvestris</i>			x	
G	-	OROBANCHACEAE	<i>Orobanche</i> sp.	x		x	
T	-	POACEAE	<i>Parapholis incurva</i>			x	x
H	-	URTICACEAE	<i>Parietaria judaica</i>			x	x
C	-	OLEACEAE	<i>Phillyrea angustifolia</i>	x		x	
P	-	ANACARDIACEAE	<i>Pistacia lentiscus</i>	x	x	x	x
H	-	PLANTAGINACEAE	<i>Plantago coronopus</i> subsp. <i>coronopus</i>			x	
H	-	PLANTAGINACEAE	<i>Plantago lanceolata</i>				x
H	-	ASTERACEAE	<i>Reichardia picroides</i>			x	
P	-	RUBIACEAE	<i>Rubia peregrina</i>			x	
T	-	POLYGONACEAE	<i>Rumex bucephalophorus</i>			x	
C	-	ASTERACEAE	<i>Senecio cineraria</i>	x		x	
T	-	ASTERACEAE	<i>Senecio transiens</i>			x	x
T	-	CARYOPHYLLACEAE	<i>Silene gallica</i>			x	
T	-	CARYOPHYLLACEAE	<i>Silene senecio</i>			x	
C	P	CARYOPHYLLACEAE	<i>Silene velutina</i>	x	x	x	x
P	-	SMILACACEAE	<i>Smilax aspera</i>	x		x	
T	-	ASTERACEAE	<i>Sonchus oleraceus</i>				x
C	-	CHENOPODIACEAE	<i>Suaeda vera</i>			x	x
				19	17	48	34

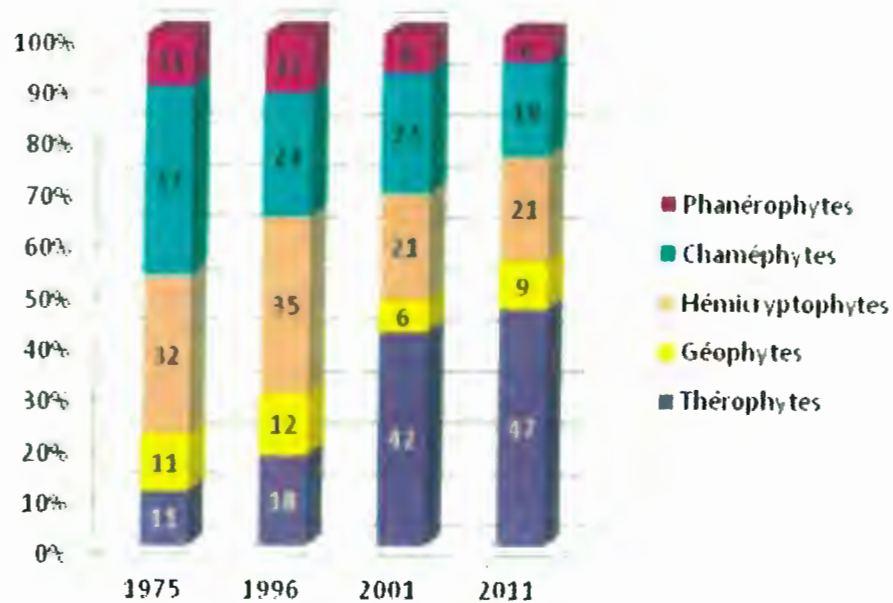
56 espèces au total

5 espèces observées pour la première fois en 2011

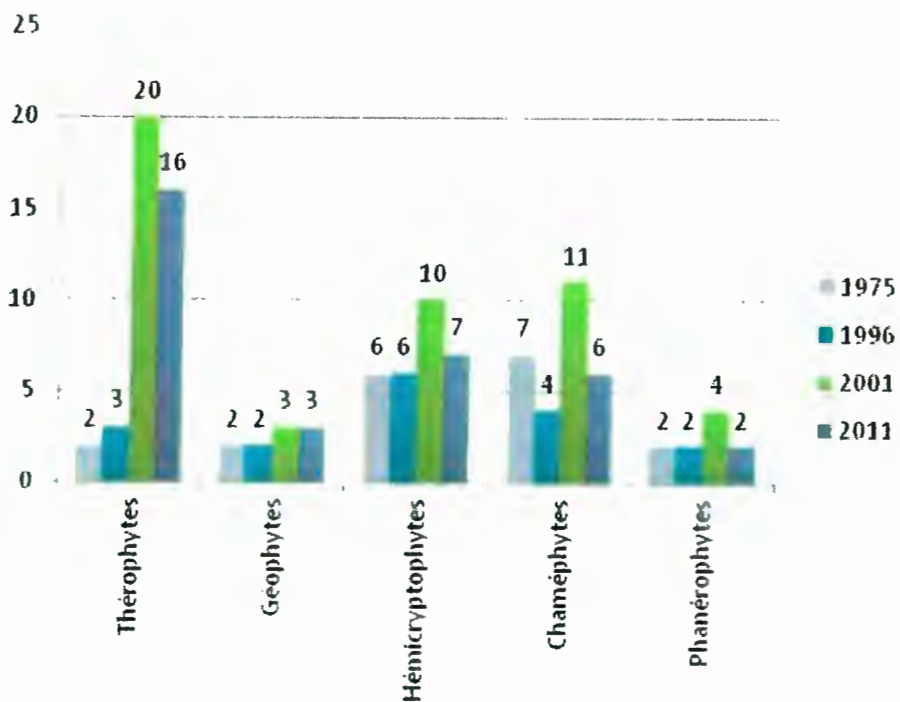
22 espèces non revues en 2011

	1	2	3	4
Nombre de thérophytes	2	3	20	16
% thérophytes	11	18	42	47
Nombre de géophytes	2	2	3	3
% géophytes	11	12	6	9
Nombre de hémicryptophytes	6	6	10	7
% hémicryptophytes	32	35	21	21
Nombre de chaméphytes	7	4	11	6
% chaméphytes	37	24	23	18
Nombre de phanérophytes	2	2	4	2
% phanérophytes	11	12	8	6
Nombre total d'espèces	19	17	48	34
%	100	100	100	100

Types biologiques (en pourcentage)



Types biologiques (en nombre)





PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
SERVICE BIODIVERSITE, EAU ET PAYSAGE
DIVISION BIODIVERSITE TERRESTRE

Arrêté n°15-0866 portant approbation du document d'objectifs de la zone spéciale de conservation FR9400592 « Ventilegne, la Trinité de Bonifacio, Fazzino » (Natura 2000)

*Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 nommant M. Christophe MIRMAND, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
- Vu le décret du Président de la République du 8 juillet 2015 nommant M. Jean-Philippe LEGUEULT secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
l'arrêté ministériel du 3 août 2011 portant désignation du site Natura 2000 « Ventilegne, la
- Vu Trinité de Bonifacio, Fazzino » Zone spéciale de conservation ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2012264-0002 du 20 septembre 2012 portant création et composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9400592 « Ventilegne, la Trinité de Bonifacio, Fazzino » ;
- Vu l'avis du comité de pilotage local et notamment le compte-rendu de sa réunion du 30 mars 2015;
- Vu la consultation du public réalisée sur le site Internet de la préfecture de la Corse-du-Sud, du 27 juillet 2015 au 21 août 2015, conformément à la loi du 27 décembre 2012 relative à la participation du public,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRETE

- Article 1er** - Le document d'objectifs de la zone spéciale de conservation FR9400592 « Ventilegne, la Trinité de Bonifacio, Fazzino ». (communes de Bonifacio et de Figari) annexé au présent arrêté, est approuvé.
- Article 2** - Le document cité à l'article 1^{er} peut être consulté à la sous-préfecture de la Corse-du-Sud, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, ainsi qu'en mairie de BONIFACIO et de FIGARI.
- Article 3** - Pour l'application du document cité à l'article 1^{er}, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec le représentant de l'Etat des contrats Natura 2000.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Sartène et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le 29 septembre 2015

Pour le préfet de Corse
le secrétaire général
pour les affaires de corse

Signé

François LALANNE

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.